



Conseil du développement industriel

Trente-neuvième session

Vienne, 22-24 juin 2011

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Programme et budgets 2012-2013

PROGRAMME ET BUDGETS 2012-2013*

Propositions révisées du Directeur général

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

* Traduction d'un document non revu par les services d'édition.



TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Abréviations	iv
Résumé analytique	1
I. Introduction	1
II. Présentation	7
III. Cadre de programmation	11
IV. Cadre budgétaire	18
V. Déclaration de mission de l'ONUDI	30

Tableaux

1	Récapitulatif des prévisions de dépenses par grand programme pour 2012-2013 pour l'ensemble des opérations	22
2 a)	Récapitulatif du budget ordinaire et du budget opérationnel	23
2 b)	Prévisions de dépenses au titre de la coopération technique et prévisions de recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui	23
3	Prévisions de dépenses et de recettes par grand programme pour 2012-2013 avec des données comparatives concernant 2010-2011	24
4 a)	Prévisions de dépenses et de recettes par principal objet de dépense pour 2012-2013 avec des données comparatives concernant 2010-2011	26
4 b)	Prévisions annuelles de dépenses et de recettes par principal objet de dépense pour 2012-2013	27
5	Postes inscrits au budget ordinaire et au budget opérationnel pour 2010-2011 et 2012-2013	28
GRAND PROGRAMME A. ORGANES DIRECTEURS		31
Programme A.1:	Réunions des organes directeurs	32
Programme A.2:	Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	33
GRAND PROGRAMME B. DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE		35
Programme B.1:	Direction exécutive et gestion stratégique	36
Élément de programme B.1.1:	Direction exécutive et alignement organisationnel	37
Élément de programme B.1.2:	Planification stratégique, cohérence à l'échelle du système et partenariats	38
Programme B.2:	Évaluation	38
Programme B.3:	Services juridiques	40
Programme B.4:	Contrôle interne	41
Programme B.5:	Éthique et responsabilisation	42
GRAND PROGRAMME C. PRIORITÉS THÉMATIQUES		44
Programme C.1:	Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	45
Élément de programme C.1.1:	Orientation des programmes et gestion axée sur les résultats	50
Élément de programme C.1.2:	Appui au secteur privé et promotion des investissements et de la technologie	51
Élément de programme C.1.3:	Agribusiness et développement de l'entrepreneuriat rural	53
Élément de programme C.1.4:	Les femmes et les jeunes dans les activités productives	54
Élément de programme C.1.5:	Sécurité humaine et relèvement après les crises	55

Programme C.2:	Renforcement des capacités commerciales	56
Élément de programme C.2.1:	Orientation des programmes et gestion axée sur les résultats	61
Élément de programme C.2.2:	Capacités productives compétitives dans le cadre du commerce international	63
Élément de programme C.2.3:	Infrastructure relative à la qualité et à la conformité	64
Élément de programme C.2.4:	Promotion des exportations des entreprises et consortiums de PME ...	66
Élément de programme C.2.5:	Responsabilité sociale des entreprises pour l'intégration des marchés.....	67
Programme C.3:	Environnement et énergie	69
Élément de programme C.3.1:	Orientation des programmes et gestion axée sur les résultats	74
Élément de programme C.3.2:	Production industrielle économe en ressources et à faible émission de carbone.....	75
Élément de programme C.3.3:	Accès aux énergies propres à des fins productives	77
Élément de programme C.3.4:	Mise en œuvre des accords environnementaux multilatéraux	78
Programme C.4:	Questions transversales	80
Élément de programme C.4.1:	Coopération Sud-Sud	81
Élément de programme C.4.2:	Appui aux pays les moins avancés.....	83
Programme C.5:	Appui aux opérations hors Siège	84

GRAND PROGRAMME D: RECHERCHE STRATÉGIQUE, ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET CONTACTS AVEC L'EXTÉRIEUR..... 86

Programme D.1:	Recherche stratégique et services consultatifs pour l'élaboration de politiques.....	88
Élément de programme D.1.1:	Orientation des programmes et gestion axée sur les résultats	89
Élément de programme D.1.2:	Recherche et analyse mondiales, régionales et thématiques	90
Élément de programme D.1.3:	Services consultatifs pour l'élaboration de politiques.....	92
Élément de programme D.1.4:	Statistiques industrielles.....	94
Programme D.2:	Assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur.....	95
Élément de programme D.2.1:	Relations avec les donateurs	96
Élément de programme D.2.2:	Assurance de la qualité	97
Élément de programme D.2.3:	Sensibilisation	97

GRAND PROGRAMME E: SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME..... 99

Programme E.1:	Gestion des ressources humaines.....	100
Programme E.2:	Services financiers	102
Programme E.3:	Achats et logistique.....	104
Élément de programme E.3.1:	Achats	105
Élément de programme E.3.2:	Services de logistique.....	106
Programme E.4:	Gestion de l'information et de la communication.....	106
Programme E.5:	Direction et gestion.....	108

GRAND PROGRAMME F: GESTION DES BÂTIMENTS 110

Programme F.1:	Gestion commune des bâtiments.....	111
Programme F.2:	Gestion conjointe des bâtiments	112

GRAND PROGRAMME G: COÛTS INDIRECTS	114
Programme G.1: Contribution aux services partagés et autres coûts indirects.....	114
RESSOURCES SPÉCIALES POUR L'AFRIQUE	117
PROGRAMME ORDINAIRE DE COOPERATION TECHNIQUE	120
RECETTES ACCESSOIRES	122

Annexes

A.	Tableau 1. Budget ordinaire et budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme.....	124
	Tableau 2. Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme.....	126
	Tableau 3. Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme.....	128
B.	Tableau 1. Budget ordinaire et opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2010-2011.....	130
	Tableau 2. Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2010-2011.....	131
	Tableau 3. Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2010-2011.....	132
C.	Postes par grand programme et programme.....	133

Abréviations

Groupe ACP	Groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
APE	Accords de partenariat économique
CCI	Centre du commerce international
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CD-ROM	Compact disc read-only memory
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CFC	Fonds commun pour les produits de base
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CITEH	Centre international pour la technologie de l'utilisation de l'énergie de l'hydrogène
CIV	Centre international de Vienne
CNPP	Centre national pour une production plus propre
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CO ₂	Dioxyde de carbone
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
GES	Gaz à effet de serre
HACCP	Analyse des risques aux points critiques
IAF	International Accreditation Forum
IDE	Investissement direct étranger
IDSB	Équilibre entre l'offre et la demande industrielles
ID3A	Initiative pour le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique
ILAC	Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essai
INDSTAT	Statistiques industrielles
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
ISO	Organisation internationale de normalisation
JI	Mécanisme d'application conjointe
MDP	Mécanisme pour un développement propre
MERCOSUR	Marché commun de l'Amérique du Sud
NEI	Nouveaux États indépendants
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIG	Organisation intergouvernementale
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUUV	Office des Nations Unies à Vienne
OTC	Obstacles techniques au commerce
OTICE	Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
PGI	Progiciel de gestion intégré
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PMA III	Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
PMA IV	Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
PME	Petite et moyenne entreprise
PNE	Plan national de mise en œuvre
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement

PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PO	Programme ordinaire de coopération technique
REACH	Règlement de l'Union européenne sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques
RSA	Ressources spéciales pour l'Afrique
SDMX	Échange de données et de métadonnées statistiques
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

I. INTRODUCTION

1. Conformément à l'Article 14 de l'Acte constitutif et aux articles 3.1 et 3.4 du Règlement financier, le Directeur général a le plaisir de soumettre au Conseil du développement industriel son projet de programme et de budgets révisé pour l'exercice biennal 2012-2013. Ce projet révisé tient compte de la conclusion adoptée par le Comité des programmes et des budgets à sa vingt-septième session sur le programme et les budgets 2012-2013 (Conclusion 2011/3).

Contexte

2. L'élaboration du programme et des budgets 2012-2013 coïncide avec un moment où la demande des services de l'ONUDI ne cesse manifestement de croître, comme le montre l'augmentation importante actuelle de ses programmes et projets de coopération technique, ainsi que des contributions volontaires qu'elle reçoit des États Membres et d'autres donateurs. Cette évolution illustre la pertinence continue des activités de coopération technique que mène l'Organisation pour répondre aux besoins des pays en développement et des pays à économie en transition.

3. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, l'ONUDI a facilité un certain nombre de grandes manifestations d'intérêt pratique sur les principaux défis du développement, notamment l'agro-business, les industries vertes et l'accès aux énergies propres, soulignant une fois encore l'importance de son rôle dans la promotion de la coopération industrielle internationale et la fourniture de services consultatifs en vue de l'élaboration de politiques. L'engagement de l'ONUDI en faveur de partenariats associant un large éventail d'acteurs a été attesté par la collaboration en cours et nouvelle avec des organisations multilatérales et bilatérales et avec le secteur privé. Il convient en particulier de souligner à cet égard le rôle central qu'a joué l'Organisation pour appuyer les activités menées par le système des Nations Unies, notamment pour coordonner les questions relatives à l'énergie, le Directeur général de l'ONUDI assurant la présidence d'ONU-Énergie et du Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'énergie et le changement climatique.

4. Bien que la demande de ses services ait atteint un niveau jamais égalé, l'évolution actuelle de l'économie mondiale a imposé des contraintes importantes sur le budget ordinaire de l'Organisation qui, pour l'exercice biennal 2010-2011, a tablé sur un scénario de croissance réelle nulle. Les pressions sur le budget ordinaire seront encore plus fortes au cours du prochain exercice biennal 2012-2013 en raison non seulement des évolutions défavorables de l'économie mondiale, mais aussi du retrait d'un État Membre qui représentait 9,232 % des contributions en 2010-2011.

Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle

5. Devant faire face à une demande croissante de ses services en une période de fortes restrictions dans son budget ordinaire, l'ONUDI a lancé, en 2010, son Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle, afin de parvenir à une plus grande efficacité tout en améliorant la qualité et l'efficacité des services de développement qu'elle offre. Les avantages qui devraient en être tirés, qui se résument dans les intitulés "Croissance de qualité" et "Unis dans l'action", sont reflétés dans la Déclaration de mission de l'ONUDI, laquelle a été incorporée au cadre de programmation à moyen terme pour la période 2010-2013, tel qu'ajusté lors de l'examen à mi-parcours, et intégrée au cadre des résultats du présent projet de programme et de budgets.

6. Dans le cadre du programme pour le changement et la rénovation organisationnelle, une initiative a été prise en 2010 pour refondre en profondeur les modes de fonctionnement de l'Organisation. Elle a abouti à l'adoption d'un progiciel de gestion intégré que l'Organisation applique désormais. La mise en œuvre du progiciel de gestion intégré est au cœur du programme pour le changement et la rénovation organisationnelle et se fait actuellement par étapes au cours de la période 2011-2013. Elle devrait

aboutir à un processus intégral transparent de formulation et d'exécution des projets et de publication des résultats. Le progiciel constituera une plate-forme unique et intégrée de collecte et de diffusion des informations et des connaissances entre le Siège et les bureaux extérieurs et entre toutes les divisions et unités fonctionnelles et favorisera ainsi une utilisation plus efficiente des ressources humaines et financières.

7. Parallèlement au choix et à la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré, un certain nombre de mesures immédiates d'amélioration de l'efficacité et de réduction des coûts ont été identifiées et mises en œuvre en 2010-2011 pour obtenir des "gains rapides" dans le cadre du programme pour le changement et la rénovation organisationnelle, notamment la réalisation de deux initiatives globales, l'une visant à réduire la consommation d'énergie au sein du Centre international de Vienne (CIV), et l'autre à diminuer la consommation de papier grâce à l'adoption de flux électroniques, de l'archivage électronique et à l'organisation de réunions tenues sans documents. Ces initiatives ont permis de faire des économies importantes.

Résumé des propositions soumises au Comité des programmes et des budgets à sa vingt-septième session

8. À la vingt-septième session du Comité des programmes et des budgets en mai 2011, le Directeur général a soumis son projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2012-2013 conformément à l'Article 14 de l'Acte constitutif et aux articles 3.1 et 3.4 du Règlement financier. Ce projet tablait sur un scénario de croissance réelle nulle du budget ordinaire par rapport au budget de l'exercice biennal 2010-2011. Il constituait la réponse apportée, après une analyse approfondie, d'une part, à la demande en progression rapide des services de l'Organisation, et par conséquent, à la nécessité de maintenir ses capacités de base, d'autre part, aux pressions auxquelles devaient faire face les États Membres au lendemain de la crise financière et économique mondiale. Il a été présenté comme un budget de transition devant permettre à l'Organisation de poursuivre sa dynamique de croissance au cours de l'exercice biennal 2012-2013, pour tirer parti par la suite des gains d'efficacité que devraient engranger, au début de 2014, la pleine opérationnalisation du progiciel de gestion intégré et l'augmentation des recettes au titre du budget opérationnel due à l'expansion continue de ses prestations de services. Sur la base de ces considérations, le projet soumis à l'examen du Comité des programmes et des budgets à sa vingt-septième session prévoyait un budget total de 189 513 138 euros, soit 160 675 438 euros pour le budget ordinaire et 28 837 700 euros pour le budget opérationnel.

9. Dans ce contexte financier, le projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2012-2013 visait à permettre à l'ONUDI de mieux assurer l'exécution des programmes qui lui sont prescrits à la lumière de l'évolution de la situation et des nouveaux défis. Bien que la continuité des programmes ait été largement maintenue, le projet du Directeur général comportait un certain nombre d'innovations visant, d'une part, à aligner sur le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 les ajustements proposés qui sont soumis au Conseil du développement industriel à sa trente-neuvième session, d'autre part, à faire face à une décentralisation plus importante vers les bureaux extérieurs et à intégrer les politiques de l'Organisation relatives à l'éthique, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Les principales caractéristiques du projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2012-2013 soumis à l'examen du Comité des programmes et des budgets à sa vingt-septième session étaient:

- a) L'harmonie parfaite des services fonctionnels que doit fournir l'ONUDI à ses États Membres au cours de l'exercice biennal 2012-2013 avec les objectifs de développement convenus sur le plan international, consacrés par la Déclaration du Millénaire, le document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale), le document final du Sommet sur les suites données à la Déclaration du Millénaire (résolution 65/1 de l'Assemblée générale), le Programme de Doha pour le développement, la Conférence internationale sur le financement du développement, le Sommet mondial pour le développement durable et divers accords multilatéraux sur l'environnement.

b) Le maintien de la structure générale du programme et des budgets pour l'exercice 2010-2011, même si, pour répondre à des besoins de rationalisation, le nombre des grands programmes passe de neuf à sept, grâce à la fusion, dans le grand programme C, des grands programmes de coopération technique avec les questions transversales et le programme d'appui aux opérations hors Siège, comme expliqué plus avant dans la section II ci-après. Les éléments supplémentaires concernant les Ressources spéciales pour l'Afrique, le Programme ordinaire de coopération technique et les recettes accessoires ont été maintenus.

c) La création d'un nouveau programme sur l'éthique et la responsabilisation au sein du grand programme B afin de gérer et de mettre en œuvre le Code de conduite éthique, la politique de protection des personnes qui signalent des manquements et qui collaborent à des audits ou à des enquêtes, et la politique de l'ONUDI relative à la déclaration de situation financière et à la déclaration d'intérêts.

d) La formulation du nouveau grand programme D afin de consolider les activités menées par l'ONUDI dans les domaines de la recherche et de l'élaboration des politiques, de la fourniture de conseils, de l'assurance de la qualité, des relations avec les donateurs et des activités de sensibilisation. L'objectif est de mieux coordonner ces services qui, dans le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2010-2011, étaient dispersés dans les grands programmes B, C, D, E et F. En particulier, les services fournis au titre de l'élément de programme C.2 "Stratégie industrielle et environnement économique" ont ainsi été intégrés dans le grand programme D, pour renforcer les liens qui existent entre les bases analytiques et les activités opérationnelles à l'appui des politiques et stratégies industrielles.

e) L'alignement du projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2012-2013 sur le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 telle que modifiée lors de son examen à mi-parcours, conformément à la décision IDB.38/Dec.9 prise par les États Membres. En particulier, le projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2012-2013 a tenu compte de la reformulation des objectifs de développement et de gestion telle qu'elle émane de la Déclaration de mission reproduite à la section V du présent document, ainsi que de toute une série de modifications apportées aux éléments de programme thématiques. Les résultats attendus au niveau des pays de l'exécution des éléments de programmes et l'impact prévu des services offerts par l'ONUDI restant inchangés à la suite de l'ajustement du cadre de programme à moyen terme, ils continuent d'orienter le cadre des résultats du projet de programme et de budgets et devraient constituer la base de ceux prévus dans le cadre de la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré.

Objectif de développement énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

L'ONUDI vise à réduire la pauvreté grâce à un développement industriel durable. Elle s'emploie à faire en sorte que chaque pays puisse mettre en place un secteur productif prospère, participer davantage au commerce international et sauvegarder son environnement.

Objectif de gestion énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

Croissance de qualité:

L'ONUDI améliore et développe constamment ses services, qui se veulent multidisciplinaires et qui influent positivement sur les politiques et les institutions à travers le monde.

Unis dans l'action:

L'ONUDI s'emploie à promouvoir l'unité dans ses objectifs et dans ses actions.

f) La prise en compte d'une approche axée sur l'égalité des sexes dans le projet de programme et de budgets 2012-2013, y compris, le cas échéant, dans la formulation des indicateurs de performance, conformément à la politique suivie par l'ONUDI en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

10. La structure du programme et des budgets pour l'exercice 2012-2013 présentée au Comité des programmes et des budgets à sa vingt-septième session reposait donc sur sept grands programmes, contre neuf pour l'exercice biennal 2010-2011. Ces grands programmes étaient les suivants:

Grand programme A	Organes directeurs
Grand programme B	Direction exécutive et gestion stratégique
Grand programme C	Priorités thématiques
Grand programme D	Recherche stratégique, assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur
Grand programme E	Services d'appui aux programmes
Grand programme F	Gestion des bâtiments
Grand programme G	Coûts indirects

Le projet du Directeur général contenait en outre des éléments supplémentaires concernant les Ressources spéciales pour l'Afrique, le Programme ordinaire de coopération technique et les recettes accessoires.

11. Les grands programmes A et B continuent respectivement de pourvoir aux besoins des organes directeurs et de la direction exécutive de l'ONUDI. Le grand programme C porte désormais sur l'ensemble des services fonctionnels fournis par l'ONUDI à ses États Membres, y compris les activités sur le terrain et celles qui visent à assurer une plus grande cohérence au niveau des régions et des pays. Le grand programme D, en regroupant des services qui étaient auparavant répartis entre plusieurs autres grands programmes, permet d'inscrire les services consultatifs de l'ONUDI relatifs à l'élaboration de politiques, à la recherche et aux statistiques, aux relations avec les donateurs, à l'assurance de la qualité et aux activités de sensibilisation dans une structure unifiée. Le grand programme E porte sur les différents services d'appui nécessaires à la mise en œuvre efficace des activités de fond de l'Organisation, et le grand programme F sur la gestion du Centre international de Vienne (CIV). Le grand programme G montre tous les coûts indirects et les services communs auxquels participe l'ONUDI. On trouvera à la section II ci-après une description plus détaillée de la portée et du contenu des différents grands programmes.

Résumé des propositions révisées

12. Après un examen approfondi des propositions du Directeur général, le Comité des programmes et des budgets a adopté une conclusion dans laquelle elle recommande au Directeur général de présenter au Conseil du développement industriel, à sa trente-neuvième session, des propositions révisées de programme et de budgets, 2012-2013, à hauteur d'un montant total net maximum de 153 231 936 euros (Conclusion 2011/3). Le présent document, qui a été établi pour donner suite à cette recommandation, présente les propositions révisées du Directeur général concernant le programme et les budgets, 2012-2013. Tout en maintenant la structure de programme présentée ci-dessus, les propositions révisées ramènent le niveau des prévisions de dépenses à celui recommandé par le Comité des programmes et des budgets à sa vingt-septième session.

13. En présentant ses propositions révisées, le Directeur général tient à souligner que la réduction recommandée de 7 443 502 euros du budget ordinaire n'a pu se faire sans ajustements importants des ressources allouées à tous les grands programmes de fond présentés dans le programme et les budgets, comme le montre le tableau ci-après. Comme indiqué dans la conclusion 2011/3, cette situation aura

inévitablement un impact négatif considérable sur les activités de l'ONUDI et de graves répercussions sur la prestations de ses services au titre de tous les grands programmes.

Grand programme	Réduction du nombre de postes		Total des réductions	
	Administrateurs	Services généraux	Euros	Pourcentage
A. Organes directeurs			(452 410)	-8,1 %
B. Direction exécutive et gestion stratégique	(2)	(1)	(797 240)	-6,5 %
C. Priorités thématiques ¹		(2)	(2 797 934)	-2,8 %
D. Recherche stratégique, assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur	(2)	(3)	(1 478 400)	-8,9 %
E. Services d'appui aux programmes	(1)	(6)	(1 813 013)	-5,5 %
F. Gestion des bâtiments				
G. Coûts indirects			(104 505)	-0,5 %
Total des réductions	(5)	(12)	(7 443 502)	

¹ Les réductions au sein de ce grand programme ont porté presque exclusivement sur les activités préparatoires liées à l'élaboration de grands projets devant être financés par le FEM.

14. Toutefois, conformément à l'esprit de la conclusion 2011/3, le Directeur général tient à rassurer le Conseil que tout a été fait pour réduire au minimum l'impact négatif attendu sur les activités de l'ONUDI, notamment sur la fourniture de l'assistance technique, et que l'Organisation s'efforcera de continuer à générer des gains d'efficacité et des économies. Dans ce contexte, il convient de noter en particulier les points suivants:

a) Dans le grand programme C, les réductions ont porté essentiellement sur les activités préparatoires concernant l'élaboration de grands projets devant être financés par le Fonds pour l'environnement mondial au titre du programme C.3 Environnement et énergie. En revanche, les ressources communes au programme C.1 Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives et au programme C.2 Renforcement des capacités commerciales connaîtront des augmentations.

b) Les premières propositions faites concernant le renforcement des capacités de l'ONUDI sur le terrain, principalement grâce à une augmentation du personnel recruté sur le plan national, ont été retenues pour permettre à l'Organisation de pouvoir adopter des modalités opérationnelles alternatives de fourniture de ses services de coopération technique.

c) Tout sera mis en œuvre pour que les gains d'efficacité attendus de la mise en œuvre du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle soient réalisés sans délai.

d) En outre, il est à espérer que les États Membres et la communauté des donateurs octroieront des fonds supplémentaires par des canaux alternatifs pour permettre à l'ONUDI de maintenir sa dynamique de croissance de ces dernières années dans le domaine de la coopération technique.

Incidences des propositions révisées

15. *Grand programme A*: Conformément à la recommandation formulée dans la Conclusion 2011/3 tendant à réduire le budget ordinaire, on propose que le Conseil du développement industriel ne tienne qu'une seule session de trois jours ouvrables, les années où la Conférence générale ne se réunit pas. Le Conseil du développement industriel devrait tenir cette session au deuxième semestre de l'année pour examiner les recommandations du Comité des programmes et des budgets et d'autres points de l'ordre du jour qu'il jugerait indiqués. Les dispositions de l'Acte constitutif de l'ONUDI prévoient la tenue

d'une session par an. Cependant, conformément à la décision IDB.18/Dec.17, le Conseil tient depuis 1997 deux sessions ordinaires les années où la Conférence générale ne se réunit pas, l'une de deux ou trois jours ouvrables, en mai ou en juin, et l'autre de trois jours ouvrables, plus tard dans l'année pour examiner les recommandations du Comité des programmes et des budgets. Les années où la Conférence générale se réunit, le Conseil tient une session ordinaire de trois ou quatre jours ouvrables. La réduction du nombre de sessions devrait permettre de réaliser approximativement 452 410 euros d'économies dans le programme A.1 (Réunions des organes directeurs) et 78 705 euros dans le grand programme G (Coûts indirects).

16. *Grand programme B*: Deux postes d'administrateur hors classe seront supprimés dans le programme B.1 (Direction exécutive et gestion stratégique) et un poste de la catégorie des services généraux dans le programme B.5 (Éthique et responsabilisation). La réduction des effectifs dans le programme B.1 limitera considérablement sa capacité à assumer efficacement le large éventail de fonctions liées à la direction exécutive et la définition d'orientations politiques, à l'harmonisation et la planification stratégiques, à la cohérence à l'échelle du système et à la participation de l'ONUDI aux processus interinstitutions et intergouvernementaux, qui relèvent de ses compétences. En outre, la suppression d'un poste dans le programme B.5 limitera la capacité de ce dernier à maintenir, au sein de l'ONUDI, une fonction d'éthique indépendante nécessaire pour garantir le respect par l'Organisation des meilleures pratiques suivies par le système des Nations Unies et d'autres instances, plus particulièrement des normes fiduciaires établies par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), source importante et croissante de financement des projets de l'ONUDI.

17. *Grand programme C*: Les réductions proposées des dépenses au titre du budget ordinaire pour le grand programme C concernent principalement les dépenses autres que de personnel, et ce afin de préserver la masse critique de compétences spécialisées au Siège de l'ONUDI, conformément aux orientations régulièrement données par les États Membres. Comme indiqué ci-dessus, le programme C.3 (Environnement et énergie) sera particulièrement touché par ces réductions. Les ressources consacrées aux voyages, aux services de consultants et aux réunions, qui étaient initialement prévues pour la formulation et l'exécution de grands projets du FEM, se verront sensiblement réduites. Il est donc nécessaire de concevoir et d'appliquer un nouveau modèle d'activité reposant sur une implication accrue des parties prenantes grâce à des modalités d'exécution nationale. Il convient également de noter que cette diminution des ressources pourrait avoir des conséquences sur la constitution du portefeuille de projets du FEM pour l'exercice biennal 2014-2015. À la réduction des dépenses autres que de personnel s'ajoute la suppression de deux postes de la catégorie des services généraux dans le grand programme C, en tablant sur le fait que l'incidence des réductions sera partiellement compensée par l'amélioration et l'efficacité des processus résultant de l'accélération prévue de l'exécution du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle.

18. *Grand programme D*: Les présentes propositions révisées prévoient la suppression de deux postes d'administrateur et de trois postes de la catégorie des services généraux dans le grand programme D, soit un poste d'administrateur et un poste de la catégorie des services généraux supprimés dans le programme D.1 (Recherche stratégique et services consultatifs pour l'élaboration de politiques) et un poste d'administrateur et deux postes de la catégorie des services généraux dans le programme D.2 (Assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur). Cette réduction des effectifs limitera considérablement les activités futures de l'Organisation dans les domaines concernés. Plus particulièrement, elle limitera la portée des analyses et recherches sur les tendances mondiales et régionales concernant les priorités thématiques de l'ONUDI, ce qui affaiblira la base analytique sur laquelle s'appuie l'élaboration de futurs programmes et le socle de données factuelles sur lequel repose la formulation de conseils d'orientation stratégique. En outre, les activités de l'Organisation liées à la communication avec ses parties prenantes et à la promotion de son mandat seront restreintes.

19. *Grand programme E*: Il est prévu de réduire sensiblement les dépenses de personnel et les dépenses autres que de personnel dans ce grand programme. Un poste d'administrateur et deux postes de la catégorie des services généraux seront supprimés dans le programme E.3 (Achats et logistique),

ainsi que deux postes de la catégorie des services généraux dans chacun des programmes E.1 (Gestion des ressources humaines) et E.2 (Services financiers). La diminution des dépenses autres que de personnel de 709 413 euros est répartie sur l'ensemble du grand programme, avec de légères réductions supplémentaires dans le programme G (Coûts indirects). Ces réductions auront inévitablement des répercussions sur la capacité de l'Organisation à fournir pleinement le niveau d'appui opérationnel requis dans les domaines d'activité couverts par le grand programme. On prévoit notamment une réduction particulière dans la rubrique formation du personnel, qui accentuera la baisse à 0,62 % des ressources du budget ordinaire, alors que la norme approuvée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination est de 2 %. L'ONUDI devra limiter sa participation aux réunions consultatives du système des Nations Unies et aux réseaux du Comité de haut niveau sur la gestion. Les avantages attendus du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle en termes de gains d'efficacité et de rationalisation de l'organisation du travail pourraient contribuer à compenser partiellement certains effets de la baisse du niveau des ressources allouées au grand programme.

20. *Programme ordinaire de coopération technique*: Comme prévu dans l'Acte constitutif de l'ONUDI (Annexe II, partie B), les ressources allouées à ce programme ne dépassent pas 6 % du budget ordinaire. En conséquence, réduire le budget ordinaire de 7 443 502 euros, comme demandé dans la Conclusion 2011/3, reviendrait à réduire de 6 % ce chiffre, soit 446 574 euros, des ressources consacrées au Programme ordinaire de coopération technique. Étant donné que les activités menées au titre de ce programme fournissent un appui direct aux services de coopération technique de l'ONUDI, l'accent étant particulièrement mis sur les pays les moins avancés et des domaines comme la coopération Sud-Sud et l'intégration des femmes dans le développement, cette réduction des ressources aura inévitablement des conséquences sur ces services.

II. PRÉSENTATION

21. Le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2012-2013 poursuivent le processus adopté au cours des derniers exercices biennaux pour formuler des budgets entièrement axés sur les programmes et présenter les programmes de manière thématique. Bien que le programme et les budgets 2010-2011 aient aligné le cadre de gestion axée sur les résultats sur celui du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013, le présent document s'y emploie davantage en présentant les éléments programmatiques de base, étant entendu que le nombre des grands programmes a été réduit mais que le nombre des éléments de programme est plus important, afin que le progiciel de gestion intégré de l'ONUDI cerne et identifie mieux tous les éléments de la chaîne de résultats. Le recours à une nouvelle présentation du projet de document, disponible en ligne et uniforme permettra de voir clairement l'incidence des activités du projet sur les résultats prévus au niveau des pays et leur impact sur le développement. Pour la première fois, une parfaite continuité sera assurée entre les projets, le programme et les budgets, le cadre de programmation à moyen terme et la vision stratégique à long terme de l'Organisation pour la période 2005-2015.

Structure du programme

22. Comme indiqué ci-dessus, la structure du programme et des budgets pour l'exercice 2012-2013 repose sur sept grands programmes, contre neuf pour l'exercice biennal 2010-2011. Ces grands programmes sont les suivants: Grand programme A Organes directeurs; Grand programme B Direction exécutive et gestion stratégique; Grand programme C Priorités thématiques; Grand programme D Recherche stratégique, assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur; Grand programme E Services d'appui aux programmes; Grand programme F Gestion des bâtiments; et Grand programme G Coûts indirects, ainsi que les éléments supplémentaires concernant les Ressources spéciales pour l'Afrique, le Programme ordinaire de coopération technique et les recettes accessoires.

23. Plusieurs améliorations et innovations ont été introduites dans la structure du programme. Le regroupement, notamment, dans le grand programme C, des activités menées par l'ONUDI dans ses trois priorités thématiques – atténuation de la pauvreté grâce à des activités productives, renforcement des capacités commerciales, et environnement et énergie – et de plusieurs activités transversales et des services d'appui aux opérations hors Siège encourage à la fois la collaboration au sein de l'Organisation et l'amélioration de la présentation de rapports sur la gestion axée sur les résultats dans le cadre du progiciel de gestion intégré. On trouvera ci-après un résumé des programmes et éléments de programme dont se composent les grands programmes.

24. Le grand programme A conserve ses deux programmes traditionnels concernant l'organisation des réunions des organes directeurs et la fourniture à ceux-ci de services de secrétariat. Par le biais du premier programme, le grand programme assure l'organisation des réunions des organes principaux et subsidiaires et veille à ce que les réunions se déroulent conformément au calendrier établi et dans le respect des règles de procédure. Grâce au second programme, il fournit aux organes directeurs des services fonctionnels, techniques, logistiques et d'appui consultatif, et assure la liaison entre l'ONUDI et ses États Membres et d'autres partenaires.

25. Le grand programme B comprend cinq programmes. Le programme B.1 établit un cadre consolidé facilitant le regroupement des principales fonctions de la direction et de la gestion stratégique en deux éléments de programme distincts: Direction exécutive et alignement organisationnel et Planification stratégique, cohérence à l'échelle du système et partenariats. Le premier de ces éléments de programme vise principalement à définir des orientations politiques générales pour les activités que mène l'ONUDI, entre autres, selon les exigences minimales de sa fonction d'éthique. Le deuxième, quant à lui, vise à déterminer les orientations et les priorités spécifiques de l'Organisation, et à assurer son positionnement stratégique au sein du système des Nations Unies ainsi qu'à maintenir des partenariats stratégiques avec les différentes parties prenantes. Le programme B.2 porte sur la fonction d'évaluation, à laquelle l'ONUDI accorde un degré de priorité élevé parce qu'elle contribue à promouvoir la responsabilisation, l'apprentissage et l'efficacité des services fonctionnels qu'elle fournit. Les programmes B.3 et B.4 ont trait aux services juridiques et à la vérification interne, qui visent respectivement à faire en sorte que les activités et programmes de l'Organisation soient menés conformément à son cadre juridique, et à promouvoir l'intégrité au moyen de services de vérification interne objective et indépendante et d'enquêtes sur des cas d'irrégularités présumées. Le programme B.5 est un nouveau programme axé sur l'éthique et la responsabilisation qui encourage l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'ONUDI relatives à l'éthique.

26. Le grand programme C est le plus vaste des grands programmes et regroupe les services de coopération technique et les services d'appui de chacune des trois priorités thématiques, y compris les questions transversales et l'appui aux opérations hors Siège. Il contient cinq programmes qui sont successivement décrits dans le présent document.

27. Le programme C.1 traite de l'éventail des services fournis par l'ONUDI aux États Membres au titre de la priorité thématique relative à la réduction de la pauvreté grâce à des activités productives, en réponse à l'objectif 1 des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), et les objectifs liés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, en réponse à l'objectif 3. Ce programme comprend également un programme visant à encourager la fabrication locale de produits pharmaceutiques dans les pays en développement pour aider à atteindre l'objectif 6. Il comprend cinq éléments de programme. Le premier est essentiellement axé sur la gestion efficace du programme, notamment sur l'établissement d'un mécanisme systématique de suivi et d'évaluation des progrès réalisés. L'élément de programme C.1.2 porte sur les entreprises, les investissements et les services de la technologie aux fins de développement, dont le développement du secteur privé et le développement de regroupements industriels et de liens économiques. L'élément de programme C.1.3 a pour objectif de promouvoir les opportunités économiques en faveur des pauvres vivant en zone rurale par le développement de l'industrie agro-alimentaire et de l'entrepreneuriat. L'élément de programme C.1.4 met essentiellement l'accent sur la participation des femmes et des jeunes aux activités productives et

l'élément de programme C.1.5 s'attaque aux problèmes auxquels doivent faire face les pays et les communautés sortant d'une situation de crise.

28. Le programme C.2 porte sur l'éventail de services fournis dans le cadre de la priorité thématique relative au renforcement des capacités commerciales. Le premier élément de programme privilégie la gestion efficiente du programme, notamment l'établissement d'un mécanisme systématique de suivi et d'évaluation des progrès. L'élément de programme C.2.2 propose des services qui visent à renforcer les capacités productives des pays en développement et à permettre aux producteurs de se conformer aux exigences des marchés relatives à la quantité, à la qualité, à la productivité et à l'innocuité des produits et services. L'élément de programme C.2.3 est axé sur l'établissement de cadres institutionnels nationaux et régionaux de normalisation, de métrologie, d'essais, de certification, d'accréditation et de contrôle de la qualité devant permettre aux fabricants des pays en développement de respecter les normes rigoureuses en vigueur sur nombre de marchés d'exportation, y compris les normes privées. L'élément de programme C.2.4 a pour objectif de favoriser les exportations industrielles et la création de consortiums d'exportation de PME pour aider les entreprises à gérer les risques et les coûts liés à l'intégration des marchés d'exportation. L'élément de programme C.2.5 promeut le concept de responsabilité sociale des entreprises dans les PME tournées vers l'exportation, pour que ces dernières puissent se conformer aux exigences sociales et environnementales de plus en plus rigoureuses sur les marchés internationaux, souvent formulées par les importateurs du secteur privé.

29. Le programme C.3 porte sur les services que fournit l'ONUDI dans le cadre de sa priorité thématique relative à l'environnement et à l'énergie. Il comprend quatre éléments de programme. Le premier met à nouveau l'accent sur la gestion efficiente du programme, y compris sur l'établissement d'un mécanisme systématique de suivi et d'évaluation des progrès. Les trois autres éléments de programme ont trait à des domaines spécifiques de coopération technique. L'élément de programme C.3.2 a pour objet d'encourager une réduction de la consommation de ressources naturelles, la baisse des émissions de gaz à effet de serre et d'autres émissions et déchets industriels dans les processus industriels, ainsi que des mesures ciblées pour une utilisation plus rationnelle et une gestion plus efficace de l'énergie industrielle, une utilisation productive de l'eau et une gestion écologiquement viable des produits chimiques. L'élément de programme C.3.3 a pour objectif de promouvoir l'accès à l'énergie propre à des fins productives et les applications industrielles des énergies propres dans les PME manufacturières consommant beaucoup d'énergie. Enfin, l'élément de programme C.3.4 aide les pays en développement et les pays à économie en transition à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, en particulier le Protocole de Montréal relatif à l'élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

30. Le programme C.4 traite de deux questions spécifiques qui recoupent les priorités thématiques de l'ONUDI, à savoir la coopération Sud-Sud et l'appui aux pays les moins avancés (PMA). Le programme C.5, quant à lui, veille à ce que le réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI, qui comprend les bureaux régionaux et les bureaux de pays ainsi que les comptoirs, reçoive un appui optimal et soit pleinement intégré aux activités menées dans le cadre du grand programme C.

31. Le grand programme D est le quatrième des grands programmes du programme et des budgets pour l'exercice biennal 2012-2013; il rassemble les activités que menait l'ONUDI de manière dispersée pour fournir aux États Membres des produits de la connaissance et des conseils sur les politiques à suivre, contribue à la rigueur des programmes techniques en supervisant et en mettant en œuvre le cadre de l'ONUDI relatif à l'assurance de la qualité et gère les relations avec les donateurs et les services de sensibilisation. L'élément de programme D.1 a trait à la recherche stratégique et aux services consultatifs en vue de l'élaboration de politiques nationales, tandis que l'élément de programme D.2 traite principalement des activités menées dans le cadre de l'assurance de la qualité et des contacts avec l'extérieur.

32. Le programme D.1 comprend quatre éléments de programme, dont le premier a pour objectif d'assurer une gestion efficace du programme. L'élément de programme D.1.2 vise à générer, grâce à la recherche appliquée, les connaissances qui sous-tendent les stratégies, politiques, programmes et projets de développement industriel. L'élément de programme D.1.3, antérieurement élément de programme C.2 (Stratégie industrielle et environnement économique) du grand programme C dans le programme et les budgets 2010-2011, fournit des orientations judicieuses sur les politiques et stratégies industrielles et propose une formation de pointe et des exercices de renforcement des capacités appropriés. L'élément de programme D.1.4 a trait à la fourniture de statistiques industrielles actualisées et comparables au niveau international aux partenaires de l'Organisation.

33. Le programme D.2 comprend trois éléments. L'élément de programme D.2.1 traite de la gestion des relations de l'ONUDI avec les donateurs et les donateurs potentiels en vue d'une mobilisation efficace des ressources pour les services de développement, qui, dans le programme et les budgets 2010-2011, était précédemment répartie entre les éléments de programme C.7, D.6 et E.5 (Assurance de la qualité, gestion axée sur les résultats et mobilisation de fonds). De même, l'élément de programme D.2.2 regroupe les aspects relatifs à l'assurance de la qualité des éléments de programme du programme et des budgets 2010-2011 et vise à gérer et à soutenir le processus d'approbation des programmes et des projets pour garantir la conformité des services de développement de l'ONUDI avec les principes internationalement reconnus et garantir leur haute qualité. Enfin, l'élément de programme D.2.3 coordonne les activités dans le domaine de la sensibilisation et de la communication, mission précédemment dévolue à l'élément de programme B.1.3 (Communication stratégique) et aux éléments de programme C.1, D.1 et E.1 (Stratégies thématiques, priorités régionales et sensibilisation), pour générer et mettre en œuvre une approche cohérente en vue de mieux faire comprendre au grand public les questions relatives au développement industriel et le rôle de l'ONUDI à cet égard.

34. Le grand programme E comprend les différents services d'appui requis pour garantir l'efficacité des opérations de l'ONUDI. Ils sont présentés sous cinq programmes distincts, E.1 à E.5, qui portent respectivement sur la gestion des ressources humaines, les services financiers, les achats et la logistique, et la gestion de l'information et de la communication. Quant à lui, le programme E.3 est subdivisé en deux éléments de programme qui portent sur les services d'achat et les services de logistique.

35. Le grand programme F a trait à l'exploitation, à la maintenance et à la réparation des bâtiments du Centre international de Vienne, qu'assure l'ONUDI pour le compte des quatre organisations sises dans le complexe (ONUV, ONUDI, AIEA et OTICE), et avec leurs contributions financières. Il comprend deux programmes distincts, le programme F.1, Gestion commune des bâtiments, et le programme F.2, Gestion conjointe des bâtiments, qui fournissent des services dans l'ensemble similaires pour ce qui est des objectifs du grand programme, mais différents quant à leurs sources de financement. Le programme F.1 est financé par toutes les organisations sises au Centre international de Vienne, alors que le programme F.2 n'est financé que par l'ONUV, l'ONUDI et l'OTICE.

36. Le grand programme G porte sur les contributions de l'ONUDI aux services partagés et autres coûts indirects. Il comprend un seul programme, le programme G.1, et regroupe la plupart des dépenses de fonctionnement des autres programmes qui, dès lors, ne font apparaître que des éléments restants qui leur sont propres, notamment l'impression, les services d'information ou la prestation de services de traduction.

37. Outre les sept grands programmes, le programme et les budgets 2012-2013 comportent aussi les éléments supplémentaires que sont les Ressources spéciales pour l'Afrique, le Programme ordinaire de coopération technique et les recettes accessoires. Les Ressources spéciales pour l'Afrique sont constituées par les fonds spécifiquement alloués pour promouvoir le développement industriel de l'Afrique conformément à la résolution GC.10/Res.3 de la Conférence générale. Le Programme ordinaire de coopération technique, quant à lui, a trait aux activités de coopération technique financées par le budget ordinaire comme prévu dans l'Acte constitutif de l'ONUDI (Annexe II, Partie B). Enfin,

les recettes accessoires comptabilisent les recettes provenant de sources diverses, notamment les intérêts bancaires, la vente de publications et le fond autorenouvelable pour les publications destinées à la vente, le remboursement de dépenses d'exercices antérieurs, la vente de matériel usagé et les gains nets au change.

III. CADRE DE PROGRAMMATION

Mandat de l'ONUDI

38. L'ONUDI tire son mandat de son Acte constitutif et d'un certain nombre de documents d'orientation fondamentaux approuvés par ses organes directeurs, notamment le Plan de travail concernant le rôle et les fonctions futurs de l'ONUDI adopté par la Conférence générale dans sa résolution GC.7/Res.1, les orientations stratégiques "Améliorer l'exécution des programmes de l'ONUDI" adoptées par le Conseil du développement industriel dans sa décision IDB.26/Dec.7 et la vision stratégique à long terme approuvée par la Conférence générale à sa onzième session en décembre 2005 (résolution GC.11/Res.4). Sur la base des recommandations contenues dans ces documents et tenant compte de la décision IDB.38/Dec.9 relative à l'alignement du cycle du cadre de programmation à moyen terme sur l'examen quadriennal complet envisagé des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'ONUDI élabore un cadre de programmation à moyen terme de quatre ans, dans lequel sont définis un certain nombre de domaines et de services prioritaires. La formulation du programme et des budgets révisés pour l'exercice biennal 2012-2013 a été guidée par le mandat découlant de ces documents et par la conclusion 2011/3.

Objectifs internationaux de développement

39. En élaborant le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2012-2013, l'ONUDI a tenu compte de la nécessité d'aligner le cadre de programmation sur les buts et objectifs de développement fixés par la communauté internationale. Jusqu'en 2015, les objectifs de développement du Millénaire en demeurent les plus importants, et l'ONUDI continuera de veiller à ce que ses activités de programmation appuient la réalisation des objectifs relevant de son mandat et de ses compétences. Il s'agit notamment des objectifs 1 (réduire l'extrême pauvreté et la faim), 3 (promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes), 7 (assurer un environnement durable) et 8 (mettre en place un partenariat mondial pour le développement). L'ONUDI contribue également à la réalisation d'un autre objectif, l'objectif 6 du Millénaire (combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies) en promouvant l'industrie pharmaceutique locale des pays en développement.

40. Outre les objectifs du Millénaire, d'autres objectifs de développement convenus sur le plan international continueront de guider le cadre de programmation de l'ONUDI en 2012-2013, notamment ceux issus d'un certain nombre de grandes conférences et sommets mondiaux tenus ces vingt dernières années, et des conférences d'examen et autres activités de suivi y relatives. Au nombre de ces conférences, on peut citer la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA III) tenue en mai 2001 à Bruxelles (Belgique), la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA IV) tenue en mai 2011 à Istanbul (Turquie) la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce tenue en novembre 2001 à Doha (Qatar), la Conférence internationale sur le financement du développement tenue en mars 2002 à Monterrey (Mexique) et le Sommet mondial pour le développement durable tenu en août-septembre 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud). De même, les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui doit se tenir à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012 seront pris en compte par l'ONUDI dans ses activités futures.

41. Les activités de l'ONUDI sont également guidées par les accords internationaux relatifs à l'environnement. Celles relatives à l'énergie et à l'environnement sont pleinement conformes aux objectifs du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et plusieurs d'entre elles tiennent leur mandat

du Protocole de Montréal, de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Cohérence à l'échelle du système des Nations Unies

42. L'Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui fait l'objet de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, constitue le cadre de la cohérence des services de développement offerts à l'échelle du système des Nations Unies d'offre. L'ONUDI prend en compte les principes de l'examen triennal complet dans ses processus de planification, y compris dans l'élaboration du présent document. Alors que l'on se dirige vers un cycle de programmation de quatre ans et que l'Assemblée générale devrait se prononcer d'ici à fin 2012 en faveur d'un examen quadriennal complet, l'ONUDI s'emploiera à aligner plus étroitement son cadre de programmation à moyen terme sur la planification des activités opérationnelles à l'échelle du système, ce dont il sera tenu compte dans les versions ultérieures du programme et des budgets.

43. Ces dernières années, l'ONUDI a également activement contribué à l'initiative Unis dans l'action, tant pour ce qui a trait à la mise au point de cette approche qu'à l'application effective de celle-ci dans huit pays pilotes et dans les pays qui ont lancé eux-mêmes l'initiative. L'Organisation continuera de donner la primauté à l'appui au principe d'appropriation nationale du processus de développement grâce à la cohérence au niveau des pays, conformément à la résolution 64/289 de l'Assemblée générale relative à la cohérence du système des Nations Unies, et à d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Représentation sur le terrain et décentralisation

44. L'approche "Unis dans l'action" a eu notamment pour conséquence l'importance accrue accordée par le système des Nations Unies au renforcement des mécanismes d'exécution pour répondre aux besoins des pays et appuyer les plans connexes conjoints des équipes de pays des Nations Unies. Depuis l'introduction en 2006 de la politique de mobilité sur le terrain et le déploiement subséquent de fonctionnaires dans les bureaux extérieurs, les capacités de coopération technique de l'ONUDI hors Siège ont été accrues.

45. Le programme et les budgets pour l'exercice 2012-2013 ont pour objectif de renforcer encore les capacités hors Siège en encourageant une décentralisation plus forte vers les bureaux extérieurs et le regroupement des activités d'appui aux opérations hors Siège afin d'intégrer pleinement les bureaux extérieurs dans le grand programme C. La décentralisation devrait permettre de répondre plus rapidement aux besoins locaux et d'établir un partenariat plus étroit entre l'ONUDI et ses partenaires locaux. Cela est d'autant plus important que l'on recourt davantage aux modalités d'exécution nationale dans le cadre de la cohérence du système au niveau des pays. Le présent document tient compte de l'augmentation du personnel des programmes nationaux, ainsi que celle des moyens mis à la disposition des services généraux dans les bureaux extérieurs, expliquées ci-après.

Partenariats stratégiques

46. La Déclaration de mission de l'ONUDI, qui a été incorporée au cadre révisé de programmation à moyen terme pour la période 2010-2013, décrit l'ONUDI comme un "partenaire pour la prospérité". Depuis que l'exécution des programmes est désormais axée sur trois priorités thématiques, l'ONUDI s'emploie à éviter les doubles emplois et les chevauchements avec d'autres organismes et à promouvoir la coordination, la coopération et le partenariat avec des organismes offrant des services complémentaires. Des partenariats ont déjà été établis avec de nombreuses organisations multilatérales et bilatérales, le secteur privé et des organisations de la société civile. Le maintien et la poursuite de ces partenariats continueront d'être une des grandes priorités de l'Organisation au cours de l'exercice biennal 2012-2013.

47. Une attention particulière sera accordée à la collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) sur le développement de l'agribusiness et des agro-industries; avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation internationale du Travail sur le développement du secteur privé; avec ONU Femmes sur l'égalité des sexes et la participation des femmes aux secteurs économiques productifs; avec l'Organisation mondiale de propriété intellectuelle sur le développement industriel et les questions relatives à la propriété intellectuelle; avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur la production plus propre, les industries vertes, les énergies propres et la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement; avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Centre du commerce international (CCI) et le Secrétariat exécutif du Cadre intégré renforcé sur le renforcement des capacités commerciales; et avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur l'environnement et l'énergie et le secrétariat du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sur l'environnement et l'énergie. Au sein du système des Nations Unies, l'ONUDI renforce son rôle d'appui à ONU-Énergie, mécanisme de coordination des questions d'énergie entre les différents organismes et continuera de participer activement, à l'échelle régionale et mondiale, aux initiatives prises par le système des Nations Unies, notamment au Groupe sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), au Groupe Industrie, commerce et accès aux marchés de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et à différents mécanismes régionaux de coordination. Au-delà du système des Nations Unies, l'ONUDI s'emploiera également à atteindre l'objectif de renforcement des partenariats par l'intermédiaire de l'élément de programme B.1.2.

Gestion axée sur les résultats, suivi des progrès et détection des risques

48. Le projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2012-2013 suit l'approche de la gestion axée sur les résultats adoptée au cours de l'exercice biennal précédent et maintient notamment un lien clair avec le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013. Le cadre des résultats, affiné pour incorporer la Déclaration de mission de l'ONUDI au cadre révisé de programmation à moyen terme, contient donc un objectif de développement et un objectif de gestion reformulés, ainsi que plusieurs modifications apportées aux éléments de programme, comme expliqué en détail précédemment.

49. L'alignement de la structure du programme du cadre révisé de programmation à moyen terme 2010-2013 sur le projet de programme et de budgets pour l'exercice 2012-2013 prévoit une déclinaison logique en cascade, dans les éléments de programme correspondants, des objectifs et des résultats attendus au niveau des pays. La publication des résultats sera considérablement améliorée grâce au projet de document harmonisé qui sera disponible en ligne et intégré au progiciel de gestion intégré, d'autant qu'elle découlera du cadre de résultats du programme et des budgets pour l'exercice biennal 2012-2013.

50. Le grand programme C établit un mécanisme plus systématique de suivi et d'évaluation des progrès réalisés dans le cadre des services de développement de l'ONUDI. Il prévoit une surveillance accrue des processus de suivi, de publication et de détection des risques encourus par les activités de coopération technique de l'ONUDI en i) élaborant et en actualisant les normes et les modalités de suivi et de publication des résultats en matière de coopération technique; ii) en évaluant l'exécution des systèmes de suivi, de publication et de détection des risques; iii) en analysant les rapports du portefeuille des propositions de programme et en tenant à jour les bases de données de suivi; et iv) en fournissant des conseils aux responsables de projets et aux organes d'approbation sur le profil de risque d'un projet et les exigences spéciales de suivi qui devraient être élaborées, le cas échéant.

Base de ressources

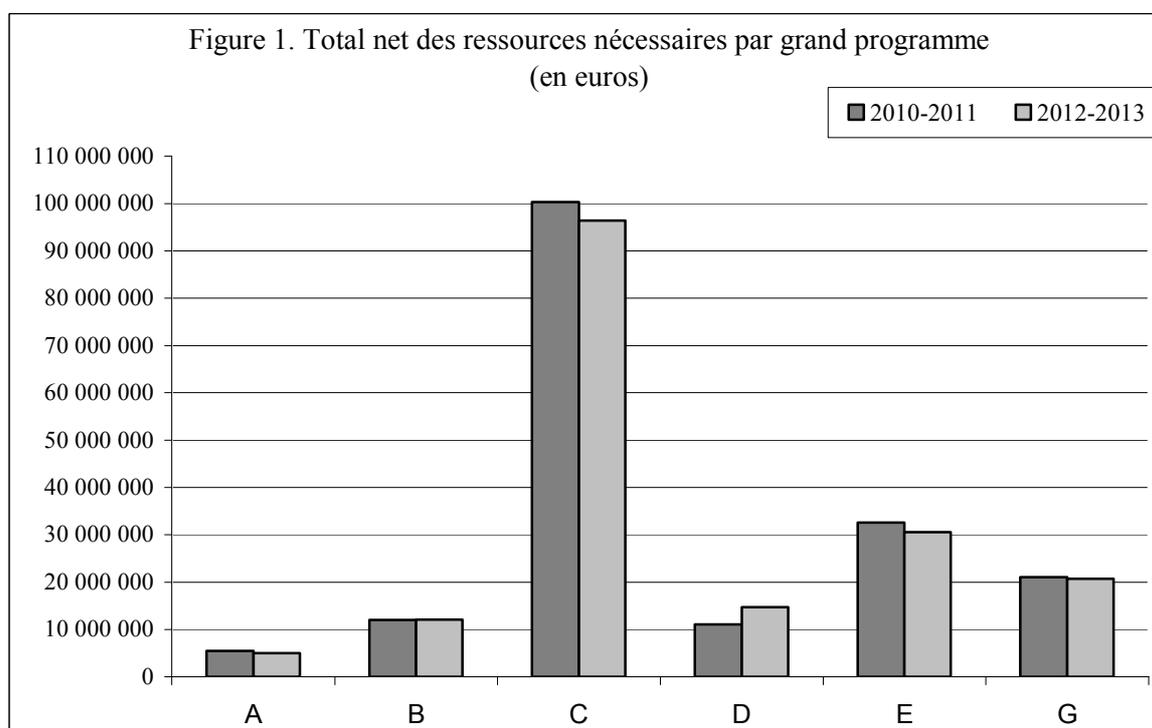
51. Comme indiqué dans la section I plus haut, les programmes proposés dans le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2012-2013 devront être menés avec les ressources limitées dont dispose l'Organisation. Le projet révisé de programme et de budgets pour 2012-2013 est donc présenté selon un taux de réduction de 4,6 %, en termes réels, pour ce qui est du budget ordinaire, afin d'ajuster le niveau des dépenses conformément à la conclusion 2011/3 adoptée par le Comité des programmes et des budgets à sa toute dernière session.

52. À cet égard, il est important d'examiner la relation entre le budget ordinaire, le budget opérationnel et les activités/dépenses de coopération technique.

53. Le budget ordinaire est financé principalement par les contributions mises en recouvrement, une très faible part provenant d'autres sources, comme les recettes générées par des intérêts créditeurs, la vente de publications et les contributions des gouvernements versées aux bureaux régionaux et de pays de l'ONUDI. L'Acte constitutif de l'Organisation prévoit que 6 % du montant net du budget ordinaire doivent être affectés au Programme ordinaire de coopération technique.

54. Le budget opérationnel est alimenté principalement par les recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui liées à l'exécution d'activités de coopération technique financées par des contributions volontaires. Ces recettes correspondent à une redevance acquittée par les donateurs pour rembourser partiellement à l'ONUDI les services qu'elle fournit. Elles sont utilisées pour financer des activités de coopération technique.

Comparaison avec l'exercice biennal précédent par grand programme



55. La comparaison des besoins de ressources estimés pour l'exercice biennal en cours et pour l'exercice biennal 2012-2013 a été effectuée sur la base des coûts de 2010-2011. Des renseignements détaillés concernant chaque grand programme sont présentés dans l'analyse ci-après. Il convient de noter que les parts des différents grands programmes et programmes présentés dans l'analyse, à l'exclusion du grand programme F (Gestion des bâtiments) en raison de ses sources de financement conjointes, sont calculées à partir des données relatives au budget total.

Grand programme A

56. Le niveau des ressources du grand programme A (Organes directeurs) a été réduit de 2,9 à 2,7 %.

Grand programme B

57. La proportion du montant total brut des ressources consacrées au grand programme B dans le programme et les budgets de l'exercice 2012-2013 devrait augmenter de 6,5 % à 6,6 % pour les programmes correspondants du programme et des budgets 2010-2011. Cette hausse est principalement due à l'accroissement des ressources nécessaires à la réalisation du programme B.2 (Évaluation) et du programme B.5 (Éthique et responsabilisation). L'accroissement des ressources nécessaires au programme B.2 va dans le sens de l'objectif de gestion appelant à renforcer les fonctions d'étude et d'évaluation de l'ONUDI. Pour ce qui est du programme B.5 (Éthique et responsabilisation), l'accroissement des ressources nécessaires s'explique par la nécessité de se conformer aux normes fiduciaires du Fonds pour l'environnement mondial et par le fait que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a décidé qu'il convenait de mettre davantage l'accent au sein du système des Nations Unies sur l'application des politiques relatives à l'éthique.

Grand programme C

58. On constate une baisse modérée des ressources globales allouées au grand programme C, qui sont passées de 55,5 % à 54,3 %. Comme expliqué ci-après, cette baisse est due à la réaffectation au grand programme D des ressources consacrées aux activités de sensibilisation, à la mobilisation de ressources et à l'assurance de la qualité, qui, dans le programme et les budgets de l'exercice biennal 2010-2011, avaient été réparties au sein du grand programme C. Les ressources combinées des programmes de fond C.1 à C.3 affichent toutefois une augmentation de 43,2 à 45,3 %. Le montant des ressources requises pour le programme C.5 (Appui aux opérations hors Siège) a également été relevé pour accroître la capacité de l'administration en vue d'une décentralisation plus étendue. En revanche, le programme C.4 (Questions transversales) affiche non pas une nette réduction des ressources, mais une baisse due à l'intégration de plusieurs de ces fonctions dans les programmes C.1 à C.3.

Grand programme D

59. La part des ressources affectées au grand programme D fait apparaître une progression de 6 % pour le programme et les budgets de 2010-2011 à 8,1 % pour ceux de 2012-2013. Toutefois, comme indiqué ci-dessus, cette augmentation reflète les changements intervenus dans la structure des programmes et des budgets des deux exercices biennaux, qui se sont traduits par une consolidation des ressources en faveur des services consultatifs en vue de l'élaboration de politiques, des services de l'assurance de la qualité et des contacts avec l'extérieur. Suite aux réductions opérées dans les présentes propositions révisées, le montant net des ressources supplémentaires affectées au grand programme D connaissent en réalité une évolution négative.

Grand programme E

60. Les ressources réservées au grand programme E ont diminué de 1 %, la part de ce grand programme dans le budget total indiquant une diminution de 17,7 % à 16,7 %. Une description détaillée des réductions a été présentée ci-dessus.

Grand programme F

61. Le montant brut des prévisions de dépenses pour le programme F.1 (Gestion commune des bâtiments) fait apparaître une baisse de 5 475 380 euros. Avec la prochaine arrivée à terme du projet de désamiantage, cette baisse est due au nombre moins important de travaux à effectuer pour rénover les locaux (4 481 200 euros) et reflète aussi la baisse des recettes provenant du remboursement à un taux de 100 % de travaux effectués pour des organisations sises au CIV (2 079 880 euros). Au cours de

l'exercice biennal 2012-2013, les fonds placés dans le compte spécial du Service des bâtiments seront pour la plupart utilisés. Le montant estimatif de contribution de l'ONUDI aux activités de gestion des bâtiments faisant l'objet d'un partage des coûts devrait baisser de 15,71 % à 15,604 %. Par conséquent, on assiste à une baisse globale de 60 610 euros de la contribution de l'ONUDI à la gestion commune des bâtiments.

62. Le montant brut des prévisions de dépenses pour le programme F.2 (Gestion conjointe des bâtiments) fait apparaître une baisse de 205 000 euros, imputable à une réduction des besoins en biens d'équipement et à la baisse anticipée des ressources nécessaires à l'entretien des locaux.

Grand programme G

63. Les coûts indirects montrent une baisse de 325 220 euros du fait de la réduction des ressources nécessaires aux services de sécurité et de sûreté et des services linguistiques et de documentation. La baisse au titre des services linguistiques et de documentation s'explique par la baisse du volume des services requis ces dernières années dans les domaines de l'édition, de la reproduction et de la distribution, ainsi que par le recul attendu de la charge de travail résultant de la réduction de la portée du programme A.1, tandis que la baisse au titre des services communs de sécurité et de sûreté résulte de la réduction des coûts non récurrents liés au matériel de sécurité figurant dans les estimations budgétaires pour la période 2010-2011 et d'une baisse de la part de l'ONUDI dans ces services, qui est passée de 15,71 à 15,604 %.

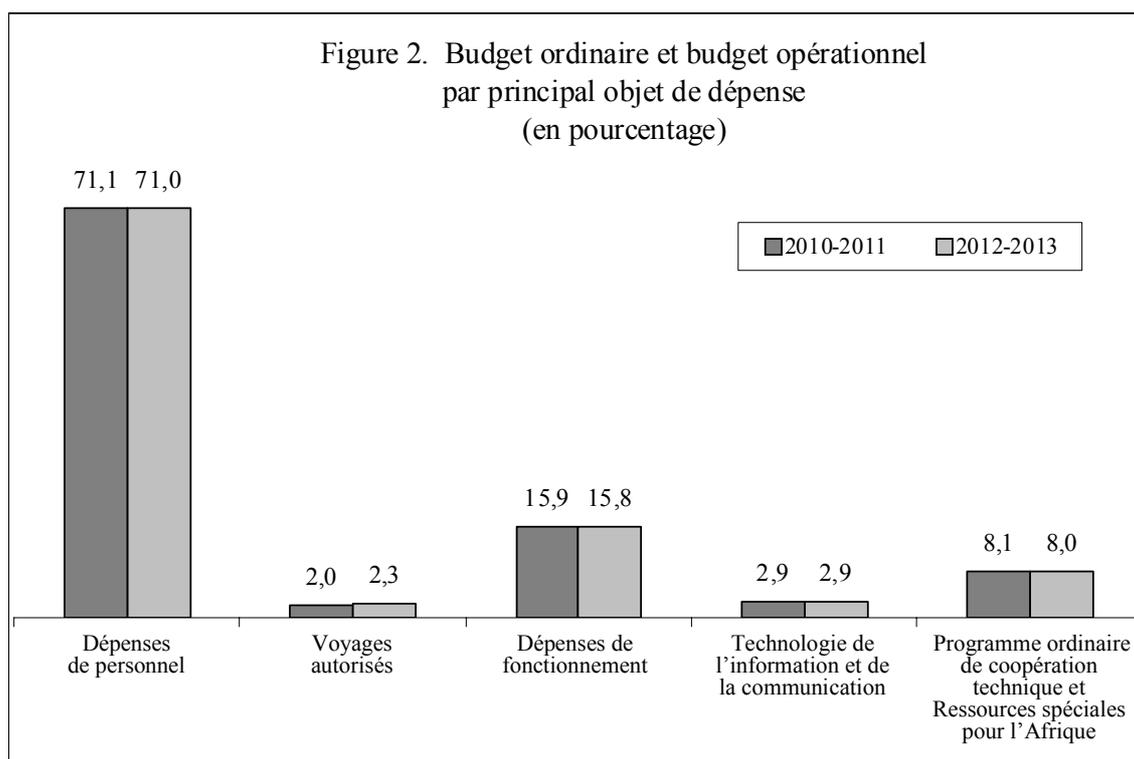
Autres

Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique

64. Comme pour l'exercice biennal 2010-2011, la totalité des ressources consacrées au Programme ordinaire de coopération technique pourra être librement programmée au cours de l'exercice 2012-2013, compte tenu de la priorité accordée à l'Afrique par la communauté internationale de développement et par l'ONUDI elle-même. Conformément à une décision antérieure, les Ressources spéciales pour l'Afrique sont maintenues en tant que ligne de crédit unique pour financer les activités de programme en Afrique. Le montant des ressources allouées en 2012-2013 sera équivalent à 14,5 millions d'euros, avant actualisation des coûts, contre 14,93 millions d'euros inscrit au budget de l'exercice biennal 2010-2011.

Changements par principal objet de dépense

65. La composition des budgets reste dans l'ensemble identique pour ce qui est de la part relative des principaux objets de dépense. Des informations détaillées sur les variations notables sont présentées ci-dessous par principal objet de dépense.



Changements concernant les postes

66. Des précisions sur la composition des postes sont présentées au tableau 5 et à l'annexe C.

67. Le nombre de postes d'administrateurs au Siège a été réduit de quatre postes P-5. Dans les bureaux extérieurs, le nombre total net de postes d'administrateurs a été augmenté de deux. Cette situation correspond à la réduction d'un poste de directeur, de deux postes P-5 et d'un poste P-4, et à la création de six nouveaux postes d'administrateur national de programme.

68. L'augmentation des postes de la catégorie des services généraux de 7,75 résulte nettement de la réduction de 10,25 du nombre de postes au Siège et de la création de 18 nouveaux postes dans les bureaux extérieurs. Douze nouveaux postes de la catégorie des services généraux ont été alloués aux comptoirs existants pour épauler les directeurs des opérations hors Siège de l'ONUDI. Dans quatre bureaux régionaux et de pays, un nouveau poste de la catégorie des services généraux a été créé afin, notamment, d'accroître la capacité de gestion des comptes d'avances temporaires et des achats locaux de l'administration. Deux postes de la catégorie des services généraux ont été créés au sein d'un nouveau bureau extérieur dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Voyages autorisés

69. L'augmentation générale des voyages autorisés pour un montant de 496 815 euros est principalement imputable à l'utilisation anticipée des recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui du FEM aux fins des voyages. Les voyages autorisés financés par le budget ordinaire accusent une baisse de 1 619 985 euros, tandis que ceux prévus au titre de l'appui aux activités de coopération technique ont été principalement inscrits au budget opérationnel.

Dépenses de fonctionnement

70. Le grand programme relatif aux coûts indirects ayant un important élément consacré aux ressources nécessaires aux dépenses de fonctionnement, les autres grands programmes ne reflètent qu'une faible part de ces coûts. Ces dépenses de fonctionnement comprennent mais pas exclusivement

l'impression, les services d'information et la prestation de services de traduction et ont une incidence directe sur les programmes correspondants.

IV. CADRE BUDGÉTAIRE

Financement du budget ordinaire

71. L'analyse ci-après est présentée aux taux de 2012-2013, c'est-à-dire qu'elle tient compte de la réévaluation et de l'actualisation des coûts.

72. Le montant net des ressources nécessaires au titre du budget ordinaire, financé par les contributions mises en recouvrement que doivent verser les États Membres, a été inscrit au budget sur la base d'un taux de réduction de 4,6 % en termes réels. Ce montant qui est de 153 231 936 euros, représentent des dépenses brutes prévues de 157 875 336 euros compensées par des recettes prévues de 4 643 400 euros.

73. Les recettes prévues sont réparties en deux catégories: a) remboursement des dépenses de fonctionnement des bureaux extérieurs, et b) recettes accessoires. Cette dernière catégorie comprend les recettes provenant de la vente de publications, les intérêts créditeurs et d'autres postes divers sur lesquels des précisions sont données dans une section distincte. Les recettes prévues sont considérablement inférieures à celles de l'exercice biennal précédent compte tenu de la structure actuelle des taux d'intérêt sur les marchés financiers. Le remboursement des dépenses de fonctionnement des bureaux extérieurs a été calculé sur la base des chiffres effectifs de 2010 et des encaissements prévus en 2011.

74. Du fait du faible niveau des recettes prévues, le montant brut des dépenses du budget ordinaire aux taux actuels a également dû être réduit proportionnellement.

Financement du budget opérationnel

75. Les dépenses brutes totales au titre du budget opérationnel (28 911 400 euros) sont diminuées elles aussi des recettes (73 700 euros). Le montant net des ressources nécessaires qui en résulte (28 837 700 euros) est financé par le remboursement des dépenses d'appui liées à la coopération technique et à d'autres services. On trouvera aux tableaux 1 et 2 b) des précisions sur les montants estimatifs des activités de coopération technique et des recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui. Les estimations relatives aux activités de coopération technique pour 2010-2011 ont été calculées initialement sur la base d'un taux de change de 0,683 euro pour 1 dollar. Réévaluées pour tenir compte du taux de change appliqué dans le présent document (0,756 euro pour 1 dollar), elles s'élèvent à 217,7 millions d'euros. Le chiffre projeté pour l'exercice biennal 2012-2013 est de 273,1 millions d'euros, ce qui représente une hausse importante.

76. Le niveau prévu des recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui fait apparaître, par rapport à l'exercice biennal précédent, une augmentation directement imputable aux prévisions accrues d'offre de services de coopération technique.

77. Les recettes accessoires du budget opérationnel ressortissent aux mêmes catégories que celles du budget ordinaire et les mêmes observations s'y appliquent.

Prévisions relatives à la fourniture de services

78. Conformément à la pratique inaugurée par le programme et les budgets pour l'exercice biennal 1998-1999 et qui a toujours été suivie depuis, les prévisions relatives à la coopération technique financée par des sources extrabudgétaires sont indiquées dans les programmes correspondants. Cette méthode permet de présenter les ressources totales disponibles pour la fourniture des services.

79. Les ressources totales prévues aux fins de la coopération technique pour l'exercice biennal 2012-2013, à l'exclusion du programme ordinaire de coopération technique, s'élèvent à 273 091 700 euros. Comme indiqué précédemment, ce chiffre représente une augmentation importante par rapport à l'exercice biennal 2010-2011 (217 672 656 euros après réévaluation à un taux de change de 0,756 euro pour 1 dollar).

Établissement des prévisions budgétaires

80. Conformément à l'article 3.3 du Règlement financier, les prévisions relatives au budget ordinaire et au budget opérationnel sont présentées séparément pour chaque programme. Comme il est d'usage, les comparaisons entre les exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013 sont présentées aux taux de l'exercice précédent. Les prévisions budgétaires pour 2012-2013 sont ensuite ajustées (réévaluées) pour tenir compte de l'inflation et d'autres facteurs d'ajustement des coûts.

81. Pour établir les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2012-2013, les éléments suivants ont été pris en considération:

- a) Budgets approuvés pour 2010-2011;
- b) Ajustements apportés aux budgets approuvés pour 2010-2011 à des fins de comparaison;
- c) Ressources nécessaires pour l'exercice 2012-2013 aux taux de 2010-2011;
- d) Inflation et autres facteurs d'ajustement des coûts.

Budgets approuvés de 2010-2011 en tant que base budgétaire

82. Le programme et les budgets de l'exercice biennal 2010-2011, tels qu'ils figurent dans le document IDB.36/7 et tels qu'approuvés par la Conférence générale dans sa décision GC.13/Dec.14, indiquent dans le détail les ressources nécessaires à l'exécution des programmes de l'Organisation pour l'exercice biennal 2010-2011. Conformément à ce document, les budgets de l'exercice biennal 2010-2011 représentent des montants nets de 156 609 188 euros pour le budget ordinaire et de 22 187 677 euros pour le budget opérationnel.

83. La Conférence générale, à l'alinéa c) de sa décision GC.13/Dec.14, a approuvé un montant de 156 609 188 euros pour les contributions mises en recouvrement pour 2010-2011.

84. Afin de permettre des comparaisons tant au niveau des programmes que des objets de dépense, les chiffres relatifs aux niveaux des ressources présentés et approuvés dans le document IDB.36/7 ont été retenus comme base budgétaire des ressources nécessaires pour 2012-2013.

85. En conséquence, le montant de la base budgétaire retenue pour le budget ordinaire est de 156 609 188 euros.

Ajustements apportés à la base budgétaire

86. La base budgétaire a été ajustée pour tenir compte des changements dans la structure du programme, comme indiqué précédemment, et permet donc de faire une comparaison valable des ressources nécessaires pour l'exercice 2012-2013 par rapport à l'exercice 2010-2011. Les ajustements apportés à la base se sont limités à la reprogrammation des ressources approuvées conformément à la nouvelle structure du programme.

87. Les ressources d'un montant de 1 528 900 euros allouées au programme B.1 (Direction exécutive et gestion stratégique) ont été transférées au programme D.2 (Assurance de la qualité et contacts avec

l'extérieur) pour tenir compte du regroupement des activités de sensibilisation et de communication dans ce programme.

Ressources nécessaires pour l'exercice 2012-2013 aux taux de 2010-2011

88. Les prévisions nettes de dépenses au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013 correspondent à un montant net de 149 403 067 euros après application d'un taux de réduction de 4,6 % en termes réels.

89. En raison du recul anticipé des taux d'intérêt, les recettes prévues au titre du budget ordinaire accusent une baisse de 793 000 euros, ce qui a entraîné une baisse dans la même proportion du montant brut des dépenses au titre du budget ordinaire.

90. Les prévisions nettes de dépenses au titre du budget opérationnel, d'un montant de 27 853 850 euros, représentent une hausse de 5 666 173 euros.

91. La majorité des recettes additionnelles devant être perçues en remboursement des dépenses d'appui est nécessaire pour compenser partiellement le manque à gagner résultant de la réduction des ressources du budget ordinaire et de la faiblesse anticipée des taux d'intérêt (manque à gagner de 793 000 euros des recettes budgétaires au titre du budget ordinaire et de 545 500 euros au titre du budget opérationnel). Au cas où l'on ne pourrait pas compter sur les recettes additionnelles prévues en remboursement des dépenses d'appui, les dépenses au titre du programme devraient encore être revues à la baisse.

92. Les taux de vacance de postes retenus pour l'exercice biennal 2012-2013 sont les mêmes que pour l'exercice biennal 2010-2011, à savoir 5 % pour la catégorie des administrateurs et 3 % pour celle des services généraux. Ces hypothèses tiennent compte des besoins financiers réduits d'un poste en raison d'une période de vacance pendant le processus de recrutement.

Inflation et autres facteurs d'ajustement des coûts

93. La prise en compte de l'inflation et d'autres facteurs d'ajustement des coûts dans les prévisions pour 2012-2013 (aux taux de 2010-2011) se traduit par une réévaluation de ces prévisions aux taux retenus pour 2012-2013.

94. Ce processus s'effectue en deux étapes. Dans un premier temps, les ressources nécessaires exprimées aux taux de 2010-2011 sont réévaluées afin de prendre en compte la structure réelle des coûts de 2010-2011. Dans un deuxième temps, d'autres ajustements sont apportés en fonction des hausses de coûts prévues pour 2012 et 2013.

95. L'accroissement des ressources nécessaires en 2012-2013 est imputable à l'évolution attendue des indices des prix à la consommation et des salaires en Autriche et dans les lieux d'affectation hors Siège, ainsi qu'aux augmentations réglementaires prévues des traitements et des dépenses communes de personnel pour les postes permanents.

96. Il importe de souligner que les conditions d'emploi du personnel sont régies par les dispositions du régime commun des Nations Unies en matière de traitements et indemnités. Certes l'ONUDI fait partie du système commun, mais elle ne prend pas part au processus de prise de décisions concernant ses différents éléments et paramètres. Dans le même temps, elle est tenue d'appliquer tous les changements dans leur intégralité.

97. Ainsi, des projections ont été faites concernant les coûts salariaux standards pour l'exercice biennal 2012-2013 par catégorie de lieu d'affectation; elles tiennent compte des hausses attendues ci-après.

98. Pour les traitements des administrateurs à Vienne, il a été tenu compte des conclusions de l'enquête interville sur le coût de la vie réalisée en octobre 2010 par la Commission de la fonction publique internationale (qui fait rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies) (document ICSC/ACPAQ/33/R.10), qui seront effectives à compter d'avril 2011. L'augmentation proposée de 0,8 % de l'indice d'ajustement de poste, ainsi que l'augmentation de 4,27 % appliquée depuis mai 2010 aboutissent à une augmentation annuelle effective de 1,5 % en 2011. En outre, une provision de 0,6 % par an a été faite au titre des avancements d'échelon conformément au Statut du personnel pertinent. Ces deux augmentations sont prises en compte dans la réévaluation des taux standard de 2011. Sur la base des informations communiquées par la Commission de la fonction publique internationale, une augmentation annuelle de 0,8 % de l'indice d'ajustement de poste, ainsi qu'une augmentation de 0,6 % au titre des avancements d'échelon sont escomptées pour 2012. En 2013, des augmentations de 0,6 % de l'indice d'ajustement et de 0,6 % au titre des avancements d'échelon sont attendues. Dans d'autres lieux d'affectation, les prévisions des augmentations de traitement ont été calculées sur la base des indices d'ajustement de poste prévus par la Commission de la fonction publique internationale et des avancements d'échelon attendus.

99. Pour les agents de la catégorie des services généraux à Vienne, sur la base des prévisions officielles publiées concernant l'indice, la hausse des traitements devrait être de 2 % par an en 2011, résultat d'une augmentation moyenne de 1,6 % par an du fait de l'évolution des indices moyens des prix à la consommation et des salaires et d'un accroissement de 0,4 % au titre des avancements d'échelon. En 2012-2013, des augmentations annuelles de 2,3 % et de 2,2 % sont attendues. Les augmentations de traitement prévues dans les autres lieux d'affectation ont été calculées sur la base des hausses projetées des prix moyens à la consommation, des indices des salaires et des avancements d'échelon.

100. Les dépenses communes de personnel inscrites au budget ordinaire et au budget opérationnel ont été estimées à 49,5 % (53,5 % en 2010-2011) en moyenne des traitements nets des administrateurs et à 34,5 % (34,1 % en 2010-2011) des traitements des agents des services généraux pour 2012-2013. Ces estimations ont été établies sur la base d'une analyse de l'évolution des différentes indemnités réglementées par la Commission de la fonction publique internationale et compte tenu des effectifs actuels de l'ONUDI.

101. Le taux d'inflation appliqué à divers objets de dépense autres que les dépenses de personnel (éclairage, chauffage, énergie et eau, entretien et fournitures) est fondé sur les prévisions des mouvements de l'indice des prix établies par l'Institut autrichien de recherche économique, ou sur des projections des tendances de l'inflation dans le cas des bureaux extérieurs.

102. Les coûts des services communs (Service de gestion des bâtiments excepté), couverts pour l'essentiel par le programme (Coûts indirects) augmentent normalement en fonction des hausses des dépenses de personnel.

103. Le taux moyen des augmentations nettes des coûts au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013 est de 1,27 % par an. Le montant net nécessaire pour l'actualisation des coûts est de 3 828 869 euros.

Budgétisation des dépenses non exprimées en euros

104. L'Organisation prépare et présente son budget dans une seule monnaie, l'euro. Toutefois, environ 10 à 15 % des dépenses restent libellées dans d'autres monnaies, principalement le dollar des États-Unis. Pour estimer les montants budgétaires nécessaires en euros, on a retenu le taux de change moyen pratiqué par l'Organisation des Nations Unies au cours de la période janvier-décembre 2010 (0,756 dollar pour 1 euro). Ce taux sera également retenu pour déterminer les virements à la réserve spéciale pour gains et pertes de change ou depuis cette réserve.

Tableau 1
Récapitulatif des prévisions de dépenses par grand programme
pour 2012-2013 pour l'ensemble des opérations
(en euros, aux taux de 2012-2013)

Grand programme	Budget ordinaire (montants nets)	Budget opérationnel (montants nets)	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	Total des prévisions (montants nets)	Pourcentage du total
A. Organes directeurs	5 047 940	85 500		5 133 440	1,1 %
B. Direction exécutive et gestion stratégique	12 024 160	274 000		12 298 160	2,7 %
C. Priorités thématiques	75 917 826	23 116 000	273 091 700	372 125 526	81,3 %
D. Recherche stratégique, assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur	13 911 600	1 212 000		15 123 600	3,3 %
E. Services d'appui au programme	26 879 307	4 223 900		31 103 207	6,8 %
F. Gestion des bâtiments					0,0 %
G. Coûts indirects	21 663 003			21 663 003	4,7 %
Recettes accessoires	(2 211 900)	(73 700)		(2 285 600)	
Total des ressources nécessaires (montants nets)	153 231 936	28 837 700	273 091 700	455 161 336	100,0 %

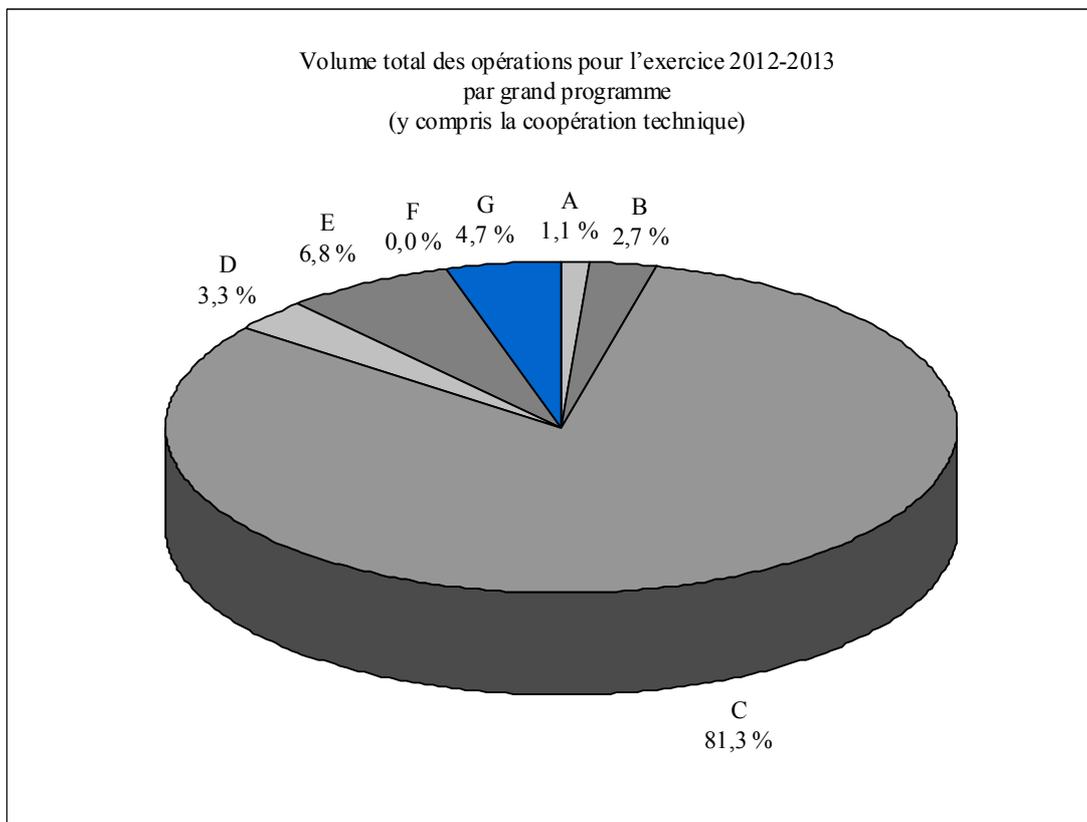


Tableau 2 a)
Récapitulatif du budget ordinaire et du budget opérationnel
(à l'exclusion du grand programme F (Gestion des bâtiments))
(en euros)

	Budget approuvé de 2010-2011 1	Accroissement des ressources en 2012-2013 aux taux de 2010-2011 2	Ressources nécessaires pour 2012-2013 aux taux de 2010-2011 3	Actualisation des coûts aux taux de 2012-2013 4	Ressources nécessaires pour 2012-2013 aux taux de 2012-2013 5
<u>Budget ordinaire</u>					
Dépenses	161 819 688	(7 999 121)	153 820 567	4 054 769	157 875 336
Recettes	(5 210 500)	793 000	(4 417 500)	(225 900)	(4 643 400)
Montant net des ressources nécessaires	156 609 188	(7 206 121)	149 403 067	3 828 869	153 231 936
<u>Budget opérationnel</u>					
Dépenses	22 806 877	5 120 673	27 927 550	983 850	28 911 400
Recettes	(619 200)	545 500	(73 700)		(73 700)
Montant net des ressources nécessaires	22 187 677	5 666 173	27 853 850	983 850	28 837 700
Total, budgets ordinaire et opérationnel	178 796 865	(1 539 948)	177 256 917	4 812 719	182 069 636
Taux de croissance réel (net)					
Budget ordinaire		(4,6 %)			
Budget opérationnel		25,5 %			
Taux combiné		(0,9 %)			

Tableau 2 b)
**Prévisions de dépenses au titre de la coopération technique
et prévisions de recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui**
(à l'exclusion du Programme ordinaire de coopération technique)
(en euros)

	2010-2011		2010-2011		2012-2013 ^b
	Exécution de programmes	Recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui	Exécution de programmes (réévaluée ^a)	Exécution de programmes	Recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui
PNUD (Programme principal)	594 200	59 420	657 709	98 300	9 430
Fonds de développement industriel	24 041 600	2 909 030	26 611 200	40 875 200	4 892 210
Protocole de Montréal	38 239 100	5 463 330	42 326 149	38 556 000	5 733 980
Fonds pour l'environnement mondial	33 603 600	3 074 730	37 195 200	84 079 100	7 634 070
Fonds d'affectation spéciale et autres	100 175 500	8 516 670	110 882 398	109 483 100	9 464 230
Services techniques		1 366 000			116 120
Total	196 654 000	21 389 180	217 672 656	273 091 700	27 850 040

^a Prévision initiale réévaluée par application du taux de change moyen pratiqué par l'Organisation des Nations Unies pour la période janvier-décembre 2010 (0,756 euro pour 1 dollar).

^b Montants calculés par application du taux de change moyen pratiqué par l'Organisation des Nations Unies pour la période janvier-décembre 2010 (0,756 euro pour 1 dollar).

Tableau 3
Prévisions de dépenses et de recettes par grand programme
pour 2012-2013 avec des données comparatives concernant 2010-2011
(en euros)

Grand programme	Budget approuvé de 2010-2011 ^a	Accroissement des ressources en 2012-2013 aux taux de 2010-2011	Ressources nécessaires pour 2012-2013 aux taux de 2010-2011	Actualisation des coûts aux taux de 2012-2013	Ressources nécessaires pour 2012-2013 aux taux de 2012-2013
	1	2	3	4	5
<u>1. Budgets ordinaire et opérationnel</u>					
A. Organes directeurs	5 422 150	(430 810)	4 991 340	142 100	5 133 440
Montant net des ressources nécessaires	5 422 150	(430 810)	4 991 340	142 100	5 133 440
B. Direction exécutive et gestion stratégique	12 021 040	83 180	12 104 220	193 940	12 298 160
C. Priorités thématiques	102 440 737	(3 823 145)	98 617 592	2 847 734	101 465 326
Recettes	(2 100 400)	(105 200)	(2 205 600)	(225 900)	(2 431 500)
Montant net des ressources nécessaires	100 340 337	(3 928 345)	96 411 992	2 621 834	99 033 826
D. Recherche stratégique, assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur	11 079 690	3 686 010	14 765 700	357 900	15 123 600
Montant net des ressources nécessaires	11 079 690	3 686 010	14 765 700	357 900	15 123 600
E. Services d'appui au programme	32 590 720	(2 068 463)	30 522 257	580 950	31 103 207
Montant net des ressources nécessaires	32 590 720	(2 068 463)	30 522 257	580 950	31 103 207
F. Gestion des bâtiments	64 160 780	(5 680 380)	58 480 400	3 085 900	61 566 300
Recettes	(64 160 780)	5 680 380	(58 480 400)	(3 085 900)	(61 566 300)
Montant net des ressources nécessaires					
G. Coûts indirects	21 072 228	(325 220)	20 747 008	915 995	21 663 003
Recettes accessoires	(3 729 300)	1 443 700	(2 285 600)		(2 285 600)
Total, budgets ordinaire et opérationnel	178 796 865	(1 539 948)	177 256 917	4 812 719	182 069 636

(suite page suivante)

Tableau 3 (suite)
Prévisions de dépenses et de recettes par grand programme
pour 2012-2013 avec des données comparatives concernant 2010-2011
(en euros)

Grand programme	Budget approuvé de 2010-2011 ^a	Accroissement des ressources en 2012-2013 aux taux de 2010-2011	Ressources nécessaires pour 2012-2013 aux taux de 2010-2011	Actualisation des coûts aux taux de 2012-2013	Ressources nécessaires pour 2012-2013 aux taux de 2012-2013
	1	2	3	4	5
2. Budget ordinaire					
A. Organes directeurs	5 339 850	(430 810)	4 909 040	138 900	5 047 940
Montant net des ressources nécessaires	5 339 850	(430 810)	4 909 040	138 900	5 047 940
B. Direction exécutive et gestion stratégique	11 750 640	83 180	11 833 820	190 340	12 024 160
C. Priorités thématiques	85 023 620	(8 593 078)	76 430 542	1 918 784	78 349 326
Recettes	(2 100 400)	(105 200)	(2 205 600)	(225 900)	(2 431 500)
Montant net des ressources nécessaires	82 923 220	(8 698 278)	74 224 942	1 692 884	75 917 826
D. Recherche stratégique, assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur	10 226 630	3 335 270	13 561 900	349 700	13 911 600
Montant net des ressources nécessaires	10 226 630	3 335 270	13 561 900	349 700	13 911 600
E. Services d'appui au programme	28 406 720	(2 068 463)	26 338 257	541 050	26 879 307
Montant net des ressources nécessaires	28 406 720	(2 068 463)	26 338 257	541 050	26 879 307
F. Gestion des bâtiments	64 160 780	(5 680 380)	58 480 400	3 085 900	61 566 300
Recettes	(64 160 780)	5 680 380	(58 480 400)	(3 085 900)	(61 566 300)
Montant net des ressources nécessaires					
G. Coûts indirects	21 072 228	(325 220)	20 747 008	915 995	21 663 003
Recettes accessoires	(3 110 100)	898 200	(2 211 900)		(2 211 900)
Total, budget ordinaire	156 609 188	(7 206 121)	149 403 067	3 828 869	153 231 936
3. Budget opérationnel					
A. Organes directeurs	82 300		82 300	3 200	85 500
Montant net des ressources nécessaires	82 300		82 300	3 200	85 500
B. Direction exécutive et gestion stratégique	270 400		270 400	3 600	274 000
C. Priorités thématiques	17 417 117	4 769 933	22 187 050	928 950	23 116 000
Montant net des ressources nécessaires	17 417 117	4 769 933	22 187 050	928 950	23 116 000
D. Recherche stratégique, assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur	853 060	350 740	1 203 800	8 200	1 212 000
Montant net des ressources nécessaires	853 060	350 740	1 203 800	8 200	1 212 000
E. Services d'appui au programme	4 184 000		4 184 000	39 900	4 223 900
Montant net des ressources nécessaires	4 184 000		4 184 000	39 900	4 223 900
Montant net des ressources nécessaires					
Recettes accessoires	(619 200)	545 500	(73 700)		(73 700)
Total, budget opérationnel	22 187 677	5 666 173	27 853 850	983 850	28 837 700

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 4 a)

Prévisions de dépenses et de recettes par principal objet de dépense
pour 2012-2013 avec des données comparatives concernant 2010-2011

(à l'exclusion du grand programme F, Gestion des bâtiments)
(en euros)

Principal objet de dépense	Budget approuvé de 2010-2011 ^a	Accroissement des ressources en 2012-2013 aux taux de 2010-2011	Ressources nécessaires pour 2012-2013 aux taux de 2010-2011	Actualisation des coûts aux taux de 2012-2013	Ressources nécessaires pour 2012-2013 aux taux de 2012-2013
	1	2	3	4	5
1. Budgets ordinaire et opérationnel					
1 Dépenses de personnel	131 304 710	(2 294 680)	129 010 030	2 654 200	131 664 230
2 Voyages autorisés	3 704 600	496 815	4 201 415	229 600	4 431 015
3 Dépenses de fonctionnement	29 287 725	(514 015)	28 773 710	1 716 895	30 490 605
4 Technologies de l'information et de la communication	5 401 050	(134 270)	5 266 780	208 200	5 474 980
5 Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	14 928 480	(432 298)	14 496 182	229 724	14 725 906
Recettes	(5 829 700)	1 338 500	(4 491 200)	(225 900)	(4 717 100)
Total, budgets ordinaire et opérationnel, (montants nets)	178 796 865	(1 539 948)	177 256 917	4 812 719	182 069 636
2. Budget ordinaire					
1 Dépenses de personnel	109 147 490	(5 309 910)	103 837 580	1 808 650	105 646 230
2 Voyages autorisés	3 704 600	(1 619 985)	2 084 615	116 000	2 200 615
3 Dépenses de fonctionnement	28 638 068	(502 658)	28 135 410	1 692 195	29 827 605
4 Technologies de l'information et de la communication	5 401 050	(134 270)	5 266 780	208 200	5 474 980
5 Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	14 928 480	(432 298)	14 496 182	229 724	14 725 906
Recettes	(5 210 500)	793 000	(4 417 500)	(225 900)	(4 643 400)
Total, budget ordinaire (montants nets)	156 609 188	(7 206 121)	149 403 067	3 828 869	153 231 936
3. Budget opérationnel					
1 Dépenses de personnel	22 157 220	3 015 230	25 172 450	845 550	26 018 000
2 Voyages autorisés		2 116 800	2 116 800	113 600	2 230 400
3 Dépenses de fonctionnement	649 657	(11 357)	638 300	24 700	663 000
Recettes	(619 200)	545 500	(73 700)		(73 700)
Total, budget opérationnel (montants nets)	22 187 677	5 666 173	27 853 850	983 850	28 837 700

Tableau 4 b)

Prévisions annuelles de dépenses et de recettes
par principal objet de dépense pour 2012-2013

(à l'exclusion du grand programme F, Gestion des bâtiments)
(en euros)

Principal objet de dépense	Ressources nécessaires pour 2012 aux taux de 2012 1	Ressources nécessaires pour 2013 aux taux de 2013 2	Ressources nécessaires pour 2012-2013 aux taux de 2012-2013 3
<u>1. Budgets ordinaire et opérationnel</u>			
1 Dépenses de personnel	65 171 448	66 492 782	131 664 230
2 Voyages autorisés	2 412 516	2 018 499	4 431 015
3 Dépenses de fonctionnement	14 540 968	15 949 637	30 490 605
4 Technologies de l'information et de la communication	2 838 440	2 636 540	5 474 980
5 Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	7 002 724	7 723 182	14 725 906
Recettes	(2 082 800)	(2 634 300)	(4 717 100)
Total, budgets ordinaire et opérationnel (montants nets)	89 883 296	92 186 340	182 069 636
<u>2. Budget ordinaire</u>			
1 Dépenses de personnel	52 342 074	53 304 156	105 646 230
2 Voyages autorisés	1 283 217	917 398	2 200 615
3 Dépenses de fonctionnement	14 273 968	15 553 637	29 827 605
4 Technologies de l'information et de la communication	2 838 440	2 636 540	5 474 980
5 Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	7 002 724	7 723 182	14 725 906
Recettes	(2 058 200)	(2 585 200)	(4 643 400)
Total, budget ordinaire (montants nets)	75 682 223	77 549 713	153 231 936
<u>3. Budget opérationnel</u>			
1 Dépenses de personnel	12 829 374	13 188 626	26 018 000
2 Voyages autorisés	1 129 299	1 101 101	2 230 400
3 Dépenses de fonctionnement	267 000	396 000	663 000
Recettes	(24 600)	(49 100)	(73 700)
Total, budget opérationnel (montants nets)	14 201 073	14 636 627	28 837 700

Tableau 5

Postes inscrits au budget ordinaire et au budget opérationnel
pour 2010-2011 et 2012-2013

(À l'exclusion du grand programme F, Gestion des bâtiments)

A. Total ONUDI

	2010-2011			2012-2013			Augmentation/ diminution
	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur général	1,0	-	1,0	1,0	-	1,0	-
Directeur	33,0	6,0	39,0	32,0	7,0	39,0	-
P-5	58,0	11,0	69,0	51,0	12,0	63,0	-6,0
P-4	68,0	9,0	77,0	68,0	8,0	76,0	-1,0
P-2/P-3	78,0	10,0	88,0	77,0	10,0	87,0	-1,0
P-1	6,0	4,0	10,0	6,0	4,0	10,0	-
Administrateur national de programme	4,0	25,0	29,0	2,0	33,0	35,0	6,0
Total partiel	248,0	65,0	313,0	237,0	74,0	311,0	-2,0
Agents des services généraux	250,25	69,50	319,75	255,75	71,75	327,50	7,75
TOTAL GÉNÉRAL	498,25	134,50	632,75	492,75	145,75	638,50	5,75

B. Siège (y compris bureaux à New York, Genève et Bruxelles)

	2010-2011			2012-2013			Augmentation/ diminution
	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur général	1,0	-	1,0	1,0	-	1,0	-
Directeur	26,0	1,0	27,0	26,0	2,0	28,0	1,0
P-5	42,0	4,0	46,0	38,0	4,0	42,0	-4,0
P-4	65,0	6,0	71,0	65,0	6,0	71,0	-
P-2/P-3	75,0	8,0	83,0	74,0	8,0	82,0	-1,0
P-1	6,0	4,0	10,0	6,0	4,0	10,0	-
Administrateur national de programme	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	215,0	23,0	238,0	210,0	24,0	234,0	-4,0
Agents des services généraux	197,25	52,50	249,75	185,75	53,75	239,50	-10,25
TOTAL GÉNÉRAL	412,25	75,50	487,75	395,75	77,75	473,50	-14,25

C. Bureaux extérieurs

	2010-2011			2012-2013			Augmentation/ diminution
	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur	7,0	5,0	12,0	6,0	5,0	11,0	-1,0
P-5	16,0	7,0	23,0	13,0	8,0	21,0	-2,0
P-4	3,0	3,0	6,0	3,0	2,0	5,0	-1,0
P-2/P-3	3,0	2,0	5,0	3,0	2,0	5,0	-
P-1	-	-	-	-	-	-	-
Administrateur national de programme	4,0	25,0	29,0	2,0	33,0	35,0	6,0
Total partiel	33,0	42,0	75,0	27,0	50,0	77,0	2,0
Agents des services généraux	53,0	17,0	70,0	70,0	18,0	88,0	18,0
TOTAL GÉNÉRAL	86,0	59,0	145,0	97,0	68,0	165,0	20,0

V. DÉCLARATION DE MISSION DE L'ONUUDI

PARTENAIRE POUR LA PROSPÉRITÉ: *l'ONUUDI vise à réduire la pauvreté grâce à un développement industriel durable. Elle s'emploie à faire en sorte que chaque pays puisse mettre en place un secteur productif prospère, participer davantage au commerce international et sauvegarder son environnement.*

Nos services: une croissance de qualité

Pour avoir une croissance de qualité, nous améliorons et développons constamment nos services, qui se veulent multidisciplinaires et qui influent positivement sur les politiques et les institutions à travers le monde.

Nous offrons des solutions:	Nous mettons à contribution l'expertise et l'expérience mondiales nécessaires pour relever des défis de développement complexes avec des services intégrés et à fort impact.
Nous faisons preuve de souplesse:	Nous agissons avec discernement et adaptons nos approches et nos méthodologies en fonction des besoins des pays et de leur stade de développement.
Nous développons nos services:	Nous élargissons la portée géographique de nos services et augmentons leur nombre pour desservir davantage de pays et de populations.
Nous garantissons l'efficacité de nos services:	Nous mesurons l'impact de nos services sur le développement afin d'en tirer le meilleur parti possible.

Nos opérations: Unis dans l'action

Qui dit "Unis dans l'action" dit unité dans les objectifs et dans les actions.

Nous donnons des moyens d'action à notre personnel:	Nous reconnaissons et développons les compétences et les connaissances de notre personnel, encourageons la communication et les idées novatrices, renforçons l'intégrité et la responsabilisation et valorisons le travail d'équipe.
Nous sommes au service de nos partenaires:	Nous nous employons à promouvoir une culture de la coopération, de l'écoute et de l'appropriation pour répondre aux besoins de tous nos partenaires.
Nous prêchons par l'exemple:	En exerçant notre direction, nous insufflons un esprit d'éthique et de respect de l'égalité entre hommes et femmes, nous motivons les gens, nous encourageons l'innovation et nous coopérons au sein d'équipes inventives et interinstitutionnelles.
Nous assurons une gestion efficace:	Nous faisons en sorte que nos services soient offerts dans les délais et soient d'un bon rapport coût-efficacité, et nous créons et utilisons des mécanismes de fonctionnement qui réduisent au minimum la bureaucratie.

GRAND PROGRAMME A: ORGANES DIRECTEURS

Description générale

Le grand programme A comprend deux programmes: A.1 (Réunions des organes directeurs) et A.2 (Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures). Les États Membres sont les principales parties prenantes du grand programme A, et les pays en développement et les pays à économie en transition en sont les groupes cibles. Les dernières années se sont caractérisées par des manifestations spéciales qui ont précédé les sessions ordinaires, des manifestations parallèles qui les ont accompagnées, et par la présence de chefs d'État et d'autres dignitaires. Ces changements et d'autres ont renforcé le processus de participation et encouragé les États Membres, représentés à un très haut niveau, à échanger leurs points de vue et à fournir des orientations sur la manière dont l'Organisation devrait contribuer à l'objectif général de développement, à savoir le développement industriel pour la réduction de la pauvreté, la mondialisation inclusive et la sauvegarde de l'environnement. Plus particulièrement, le grand programme doit servir de cadre à la détermination des principes directeurs, des orientations, des priorités et des ressources budgétaires de l'Organisation et permettre d'assurer des contacts étroits et concertés avec les gouvernements.

Objectif

Servir de cadre à la détermination des principes directeurs, des orientations, des priorités et des ressources budgétaires de l'ONUDI et permettre d'assurer des contacts étroits et concertés avec les gouvernements.

Ressources

Grand programme A: Organes directeurs

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2012-2013 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
5,00	3,00	8,00			
			Dépenses de personnel	1 830 100	1 830 100
			Consultants	31 200	31 200
			Voyages autorisés	9 900	9 900
			Dépenses de fonctionnement	3 176 740	85 500
			Total, dépenses (montants bruts)	5 047 940	85 500
			Total, ressources (montants nets)	5 047 940	85 500
					5 133 440

Grand programme A: Organes directeurs

Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	Total
	P	G			
A.1. Réunions des organes directeurs			3 341 840		3 341 840
A.2. Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	5,00	3,00	1 791 600		1 791 600
A. Total, grand programme	5,00	3,00	5 133 440		5 133 440

Programme A.1: Réunions des organes directeurs

Description générale

Le programme permet d'assurer le fonctionnement des organes directeurs. Comme indiqué au chapitre II de l'Acte constitutif, les organes directeurs sont les suivants:

- a) La Conférence générale, l'un des trois principaux organes de l'ONUDI aux termes du paragraphe 1 de l'Article 7 de l'Acte constitutif, qui détermine les principes directeurs et les orientations générales de l'Organisation;
- b) Le Conseil du développement industriel, dont les fonctions sont régies par l'Article 9 de l'Acte constitutif, qui supervise et suit les activités de l'Organisation entre les sessions de la Conférence générale et fait rapport à cette dernière;
- c) Le Comité des programmes et des budgets qui, aux termes du paragraphe 2 de l'Article 7 de l'Acte constitutif, aide le Conseil du développement industriel à préparer et à examiner le programme de travail, le budget ordinaire et le budget opérationnel de l'Organisation ainsi que d'autres questions financières intéressant l'Organisation et visées au paragraphe 4 de l'Article 10 de l'Acte constitutif.

Le programme répond à la mission exposée dans l'Acte constitutif et dans le règlement intérieur des organes directeurs. Il assure l'organisation des réunions des organes principaux et subsidiaires, lesquels donnent au Secrétariat des directives et des orientations sur les fonctions et activités de l'Organisation, conformément à l'Article 2 de l'Acte constitutif. Il fait également en sorte que les réunions se déroulent conformément au calendrier établi et dans le respect des règles de procédure grâce aux avis éclairés et aux préparatifs minutieux du Secrétariat.

Objectif

Assurer l'infrastructure nécessaire (traduction, impression, installations de conférence, interprétation) pour les réunions des organes directeurs (Conférence générale, Conseil du développement industriel, Comité des programmes et des budgets), y compris les sessions ordinaires et extraordinaires et toute une série de réunions intersessions.

Contribution à l'objectif de développement énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les politiques publiques, les stratégies économiques et la coopération multilatérale pour le développement valorisent des modes de développement industriel qui réduisent la pauvreté et favorisent une mondialisation inclusive et la sauvegarde de l'environnement.	Des approches et une coopération fructueuses à l'échelle multilatérale dans des domaines liés au développement industriel et à la croissance durables.

¹ Établis à partir de rapports des organes directeurs.

Ressources

Programme A.1: Réunions des organes directeurs

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2012-2013 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
0,00	0,00	0,00	Dépenses de personnel	98 300	98 300
			Consultants	31 200	31 200
			Voyages autorisés	9 900	9 900
			Dépenses de fonctionnement	3,116,940	85,500 3,202,440
			Total, dépenses (montants bruts)	3,256,340	85,500 3,341,840
			Total, ressources (montants nets)	3,256,340	85,500 3,341,840

Programme A.2: Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures

Description générale

Les organes directeurs sont l'objet du Chapitre III de l'Acte constitutif, et leur secrétariat assure et coordonne leurs sessions. Le programme:

- a) Apporte un appui fonctionnel, technique et logistique aux organes directeurs (Conférence générale, Conseil du développement industriel, Comité des programmes et des budgets), ainsi qu'à d'autres organes subsidiaires et aux groupes de travail mis en place par ces organes;
- b) Fournit des services consultatifs aux membres des Bureaux élus des organes directeurs, notamment des scénarios pour leurs présidents, et aux présidents des groupes régionaux, ainsi qu'aux hauts fonctionnaires, concernant la gestion de questions complexes de politique avant et pendant les sessions, y compris les activités de suivi, pour assurer une action conforme aux textes statutaires et réglementaires; et
- c) Revoit et met au point les documents avant, pendant et après les sessions, en assurant le respect des normes et des textes pertinents, et tient à jour le site Web de l'ONUDI.

En tant que point de contact assurant la liaison avec les États Membres et les États non membres de l'Organisation, ainsi qu'avec les groupes régionaux et leurs présidents, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales (OIG et ONG), le programme établit, maintient et suit les contacts du Secrétariat avec ces États et organisations. Dans ce contexte, il:

- a) Assure la liaison avec les États Membres sur toutes les questions relatives aux organes directeurs;
- b) Mène des consultations avec les États non membres pour faciliter leurs demandes d'adhésion à l'ONUDI, ainsi qu'avec d'autres entités habilitées à participer aux activités des organes directeurs;
- c) Sert de point de contact pour les organisations intergouvernementales demandant à conclure des accords relatifs à l'établissement de relations avec l'Organisation, et pour les organisations non gouvernementales demandant le statut consultatif;

- d) Exerce des activités protocolaires en rapport avec le mandat du Secrétariat des organes directeurs; et
- e) Examine la correspondance officielle adressée par le Directeur général et les Directeurs principaux aux personnalités de haut niveau et aux représentants des gouvernements, pour assurer le respect des normes protocolaires et des règles rédactionnelles de l'ONU, ainsi que des lignes directrices relatives à la correspondance.

Le programme a pour objectif de faciliter les délibérations et la prise de décision des organes directeurs et d'entretenir des relations d'ordre général avec les États Membres, les missions permanentes accréditées auprès de l'ONUDI, les États non membres et les groupes régionaux afin que les États Membres connaissent mieux et soutiennent davantage le mandat et les objectifs généraux de développement de l'Organisation. De même, le programme contribue à améliorer la gestion des programmes de l'ONUDI en s'efforçant d'assurer le bon déroulement des réunions par la fourniture aux organes délibérants de services et de documents de qualité conformément au calendrier établi.

Objectif

Faciliter les délibérations et la prise de décision des organes directeurs et entretenir des relations d'ordre général avec les États Membres, les missions permanentes accréditées auprès de l'ONUDI, les États non membres, les OIG et les ONG et les groupes régionaux.

Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Assurer un cadre propice aux délibérations et à la prise de décision des organes directeurs.	Fourniture optimale de documents destinés aux organes délibérants et de services de conférence aux États Membres.

¹ Établis à partir de déclarations publiées par les États Membres, ainsi que de statistiques et documents pertinents.

Ressources

Programme A.2: Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2012-2013 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	5,00			3,00	8,00	
			Dépenses de personnel	1 731 800		1 731 800
			Dépenses de fonctionnement	59 800		59 800
			Total, dépenses (montants bruts)	1 791 600		1 791 600
			Total, ressources (montants nets)	1 791 600		1 791 600

GRAND PROGRAMME B: DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE

Description générale

Dans le cadre des objectifs énoncés dans l'Acte constitutif de l'ONUDI et conformément aux décisions des organes directeurs, ce grand programme fournit des orientations stratégiques efficaces à l'Organisation et assure son administration opérationnelle et financière effective, dans le respect des règles relatives à l'éthique et à l'esprit de responsabilité. Plus précisément, le grand programme assume les fonctions suivantes:

- a) Fournir des orientations stratégiques et politiques générales pour les activités de l'ONUDI;
- b) Assurer le positionnement stratégique efficace de l'ONUDI au sein du système de développement international en répondant de manière proactive à l'évolution des objectifs de développement, et en maintenant des relations étroites avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organismes du système des Nations Unies, tant au Siège que par l'intermédiaire des bureaux de Bruxelles, de Genève et de New York;
- c) Améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations de l'ONUDI grâce aux enseignements tirés du suivi et de l'évaluation systématiques de ces opérations et l'application des principes de gestion axée sur les résultats;
- d) Veiller à ce que les mécanismes de contrôle interne fonctionnent de manière efficace et rationnelle en soumettant toutes les opérations à un suivi continu pour que les ressources disponibles soient utilisées au mieux;
- e) Veiller à ce que toutes les opérations menées par l'ONUDI respectent les politiques relatives à l'éthique et à la responsabilisation, notamment les conseils et orientations donnés à l'administration et au personnel sur les questions d'éthique;
- f) Veiller en outre à ce que toutes les opérations de l'Organisation soient effectuées conformément au cadre juridique prévu dans l'Acte constitutif, aux décisions des organes directeurs, aux règlements et aux instructions du Directeur général.

Objectif

Veiller à ce que des stratégies, politiques et systèmes opérationnels efficaces, effectifs, déontologiques et responsables soient mis en place, judicieusement suivis et évalués en permanence et à ce que les États Membres, le personnel, les organismes du système des Nations Unies et les autres partenaires de l'ONUDI en soient bien informés.

Ressources

Grand programme B: Direction exécutive et gestion stratégique

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2012-2013 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	22,15			19,00	41,15	
			Consultants	319 000		319 000
			Réunions	153 400		153 400
			Voyages autorisés	900 700		900 700
			Dépenses de fonctionnement	459 900		459 900
			Technologies de l'information et de la communication	139 400		139 400
			Total, dépenses (montants bruts)	12 024 160	274 000	12 298 160
			Total, ressources (montants nets)	12 024 160	274 000	12 298 160

Grand programme B: Direction exécutive et gestion stratégique

Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	Total
	P	G			
B.1. Direction exécutive et gestion stratégique	10,15	12,00	7 329 560		7 329 560
B.2 Évaluation	4,00	3,00	1 758 800		1 758 800
B.3 Services juridiques	3,00	2,00	1 274 100		1 274 100
B.4 Contrôle interne	4,00	2,00	1 518 000		1 518 000
B.5 Éthique et responsabilisation	1,00		417 700		417 700
B. Total, grand programme	22,15	19,00	12 298 160		12 298 160

Programme B.1: Direction exécutive et gestion stratégique

Description générale

Conformément aux objectifs énoncés dans l'Acte constitutif et aux décisions des organes directeurs, y compris ceux en rapport avec le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2010-2013, tels qu'ajusté par l'examen à moyen terme, le programme B.1 fournit des orientations stratégiques et politiques générales pour la gestion de l'Organisation.

Le programme veille en outre au positionnement stratégique de l'ONUDI dans le contexte multilatéral, en particulier au sein du système des Nations Unies, et renforce le soutien multipartite apporté à l'Organisation au travers d'activités efficaces de communication, de diffusion des connaissances et de partenariats.

Objectif

Assurer diverses fonctions de gestion complémentaires servant à déterminer l'orientation stratégique générale et le positionnement de l'ONUDI en tant que prestataire de services de développement performant et efficient dans le cadre de son mandat.

Contribution à l'objectif de développement énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les politiques publiques, les stratégies économiques et la coopération multilatérale pour le développement valorisent des modes de développement industriel qui réduisent la pauvreté et favorisent une mondialisation inclusive et la sauvegarde de l'environnement.	Un débat et une coopération fructueux à l'échelle multilatérale dans des domaines connexes.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'études périodiques.

Ressources

Programme B.1: Direction exécutive et gestion stratégique

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2012-2013 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
10,15	12,00	22,15	Dépenses de personnel	5 629 960	5 629 960
			Consultants	213 000	213 000
			Réunions	153 400	153 400
			Voyages autorisés	767 500	767 500
			Dépenses de fonctionnement	430 700	430 700
			Technologies de l'information et de la communication	135 000	135 000
			Total, dépenses (montants bruts)	7 329 560	7 329 560
			Total, ressources (montants nets)	7 329 560	7 329 560

Élément de programme B.1.1: Direction exécutive et alignement organisationnel

Description générale

Dans le cadre général du Programme B.1, le présent élément de programme établit les orientations stratégiques et politiques générales de l'ensemble des activités menées par l'Organisation. Ainsi, il définit et coordonne l'orientation stratégique de la coopération technique, des activités relatives à la tenue des réunions et des activités stratégiques consultatives et normatives, ainsi que ses méthodes et procédures administratives et financières, conformément aux objectifs énoncés dans l'Acte constitutif et aux décisions de ses organes directeurs. Cet élément de programme vise aussi à susciter l'appui des États Membres au mandat et aux activités de l'ONUDI par la communication et le dialogue directs.

Objectif

Fournir un cadre stratégique et politique aux activités et aux opérations menées par l'ONUDI conformément à son mandat et susciter l'appui des États Membres à ces activités.

Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Des politiques et des stratégies saines de programme fondées sur l'objectif de développement énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI et adaptées aux besoins de développement industriel des États Membres et à l'évolution de l'environnement extérieur.	Alignement total des politiques et des stratégies de programme de l'ONUDI sur l'objectif général de développement énoncé dans la Déclaration de mission et les objectifs et principes de développement convenus à l'échelle internationale.

¹ Établis à partir de documents destinés aux organes délibérants, de documents et rapports de l'ONU, des statistiques de l'ONUDI et de déclarations des États Membres.

**Élément de programme B.1.2: Planification stratégique,
cohérence à l'échelle du système et partenariats**

Description générale

Dans le cadre général du programme B.1, le présent élément de programme conçoit et élabore les stratégies, politiques et priorités de l'Organisation et fournit des orientations y relatives et maintient les partenariats stratégiques. Il définit aussi le positionnement stratégique de l'ONUDI dans le contexte multilatéral, et en particulier au sein du système des Nations Unies. Dans ce contexte, il gère et coordonne la participation de l'ONUDI aux réunions et activités intergouvernementales et interinstitutions, et donne des indications aux bureaux de l'ONUDI à Bruxelles, Genève et New York, dont les activités font partie intégrante de cet élément de programme.

Objectif

Établir des priorités stratégiques et politiques spécifiques pour l'ONUDI, entretenir des partenariats stratégiques et veiller au bon positionnement stratégique de l'Organisation dans le contexte multilatéral.

Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Améliorations apportées au positionnement de l'ONUDI dans le contexte multilatéral et à sa capacité de réaction en tant que prestataire de services multilatéraux pour le développement.	Niveau accru de reconnaissance et d'acceptation des principaux mandats et de l'objectif de développement de l'ONUDI comme contribution importante à la réalisation des objectifs internationaux en matière de développement.

¹ Établis à partir de documents destinés aux organes délibérants, de documents et rapports de l'ONU, de rapports du Conseil des chefs de secrétariat, pour la coordination (CCS) de statistiques de l'ONUDI et de déclarations des États Membres.

Programme B.2: Évaluation

Description générale

Ce programme contribue à encourager l'esprit de responsabilité, l'échange de connaissances, l'efficacité des programmes de coopération technique de l'ONUDI et d'autres activités. Les évaluations effectuées à ce titre fourniront des recommandations aux administrateurs de l'ONUDI, à divers niveaux, sur la manière d'atteindre plus efficacement les objectifs de développement de l'Organisation. Sur le plan thématique, elles permettront à partir des enseignements tirés, d'améliorer les orientations programmatiques et stratégiques des activités de l'ONUDI. Ce programme contribue aux objectifs de

gestion de l'ONUDI en mettant l'échange de connaissances au service du développement des compétences et de l'excellence, en mesurant et en publiant des résultats pour l'élaboration de politiques axées sur les résultats, en faisant connaître les enseignements tirés, en offrant des possibilités d'innover et en validant les résultats en vue de promouvoir la transparence.

Objectif

Améliorer la conception, la mise en œuvre et l'orientation stratégique des activités de l'ONUDI.

Contribution à l'objectif de développement énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les politiques industrielles, les stratégies économiques et les activités multilatérales de coopération pour le développement se fondent sur de solides bases empiriques et analytiques et favorisent un développement industriel novateur et fondé sur la connaissance.	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de politiques et de stratégies de développement industriel plus efficaces. Un débat et une coopération fructueux à l'échelle multilatérale dans des domaines liés au développement industriel et à la croissance durables. L'évaluation des projets de l'ONUDI apporte une contribution identifiable à la production de connaissances générales dans le domaine du développement industriel durable.

¹ Établis à partir de rapports des organes directeurs.

Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Bonne qualité, spécificité, cohérence et originalité des travaux menés par l'Organisation dans le cadre de ses programmes.	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets et des programmes. Niveau d'alignement sur les principes internationalement reconnus en matière d'efficacité de l'aide et de la coopération internationale pour le développement.

¹ Établis à partir de rapports intérimaires d'évaluation, des statistiques de l'ONUDI et de données des organismes d'assurance de la qualité.

Ressources

Programme B.2: Évaluation

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2012-2013 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
4,00	3,00	7,00	Dépenses de personnel	1 684 200	1 684 200
			Consultants	31 200	31 200
			Voyages autorisés	31 600	31 600
			Dépenses de fonctionnement	11 800	11 800
			Total, dépenses (montants bruts)	1 758 800	1 758 800
			Total, ressources (montants nets)	1 758 800	1 758 800

Programme B.3: Services juridiques

Description générale

L'ONUDI est une institution spécialisée des Nations Unies. Elle jouit de certains privilèges et immunités, de droits et d'obligations en vertu du droit international qui définissent et régissent ses relations extérieures. Son cadre juridique interne est défini dans son Acte constitutif et, accessoirement, dans les règlements et directives émanant des organes directeurs, ainsi que dans les règles et instructions publiées par le Directeur général de l'ONUDI ou sous son autorité.

Le programme vise à promouvoir la primauté du droit à l'ONUDI et à défendre ses intérêts. Il a pour fonction principale de fournir des avis juridiques, ainsi qu'une assistance juridique spécialisée, à tous les organes de l'Organisation. Ses principales activités consistent à: fournir au Directeur général et à tous les services du Secrétariat des avis juridiques concernant les accords internationaux, les contrats, l'emploi ou les relations extérieures, les projets d'assistance technique, les règlements et les règles, les politiques et les directives administratives, et les décisions et résolutions des organes directeurs; représenter le Directeur général dans les différends portés devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail et le Tribunal administratif des Nations Unies; défendre les intérêts juridiques de l'Organisation en matière de contrats et de litiges; et poursuivre le développement du droit international et l'harmonisation des règles, des procédures et des politiques du régime commun des Nations Unies.

Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
De solides bases juridiques pour les activités de l'Organisation et une défense efficace de ses droits, positions et intérêts en matière de contrats et de litiges.	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'erreurs ou de différends liés aux avis juridiques. • Clarté des moyens juridiques mis en œuvre. • Réduction du nombre total d'affaires où la responsabilité de l'ONUDI est engagée par rapport au nombre total de plaintes déposées contre elle. • Absence de cas où le statut, les privilèges et immunités dont l'Organisation et ses fonctionnaires jouissent sont remis en cause ou ne sont pas maintenus.

¹ Établis à partir du Registre du Bureau des affaires juridiques.

Ressources

Programme B.3: Services juridiques

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2012-2013 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget	Budget	Total	
			ordinaire	opérationnel		
3,00	2,00	5,00	Dépenses de personnel	941 800	274 000	1 215 800
			Consultants	32 100		32 100
			Voyages autorisés	12 900		12 900
			Dépenses de fonctionnement	13 300		13 300
			Total, dépenses (montants bruts)	1 000 100	274 000	1 274 100
			Total, ressources (montants nets)	1 000 100	274 000	1 274 100

Programme B.4: Contrôle interne

Description générale

Ce programme appuie le bon déroulement de la mission de l'ONUDI, la réalisation des résultats et des responsabilités attendues d'elle dans le monde entier, en favorisant comme suit une culture de l'intégrité, de la transparence et de la responsabilité:

- a) Des services de vérification interne indépendants et objectifs (tant en termes d'assurance que de conseils), permettant d'évaluer et d'analyser l'efficacité et l'adéquation du système de contrôles internes, de gestion des risques et des processus de gouvernance de l'ONUDI, ainsi que l'utilisation rationnelle, efficace et rentable des ressources dont elle dispose, par des études systématiques, ordonnées et objectives à tous les niveaux de l'Organisation, et de recommander des améliorations, le cas échéant; et
- b) Des enquêtes sur les irrégularités présumées, par exemple sur la fraude, la corruption, les manquements, le harcèlement au travail et harcèlement sexuel, l'abus d'autorité, les représailles contre les dénonciateurs d'abus, et les violations du Code de conduite éthique au sein de l'ONUDI.

Le Programme sert aussi de point de contact pour toutes les activités de l'ONUDI liées aux travaux du Corps commun d'inspection.

Objectif

Valoriser les opérations de l'ONUDI et en améliorer l'efficacité, l'efficacité, l'adéquation et la pertinence en examinant et en évaluant les activités de manière indépendante et objective, et favoriser ainsi la transparence, l'esprit de responsabilité et l'amélioration de la performance.

Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance¹</i>
Amélioration de la transparence, de l'esprit de responsabilité, des résultats, de l'intégrité et de la confiance des interlocuteurs dans l'Organisation.	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification des opérations de l'ONUDI. • Nombre de plaintes examinées et réglées.

¹ Établis à partir de données relatives au contrôle interne.

Ressources

Programme B.4: Contrôle interne

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2012-2013 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total			Total
			Budget ordinaire	Budget opérationnel	
4,00	2,00	6,00	Dépenses de personnel	1 400 200	1 400 200
			Consultants	42 700	42 700
			Voyages autorisés	67 600	67 600
			Dépenses de fonctionnement	3 100	3 100
			Technologies de l'information et de la communication	4 400	4 400
			Total, dépenses (montants bruts)	1 518 000	1 518 000
			Total, ressources (montants nets)	1 518 000	1 518 000

Programme B.5: Éthique et responsabilisation

Description générale

L'engagement en faveur de la déontologie, de la transparence et de l'esprit de responsabilité et la mise en place d'un mécanisme d'appui connexe, indépendant de la fonction de contrôle interne, sont un aspect important des meilleures pratiques de gestion des organismes des Nations Unies.

Le programme B.5 assure la promotion d'une culture de l'éthique, de la transparence et de la responsabilisation dans toute l'Organisation, notamment par:

- a) Le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'ONUDI relatives à l'éthique, y compris le Code de conduite éthique, la politique de l'ONUDI relative à la déclaration de situation financière et à la déclaration d'intérêts, et la politique de protection contre les représailles des personnes qui signalent des manquements et qui collaborent à des audits ou à des enquêtes;
- b) L'offre de conseils à la direction et au personnel de l'ONUDI sur les politiques et les questions relatives à l'éthique;
- c) La diffusion des normes de conduite établies dans l'ensemble de l'Organisation;
- d) Le suivi des tendances mondiales et des meilleures pratiques dans le domaine de l'éthique, de la transparence et de la responsabilisation;
- e) La représentation de l'ONUDI auprès des partenaires extérieurs pour les questions relatives à l'éthique.

Objectif

Promouvoir et encourager une culture de l'éthique, de la transparence et de la responsabilisation au sein de l'Organisation et veiller à ce que les politiques de l'ONUDI dans ce domaine soient conformes aux meilleures pratiques suivies par le système des Nations Unies et d'autres instances.

Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Meilleure adhésion aux politiques relatives à l'éthique et amélioration de la transparence et de la responsabilisation.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de fonctionnaires se conformant à la politique de l'ONUDI relative à la déclaration de situation financière et à la déclaration d'intérêts.• Meilleure prise de conscience et connaissance des politiques relatives à l'éthique.• Confiance accrue des interlocuteurs dans l'Organisation.

¹ Établis à partir de rapports périodiques du Point focal pour l'éthique et la responsabilisation.

Ressources

Programme B.5: Éthique et responsabilisation

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2012-2013 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
1,00	0,00	1,00	Dépenses de personnel	395 600	395 600
			Voyages autorisés	21 100	21 100
			Dépenses de fonctionnement	1 000	1 000
			Total, dépenses (montants bruts)	417 700	417 700
			Total, ressources (montants nets)	417 700	417 700

GRAND PROGRAMME C: PRIORITÉS THÉMATIQUES

Description générale

Comme le prévoit l'Acte constitutif de l'ONUDI, le présent grand programme met l'accent sur trois priorités thématiques dans le cadre desquelles l'Organisation concentre ses ressources et son expertise afin d'appuyer les efforts déployés par les pays en développement et les pays à économie en transition pour parvenir à un développement industriel durable. Ces priorités thématiques, qui correspondent directement aux objectifs et politiques de développement au plan mondial, sont intégrées dans trois programmes distincts: C.1 Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives, C.2 Renforcement des capacités commerciales et C.3 Énergie et environnement. Ces programmes sont complétés par le programme C.4: Questions transversales et renforcés par le programme C.5: Appui aux opérations hors Siège.

Objectif

Réduire la pauvreté grâce à un développement industriel durable, qui englobe la croissance dans les secteurs productifs, la participation équitable au commerce international et un environnement de sécurité.

Ressources

Grand programme C: Priorités thématiques

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2012-2013 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
210,85	181,25	392,10	Dépenses de personnel	54 031 940	18 573 500	72 605 440
			Consultants	70 600	1 256 700	1 327 300
			Réunions	410 500	477 900	888 400
			Voyages autorisés	315 200	2 230 400	2 545 600
			Dépenses de fonctionnement	8 736 880	577 500	9 314 380
			Technologies de l'information et de la communication	58 300		58 300
			Programme ordinaire de coopération technique/Ressources spéciales pour l'Afrique	14 725 906		14 725 906
			Total, dépenses (montants bruts)	78 349 326	23 116 000	101 465 326
			Recettes	(2 431 500)		(2 431 500)
			Total, ressources (montants nets)	75 917 826	23 116 000	99 033 826
			Total, ressources (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			372 125 526

Grand programme C: Priorités thématiques

Par programme

		Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	Total
		P	G			
C.1.	Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	75,40	31,80	31 958 072	82 379 000	114 337 072
C.2.	Renforcement des capacités commerciales	46,90	19,50	17 720 441	47 817 000	65 537 441
C.3.	Énergie et environnement	77,75	39,05	34 018 037	142 895 700	176 913 737
C.4.	Questions transversales	10,80	1,90	4 675 976		4 675 976
C.5.	Appui aux opérations hors Siège		89,00	10 661 300		10 661 300
C.	Total, grand programme	210,85	181,25	99 033 826	273 091 700	372 125 526

Programme C.1: Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives

Description générale

La communauté internationale est résolue à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015. La réduction de la pauvreté (objectif 1) et les objectifs étroitement liés que sont l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (objectif 3) occupent une place prépondérante à cet égard. L'ONUDI contribue par ailleurs à la réalisation de l'objectif 6 (combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies) dans le cadre de son programme visant à promouvoir l'industrie pharmaceutique locale des pays en développement. Le présent programme appuie les efforts déployés par les pays en développement pour relever ces défis en renforçant leurs capacités productives.

En tant que principal moteur de la croissance économique et de la création d'emplois, les activités productives jouent un rôle clef dans la réduction de la pauvreté et, plus largement, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le développement industriel peut contribuer à apporter les changements structurels nécessaires pour mettre les économies des pays pauvres sur la voie d'une croissance économique soutenue. L'industrie offre un cadre propice à l'esprit d'entreprise, favorise l'investissement des entreprises, stimule le progrès et le dynamisme techniques, améliore les compétences, crée des emplois qualifiés et, par des liens intersectoriels, jette les bases de la croissance de l'agriculture et des services. Tous ces facteurs contribuent à une amélioration soutenue de la productivité susceptible de garantir des résultats favorables aux pauvres et un relèvement du niveau de vie dans les pays pauvres.

Les secteurs public et privé ont des rôles interdépendants et complémentaires à jouer. Les gouvernements en particulier doivent faciliter le développement des capacités productives dans le cadre de leurs fonctions de réglementation et d'orientation politique. Il importe que ceux des pays en développement créent un environnement propice à l'investissement et à la croissance, qui s'appuie sur des politiques et des stratégies industrielles solides et sur un cadre institutionnel efficace.

Pour ce qui est du secteur privé, une attention particulière devrait être accordée aux entrepreneurs et aux petites et moyennes entreprises (PME). Dans les pays en développement, ce type d'entreprises assurent la plus grande partie des activités économiques qui permettent de réaliser des gains de productivité et de réduire la pauvreté. Il en est particulièrement ainsi dans les pays agricoles d'Afrique et les pays les moins avancés (PMA), où le développement d'entreprises agricoles contribue non seulement à réduire la pauvreté mais aussi à améliorer la productivité. Dans ce contexte, la mise en

place et le renforcement des capacités productives grâce au développement de PME dans des secteurs compétitifs occupent une place centrale.

Bien souvent, les perspectives de croissance des PME dans les pays en développement sont limitées par leur incapacité à accéder aux investissements. Ces entreprises ne disposent souvent pas des capitaux nécessaires pour augmenter la production. Si cette situation tient étroitement aux mesures politiques et aux approches réglementaires adoptées par les gouvernements, elle s'explique aussi en partie par le fait que les sources externes de capital méconnaissent les perspectives de partenariat qui existent avec les producteurs nationaux.

Les pays en développement doivent faire face à un autre défi, à savoir, faire évoluer leur industrie pour que, d'activité de faible valeur s'appuyant sur les produits de base, elle puisse passer à une production à plus forte valeur ajoutée s'appuyant sur la technologie. Pour les aider à relever ce défi, il faut aider leurs entreprises à accéder à l'information relative aux marchés, au savoir-faire commercial et aux technologies modernes. En outre, l'accès à une énergie propre et abordable aux fins de la production et de la génération de revenus, ainsi que la promotion d'une production durable dans les communautés pauvres, sont essentiels.

L'atténuation de la pauvreté passe également par le renforcement de l'autonomisation économique de secteurs marginalisés de la population. Dans les pays en développement, on sait depuis longtemps que les femmes constituent certains des groupes les plus vulnérables de la société. Du fait des inégalités persistantes concernant l'accès aux ressources et leur répartition, les femmes continuent d'être désavantagées par rapport aux hommes. Même si des progrès considérables ont été accomplis pour améliorer leur condition, en particulier dans les domaines de l'éducation et de l'accès à l'emploi, elles restent souvent exclues de la plupart des activités économiques et subissent ainsi un impact disproportionné de la pauvreté. Le manque d'accès aux ressources et le manque de contrôle sur ces ressources limitent leur indépendance économique et augmentent leur vulnérabilité aux chocs extérieurs.

Les jeunes font également partie des groupes les plus marginalisés de la société, surtout en ce qui concerne le chômage. Par rapport aux adultes, ils sont plus affectés par l'insuffisance de la demande de main-d'œuvre et les conditions économiques actuelles. Les jeunes particulièrement marginalisés, hommes comme femmes, ont des difficultés à trouver un travail décent et productif et à s'intégrer dans des programmes d'emploi et dans la société dans son ensemble, ce qui peut être source d'instabilité. Les populations de pays en développement qui viennent de sortir d'une crise sont également confrontées à de graves difficultés, auxquelles s'ajoute en toile de fond, dans bien des cas, la relative faiblesse des structures gouvernementales.

C'est pourquoi le développement des capacités productives, en particulier dans l'industrie manufacturière, est un moyen rationnel de stimuler le développement grâce à l'utilisation optimale des ressources humaines et naturelles dans une perspective durable à long terme. Dans ce contexte, l'ONUDI propose cinq éléments de programme liés les uns aux autres dans le cadre de son thème prioritaire de réduction de la pauvreté grâce aux activités productives. Il s'agit de l'orientation des programmes et de la gestion axée sur les résultats; de l'appui au secteur privé et de la promotion des investissements et de la technologie; de l'agribusiness et du développement de l'entrepreneuriat rural; des femmes et des jeunes dans les activités productives; et de la sécurité humaine et du relèvement après les crises.

Ces considérations générales se traduiront par les priorités régionales plus ciblées ci-après:

Afrique subsaharienne

Depuis le début du siècle, de nombreux pays d'Afrique enregistrent un certain nombre de tendances positives en termes de croissance économique et de réduction de la pauvreté. Toutefois,

les effets actuels des récentes crises alimentaire, énergétique et financière mondiales continuent d'en ajouter aux difficultés que rencontre la région pour promouvoir son développement industriel. À cet égard, il convient de se pencher en particulier sur les deux domaines suivants: i) les contraintes pesant sur l'offre telles que l'insuffisance de capacités industrielles, le manque d'appui institutionnel, l'accès insuffisant à l'énergie et aux infrastructures; et ii) la nécessité de renforcer l'agribusiness et le secteur agro-industriel.

Pendant l'exercice biennal 2012-2013, l'ONUDI ciblera par conséquent les activités menées au titre du présent élément de programme sur le renforcement des capacités productives et commerciales, des compétences et de la compétitivité, en mettant avant tout l'accent sur l'agro-industrie, la promotion des investissements, l'accès à l'énergie, et les jeunes et les femmes dans les activités productives. Pour donner suite à la Conférence de haut niveau pour le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique, tenue à Abuja (Nigéria), en juillet 2010, en coopération avec la Commission de l'Union africaine, le FIDA et la FAO, l'ONUDI appuiera la mise en œuvre de l'Initiative pour le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique (ID3A). Elle continuera aussi d'aider l'Union africaine à mettre en œuvre le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique.

Pays arabes

Les pays arabes connaissent des problèmes très divers en matière de développement économique. L'une des plus grandes difficultés, dans de nombreux pays, est le chômage élevé des jeunes, en particulier des jeunes femmes. Le potentiel d'absorption d'emplois, notamment des PME, est élevé en raison de leur concentration dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, tels que la transformation des produits agricoles, le textile et l'habillement. Toutefois, la création de valeur ajoutée est généralement faible et les PME doivent de plus en plus faire face à une concurrence mondiale. Dans le cadre du présent élément de programme, l'ONUDI s'emploiera avant tout à promouvoir la compétitivité et la diversification du secteur manufacturier national, ainsi qu'à améliorer le cadre réglementaire et l'environnement économique.

Asie et Pacifique

La région de l'Asie et du Pacifique est la plus importante en termes de superficie et de population, mais aussi celle qui enregistre les taux de croissance les plus élevés. Elle présente par ailleurs une très grande diversité de pays, pays industrialisés ou émergents, mais aussi PMA, pays sans littoral et petits pays insulaires. Même si, grâce à une croissance soutenue ces dernières décennies, on y a observé une augmentation importante du revenu par habitant et des améliorations notables des principaux indicateurs sociaux, la région compte encore des millions de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, avec près de la moitié de la population mondiale vivant en situation de pauvreté absolue en Asie continentale.

Pendant l'exercice biennal 2012-2013, l'ONUDI continuera de concentrer ses efforts sur l'amélioration des cadres de réduction de la pauvreté et sur le renforcement du rôle des femmes dans les activités productives. Pour ce faire, elle mettra l'accent sur l'appui institutionnel, le développement de groupements d'entreprises, la promotion de l'entrepreneuriat, la sécurité alimentaire, l'infrastructure pour l'agro-industrie, le développement de compétences dans les nouvelles technologies et l'appui aux agro-industries traditionnelles pour améliorer la productivité.

Europe et Nouveaux États indépendants (NEI)

Les pays couverts dans cette région sont très divers en termes de superficie, de population, de dotation en ressources naturelles, ainsi que du degré et du rythme de développement économique et social. Globalement, la région a toutefois été durement éprouvée par la récente crise financière

et économique, et la plupart des pays ont connu des taux de croissance négatifs qui ont été exacerbés par les déséquilibres macroéconomiques préexistants, par une dépendance excessive à l'égard du capital étranger et par des structures de gouvernance fragiles. Des baisses marquées dans les secteurs productifs ont entraîné une montée du chômage et une aggravation de la pauvreté.

Dans le cadre du présent élément de programme, l'ONUDI entend aider activement les pays de la région à diversifier leur économie. Elle s'emploiera avant tout à renforcer leur résilience en encourageant le développement des PME et de l'entrepreneuriat, en particulier pour les femmes et les jeunes. Elle poursuivra aussi son programme régional sur la prévision technologique, dont un volet essentiel consiste à proposer des incitations et une assistance aux entreprises en vue de l'adoption de technologies améliorées pour renforcer leur compétitivité.

Amérique latine et Caraïbes

Les économies des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont subi le contrecoup de la récente crise financière et économique. La forte pauvreté observée dans un certain nombre de pays a été encore aggravée par la hausse du chômage, en particulier dans les secteurs manufacturiers des zones urbaines. Globalement, la région affiche toutefois des signes encourageants de reprise, qu'il faudra appuyer pour assurer la stabilité générale et un retour solide à la croissance.

Pendant l'exercice biennal 2012-2013, l'ONUDI développera son Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes en concentrant ses efforts sur le changement structurel et la diversification économique. Dans les pays largement à revenu intermédiaire de la région andine et du Cône Sud, l'accent sera mis sur les conseils stratégiques et l'appui à l'élaboration de politiques industrielles; la promotion de groupements de PME et de consortiums d'exportation; l'infrastructure relative à la qualité et à la conformité; et la prévision technologique pour renforcer la coopération entre les secteurs privé et public dans le cadre d'un programme de développement à long terme. En Amérique centrale, l'ONUDI continuera d'appuyer le développement de chaînes de valeur agro-industrielles pour les marchés intérieur et d'exportation. Dans les économies plus puissantes du Cône Sud et au Mexique, elle concentrera ses efforts sur les chaînes de valeur agro-industrielles dans les zones les plus pauvres, alors que dans les pays insulaires des Caraïbes, elle cherchera davantage à renforcer la valeur ajoutée dans l'agro-industrie durable.

Objectif

Stimuler la croissance économique, créer des emplois, générer des revenus et réduire les disparités économiques et sociales pour les femmes et les hommes en encourageant le développement du secteur privé en faveur des pauvres, notamment dans l'agro-industrie, et l'entrepreneuriat.

Impact escompté

<i>Impact</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Autonomiser les femmes comme les hommes pour créer et accroître les revenus en menant des activités industrielles productives.	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilités d'emploi accrues, en particulier pour les groupes cibles pauvres. • Niveaux de revenu accrus et équitables tirés des activités productives. • Conditions de travail plus décentes.

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations figurant dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Abouissements prévus au niveau des pays

<i>Abouissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Politiques de croissance équitables: Stratégies, politiques et réglementations industrielles dans les pays en développement qui appuient une croissance industrielle équitable et inclusive.	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques industrielles fixant des objectifs quantifiables et ventilés par sexe en matière de réduction de la pauvreté. • Inclusivité et réduction des inégalités au nombre des priorités. • Statistiques industrielles qui permettent de suivre l'impact des politiques industrielles sur la réduction de la pauvreté.
<i>Abouissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Institutions d'appui favorisant le marché et l'investissement: Institutions nationales et régionales qui facilitent les services favorables au marché pour les entreprises et aident celles-ci à accroître leurs capacités productives.	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions d'appui qui aident un nombre croissant d'entreprises de tous types. • Mise en place de nouveaux et de meilleurs services d'appui. • Entreprises satisfaites de la qualité des services. • Apparition et développement de prestataires de services privés.

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations figurant dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Ressources

Programme C.1: Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives

Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions 2012-2013 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget		Total	
			ordinaire	opérationnel		
75,40	31,80	107,20	Dépenses de personnel	18 411 425	5 652 435	24 063 860
			Consultants	70 600	279 500	350 100
			Réunions	169 200	54 700	223 900
			Voyages autorisés	54 800	435 300	490 100
			Dépenses de fonctionnement	147 300		147 300
			Programme ordinaire de coopération technique/Ressources spéciales pour l'Afrique	6 973 012		6 973 012
			Total, dépenses (montants bruts)	25 826 337	6 421 935	32 248 272
			Recettes	(290 200)		(290 200)
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)		82 379 000	Total, ressources (montants nets)	25 536 137	6 421 935	31 958 072
			Total, ressources (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			114 337 072

Élément de programme C.1.1: Orientation des programmes et gestion axée sur les résultats

Description générale

L'élément de programme C.1.1 permettra d'assurer le développement et le déploiement stratégiques de services techniques liés à la priorité thématique relative à la réduction de la pauvreté grâce aux activités productives.

Avec les éléments de programme C.2.1 et C.3.1, il permettra également d'établir un mécanisme systématique de suivi et d'évaluation des progrès pour les services de développement fournis par l'ONUDI i) en mettant au point et à jour des normes et modèles pour le suivi et la communication d'informations concernant la coopération technique; ii) en examinant la mise en œuvre des systèmes de suivi, de communication d'informations et de contrôle des risques; iii) en analysant les rapports relatifs aux portefeuilles de programmes et en gérant des bases de données de suivi; et iv) en conseillant les responsables de projet et les instances d'approbation au sujet du profil de risque des projets et de la nécessité de prévoir des modalités spéciales de suivi.

Objectif

Assurer la mise en œuvre efficace du programme C.1 conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats et aux prescriptions des États Membres de l'ONUDI.

Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les stratégies et activités menées par l'ONUDI au titre de la priorité thématique relative à la réduction de la pauvreté grâce à des activités productives sont mises au point en fonction d'objectifs fixés au niveau international et des besoins des pays et font l'objet d'un suivi et d'une évaluation efficaces.	<ul style="list-style-type: none">• Les stratégies thématiques établissent un lien clair entre les activités de l'ONUDI, les objectifs internationaux (y compris les OMD) et les besoins des pays.

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations figurant dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les stratégies et activités menées par l'ONUDI au titre de la priorité thématique relative à la réduction de la pauvreté grâce à des activités productives sont directement liées aux priorités des pays.	<ul style="list-style-type: none">• Les stratégies thématiques sont régulièrement suivies et mises à jour.• Les gouvernements et les organes intergouvernementaux utilisent les stratégies thématiques de l'ONUDI.

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations figurant dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la Déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
<p>Les activités menées par l'ONUDI au titre de la priorité thématique relative à la réduction de la pauvreté grâce à des activités productives sont efficaces, efficaces et axées sur les résultats.</p> <p>Les services de développement fournis par l'ONUDI font l'objet d'un suivi régulier et des mesures correctives sont prises rapidement pour faciliter la réalisation des résultats attendus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les nouveaux projets et programmes comprennent un plan de travail détaillé conforme aux principes de la gestion axée sur les résultats et un système complet de suivi et d'évaluation. • Augmentation du nombre de projets qui atteignent les étapes/les objectifs prévus.

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations figurant dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Élément de programme C.1.2: Appui au secteur privé et promotion des investissements et de la technologie

Description générale

Ce programme prévoit un ensemble de services connexes visant à renforcer la contribution du secteur privé au développement industriel et à la réduction de la pauvreté grâce notamment à l'amélioration de la compétitivité, à l'intégration des entreprises nationales aux chaînes d'approvisionnement mondiales, au renforcement des liens entre entreprises et à la promotion des investissements et de la technologie. Pour ce faire, il s'efforce:

- a) D'encourager le développement d'un secteur privé dynamique grâce à la création d'un environnement économique favorable; de promouvoir les partenariats public-privé et les partenariats entre le secteur privé, la société civile et les instituts de recherche; de renforcer les capacités des réseaux d'associations professionnelles, en particulier les chambres de commerce et d'industrie et les associations professionnelles; d'appuyer l'élaboration de politiques de mise à niveau, de restructuration et de compétitivité industrielles aux niveaux national et sectoriel, ainsi que la mise à niveau des PME à titre expérimental;
- b) De promouvoir le développement de groupements industriels et de liens entre entreprises pour permettre aux entreprises de compléter leurs capacités, de réaliser des économies d'échelle et d'augmenter leur pouvoir de négociation, et d'améliorer leur accès aux marchés et aux ressources. On s'attachera en particulier à créer des possibilités pour les pauvres en tant qu'acteurs économiques et consommateurs. À cette fin, on facilitera le développement de chaînes de valeur en leur faveur pour permettre aux petits producteurs de participer aux chaînes de valeur plus établies;
- c) De renforcer la capacité des institutions et organismes nationaux chargés de promouvoir les investissements à attirer des investissements de qualité et à renforcer l'impact positif des investissements directs étrangers sur les objectifs de développement. Cela nécessitera une gamme d'outils d'information, de suivi et d'analyse. Grâce au renforcement du réseau de bourses de sous-traitance et de partenariat, les PME auront accès aux possibilités d'investissement à l'échelle mondiale. Des services de conseil et de renforcement des capacités seront fournis aux agences de promotion des investissements et aux institutions du secteur privé local. Dans le cadre de cet élément de programme, on s'efforcera également de renforcer le réseau de l'ONUDI de bureaux de promotion des investissements et de la technologie pour aider les agences de promotion des investissements et le réseau de bourses de sous-traitance et de partenariat à

atteindre les investisseurs internationaux, les fournisseurs et les acheteurs de technologie. Ces bureaux favoriseront aussi les perspectives d'investissement intérieur et étranger responsable.

Objectif

Renforcer la contribution du secteur privé au développement industriel favorable aux pauvres en créant un environnement économique favorable, en particulier pour les PME, en encourageant les groupements industriels et les liens entre entreprises, ainsi que l'investissement privé responsable et l'adoption de technologies améliorées.

Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
La croissance et l'emploi générés par l'appui au secteur privé et la promotion des investissements et de la technologie offrent des perspectives économiques et de meilleures conditions de vie aux femmes et aux hommes.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la performance économique des entreprises (investissements, ventes, productivité, innovation, exportations). • Amélioration de la performance sociale des entreprises (emploi, respect des exigences en matière de sécurité, de santé, de qualité et d'environnement). • Multiplication des activités de création d'entreprises.

¹ Établis à partir de rapports de projet et d'évaluations et d'études périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les politiques industrielles et les stratégies de développement des entreprises sont axées sur le futur, encouragent l'investissement et favorisent un développement du secteur privé novateur et fondé sur la connaissance.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des cadres politiques et juridiques des activités industrielles et des investissements. • Amélioration des cadres politiques et juridiques de la collaboration entre entreprises, des activités conjointes public-privé et de la coordination interinstitutionnelle. • Sensibilisation et concertation accrues entre le secteur privé et les décideurs sur des questions connexes.
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ²
Les institutions publiques et privées peuvent suivre des stratégies de développement d'entreprises axées sur le futur, encouragent les groupements de PME et les liens entre entreprises, ainsi que l'investissement et le transfert de technologie.	<ul style="list-style-type: none"> • Recours plus fréquent aux méthodes de pointe et aux mesures à caractère anticipatif lors de l'élaboration des politiques. • Les institutions appuient efficacement l'investissement et le développement des entreprises. • Les organismes nationaux et les services liés au développement des entreprises appuient efficacement un nombre croissant d'entreprises. • Amélioration et mise à jour régulières des services, tant du point de vue de la qualité que de la quantité.

¹ Établis à partir de rapports de projet et d'évaluations et d'études périodiques.

² Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des écarts et d'enquêtes sur les clients.

Élément de programme C.1.3: Agrobusiness et développement de l'entrepreneuriat rural

Description générale

Dans les pays en développement, les pauvres vivent en majorité dans les zones rurales et dépendent, pour leur subsistance, de la petite agriculture. La hausse des revenus et de la productivité de la main-d'œuvre en milieu rural est donc logiquement un des piliers de toute stratégie visant à réduire la pauvreté de manière durable. Il faut à cet égard augmenter la production agricole et réduire les pertes après récolte, car la hausse de la productivité agricole permet de créer des emplois et d'accroître les revenus ruraux, de stimuler la croissance dans d'autres secteurs, de développer le marché intérieur, d'améliorer la sécurité alimentaire et de réduire l'exode rural.

Il faut aussi encourager la main-d'œuvre à se lancer dans des activités économiques non agricoles, généralement plus productives que l'agriculture. Les données d'expérience montrent qu'à mesure qu'une économie croît, la part du produit intérieur qui provient de la production agricole a tendance à diminuer: elle représente 50 % environ dans les pays les plus pauvres, contre quelques pour cent seulement dans les économies de l'OCDE. Selon ces mêmes données, la valeur ajoutée générée par la transformation des produits agricoles représente une part croissante du PIB à mesure qu'un pays se développe. Cette évolution est particulièrement évidente en ce qui concerne les activités de transformation alimentaire.

Le présent élément de programme a pour objet d'aider les pays en développement à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent pour développer l'agribusiness et encourager l'entrepreneuriat rural. Il s'attache en particulier à développer les chaînes de valeur des produits agricoles et à encourager les partenariats – public-privé – pour réunir les connaissances, la technologie et le financement nécessaires à leur développement. Il met aussi l'accent sur les difficultés liées à l'entrepreneuriat rural, notamment l'acquisition de compétences et les services de la connaissance.

Objectif

Promouvoir des perspectives commerciales favorables aux pauvres au sein des populations rurales grâce à l'agribusiness et au développement de l'entrepreneuriat.

Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
La croissance et l'emploi générés par l'agribusiness et le développement de l'entrepreneuriat offrent des perspectives économiques et de meilleures conditions de vie aux pauvres des zones rurales.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la performance économique des entreprises d'agribusiness (investissements, ventes, productivité, innovation, exportations). • Amélioration de la performance sociale des entreprises d'agribusiness (emploi, respect des exigences en matière de sécurité, de santé, de qualité et d'environnement). • Hausse des revenus grâce à la multiplication des activités de création d'entreprises au sein des populations rurales.

¹ Établis à partir de rapports de projet et d'évaluations et d'études périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance¹</i>
Les politiques et stratégies industrielles encouragent le développement de chaînes de valeur agricoles et l'entrepreneuriat rural.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des cadres politiques, juridiques et réglementaires.
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance²</i>
Les institutions offrent d'une manière durable des services d'appui qui bénéficient aux chaînes de valeur agricoles et aux entrepreneurs ruraux potentiellement compétitifs.	<ul style="list-style-type: none"> • Les institutions d'appui soutiennent efficacement les chaînes de valeur agricoles. • Les institutions d'appui soutiennent un nombre croissant d'entreprises rurales.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'études périodiques.

² Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des écarts et d'enquêtes sur les clients.

Programme C.1.4: Les femmes et les jeunes dans les activités productives**Description générale**

Cet élément de programme traite des obstacles que rencontrent plus particulièrement les femmes et les jeunes pour participer aux secteurs productifs de l'économie, surtout dans les PMA. Il met avant tout l'accent sur les connaissances, les compétences et les technologies requises pour permettre à ces groupes vulnérables de participer à des activités productives, générer des revenus et, partant, réduire la pauvreté.

Pour y parvenir, les outils et mécanismes spécifiques suivants s'imposent: renforcement des capacités en faveur des femmes et des jeunes aux niveaux politique, institutionnel et de l'entreprise; création d'un environnement favorable aux femmes chefs d'entreprise grâce au renforcement des services d'appui aux entreprises; soutien aux jeunes entrepreneurs; facilitation de l'accès des femmes chefs d'entreprise aux ressources financières; et promotion de groupements d'entreprises pour faciliter l'accès à l'information, aux technologies et aux marchés.

Objectif

Promouvoir un développement industriel favorable aux pauvres grâce à la participation des femmes et des jeunes aux activités productives.

Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance¹</i>
Les femmes et les jeunes améliorent leurs revenus et leurs conditions de vie en participant aux activités productives.	<ul style="list-style-type: none"> • Hausse du revenu grâce au nombre croissant d'emplois productifs pour les jeunes et les femmes. • Hausse quantifiable du nombre de femmes et de jeunes dans le secteur formel. • Amélioration de la performance sociale des entreprises.

¹ Établis à partir de rapports de projet et d'évaluations et d'études périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance¹</i>
Les politiques économiques et les cadres réglementaires facilitent l'accès et la participation des femmes et des jeunes aux activités productives.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des cadres politiques et juridiques en faveur de la participation des femmes et des jeunes aux activités productives. • Sensibilisation et concertation accrues entre le secteur privé et les décideurs sur des questions connexes.
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance²</i>
Les structures d'appui nationales, régionales et locales encouragent la participation des femmes et des jeunes aux activités productives.	<ul style="list-style-type: none"> • Les institutions d'appui soutiennent efficacement la participation des femmes et des jeunes aux activités productives. • Les institutions d'appui fonctionnent de manière durable.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'études périodiques.

² Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des écarts et d'enquêtes sur les clients.

Élément de programme C.1.5: Sécurité humaine et relèvement après les crises

Description générale

Si les situations de crise peuvent être d'origine naturelle ou humaine, il est un facteur commun à toutes, la menace grave pour la sécurité humaine du fait de la dégradation des capacités productives, de la dégradation de l'environnement, de la destruction des moyens de subsistance, de l'absence de l'infrastructure physique ou sociale et de l'érosion du capital social. Le développement socioéconomique est l'une des pierres angulaires de la prévention des crises et de la création de sociétés résilientes. Le présent élément de programme vise à répondre à des situations complexes de ce type par des activités qui contribuent à la restauration des moyens de subsistance, à la reprise économique, à la sécurité énergétique et à la préservation de l'environnement. Il aide par conséquent à renforcer la résilience des institutions et du secteur productif face aux situations difficiles, en ciblant avant tout les groupes les plus vulnérables de la population, en particulier les jeunes et les femmes.

Objectif

Appuyer la réhabilitation des capacités productives dans les pays qui sortent d'une crise d'origine naturelle ou humaine et renforcer ainsi la sécurité humaine des groupes vulnérables.

Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance¹</i>
Les structures productives des pays sortant de crises sont réhabilitées et offrent des perspectives économiques accrues aux groupes vulnérables.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des revenus tirés d'un nombre croissant d'initiatives entrepreneuriales, en particulier au sein des groupes vulnérables. • Amélioration de la performance sociale des entreprises (création/préservation d'emplois; élargissement de la base du capital humain; sécurité de l'emploi).

¹ Établis à partir de rapports de projet et d'évaluations et d'études périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance¹</i>
Les politiques et stratégies industrielles empêchent le retour de la crise grâce à une croissance industrielle équitable.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des cadres politiques et juridiques pour renforcer la résilience économique. • Sensibilisation et concertation accrues entre le secteur privé, les groupes vulnérables et les décideurs sur des questions connexes.
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance²</i>
Les institutions facilitent le développement économique local et les interactions entre les agents économiques et les autres parties prenantes.	<ul style="list-style-type: none"> • Les institutions d'appui offrent des infrastructures de base et soutiennent un nombre croissant de chefs d'entreprise et d'entreprises. • Amélioration et mise à jour régulières des services, tant du point de vue de la qualité que de la quantité. • Les services parviennent aux groupes vulnérables et rétablissent la coopération et la confiance.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'études périodiques.

² Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des écarts et d'enquêtes sur les clients.

Programme C.2: Renforcement des capacités commerciales

Description générale

La participation au commerce mondial est un aspects important de l'approche stratégique du développement industriel durable d'un pays en développement. Grâce aux échanges, les pays peuvent tirer parti de leurs avantages comparatifs et compétitifs en investissant leurs ressources dans des activités productives qui leur procurent des retombées économiques et sociales plus importantes. L'accès aux marchés peut permettre d'accroître la création d'emplois et de revenus et d'améliorer la sécurité économique, ce qui contribuera à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) 1, 3 et 8.

Le coût de l'effondrement du commerce mondial engendré par la crise économique récente a clairement démontré le rôle des échanges et l'importance du renforcement des capacités commerciales. La baisse du volume des échanges et des prix a été plus importante que celle de la production et des prix intérieurs, et les pays qui dépendent d'un petit nombre de marchés ou de matières premières ont été particulièrement touchés.

La relance de l'économie mondiale a permis de résorber une partie du déclin du commerce mondial. Cependant, pour une approche du commerce axée sur le développement, il faut se concentrer sur la façon dont la relance peut appuyer les changements technologiques, la diversification structurelle, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Les pays en développement, en particulier les plus vulnérables, ont besoin de flexibilité et d'appui pour renforcer leurs capacités de production et leurs capacités commerciales dans le cadre de stratégies de développement plus vastes.

Un des problèmes essentiels rencontrés par les entreprises des pays en développement est comment acquérir le statut de fournisseurs et accéder aux chaînes de valeur nationales, régionales et mondiales. Il faut pour cela non seulement un renforcement global des capacités d'offre, mais aussi des preuves de conformité avec le marché international. Il convient donc de donner aux entreprises un meilleur accès au savoir-faire et aux services leur permettant de fabriquer des produits à fort potentiel d'exportation et conformes aux exigences des marchés, en quantité et en qualité, notamment aux normes internationales,

aux exigences spécifiques des acheteurs privés, aux règlements techniques et aux obligations en matière sociale, environnementale et de responsabilité sociale des entreprises.

Dans le cadre du présent programme, l'ONUDI soutient les efforts déployés par les pays en développement pour proposer sur les marchés mondiaux des produits compétitifs, sans danger, fiables et économiques. Cette appui porte entre autres sur les éléments suivants:

- a) Identification de secteurs et de produits ayant un potentiel compétitif;
- b) Analyse et évaluation des tendances des résultats industriels aux échelons national, régional et mondial, et élaboration de stratégies et de politiques devant permettre aux entreprises d'améliorer leur compétitivité, de surmonter les obstacles techniques au commerce (OTC) et de respecter les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS);
- c) Aide à la mise à des niveaux acceptables sur le plan international des procédés de fabrication dans les secteurs à potentiel d'exportation élevé;
- d) Promotion des exportations des entreprises et soutien à la création de consortiums d'exportation;
- e) Définition d'approches relatives à la responsabilité sociale des entreprises et mise en place de politiques de soutien et d'institutions intermédiaires à cet égard; et
- f) Élaboration et exécution de programmes nationaux et régionaux de renforcement des capacités commerciales, en coopération avec des organismes internationaux partenaires, tels que le Fonds commun pour les produits de base (CFC), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre du commerce international (CNUCED/OMC) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Concernant les questions de conformité, l'ONUDI aidera les pays en développement à mettre en place une infrastructure relative au respect des obligations qui permettra de mettre en œuvre les règles et accords de l'OMC, tels que l'Accord sur les obstacles techniques au commerce et l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires. Une infrastructure et des services d'évaluation de la conformité mondialement reconnus étant indispensables pour participer efficacement au commerce, l'ONUDI s'attachera à développer les capacités des organismes de normalisation, des laboratoires de métrologie, d'étalonnage et d'essais, des organismes d'inspection, des organismes de certification de la gestion des systèmes des entreprises, des services d'accréditation et des autres institutions pertinentes.

Dans le domaine des normes relatives aux systèmes de gestion, les normes concernant l'hygiène et la sécurité des produits alimentaires (HACCP et ISO 22000), la gestion de la qualité (ISO 9001), la gestion de l'environnement (ISO 14001) et la responsabilité sociale (SA 8000) continueront de revêtir une importance particulière pour les exportations des entreprises. En outre, l'ONUDI se penchera sur d'autres modalités internationales ayant trait à la conformité, dont les autodéclarations de conformité, notamment pour le marquage CE (marque de conformité utilisée dans l'Espace économique européen); les obligations en matière de responsabilité sociale "volontaire" des entreprises concernant les chaînes de valeur mondiales; et ISO 50001, norme sur la gestion de l'énergie à l'élaboration de laquelle l'ONUDI a participé. Le règlement de l'Union européenne sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH), et l'étiquetage relatif au bilan carbone, occuperont également une place importante.

Du fait des préoccupations liées à la sécurité des produits alimentaires au niveau mondial, les mécanismes de traçabilité des produits restent un moyen utile de protéger les exportations. En outre, étant donné l'importance croissante des normes privées et le renforcement de la fonction réglementaire d'entités telles que la Direction générale de la santé et des consommateurs de la Commission

européenne et la Food and Drug Administration des États-Unis d'Amérique, l'ONUDI conclura des partenariats avec ces institutions pour soutenir les capacités commerciales des pays en développement et réduire le refus de produits en provenance des pays en développement.

L'ONUDI continuera également d'aider les PME des pays en développement à surmonter les graves problèmes qu'elles rencontrent pour accéder aux chaînes de valeur nationales, régionales et mondiales. En particulier, elle continuera de promouvoir les consortiums d'exportation dans les pays en développement, mécanisme qui a fait ses preuves s'agissant de relier les groupements de PME aux marchés d'exportation. De plus, étant donné l'importance grandissante de la responsabilité sociale pour les grandes entreprises de fabrication et de commercialisation, l'ONUDI aidera les PME qui s'intègrent dans les chaînes de valeur à se conformer aux exigences en matière de responsabilité sociale des entreprises.

L'ONUDI continuera d'apporter une contribution importante à la mise en œuvre des Accords de partenariat économique (APE) conclus entre l'Union européenne et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP).

Dans ce contexte global, l'ONUDI fournira ses services de renforcement des capacités commerciales par le biais de cinq éléments de programme interdépendants, à savoir: orientation des programmes et gestion axée sur les résultats; capacités productives compétitives dans le cadre du commerce international; infrastructure relative à la qualité et au respect des obligations; promotion des exportations des entreprises et consortiums de PME; et responsabilité sociale des entreprises en vue de l'intégration des marchés.

Ces considérations générales se traduiront par les priorités régionales ci-après, plus ciblées:

Afrique subsaharienne

Malgré les problèmes engendrés par la crise économique et financière récente, les exportations africaines ont connu une tendance positive à la croissance, sous l'impulsion d'un accroissement des échanges avec l'Asie, en particulier avec la Chine et l'Inde. Cela étant, la région ne profite pas encore vraiment des avantages qu'offrent ces possibilités commerciales; en 2008, elle ne représentait que 0,8 % des exportations mondiales de produits manufacturés. Même en l'absence de conclusion du cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha, on peut relever un certain nombre d'éléments interdépendants qui expliquent cette situation: absence de capacités productives, incapacité à prouver que les produits d'exportation sont conformes aux normes internationales, ainsi qu'autres contraintes liées à l'intégration dans le système commercial multilatéral, telles que les normes relatives à la santé et à l'environnement.

Pour régler ces problèmes, l'ONUDI continuera à mettre en œuvre des programmes sur la mise en place d'une infrastructure de qualité et de conformité et sur la mise à niveau et la modernisation des entreprises dans un ensemble de pays pilotes et sur une base sous-régionale. Un programme s'inspirant du Programme Qualité Afrique de l'Ouest sera mis en œuvre et développé en Afrique de l'Est. Parmi les autres initiatives sous-régionales importantes qui seront menées dans le cadre du présent élément de programme figurent l'appui aux pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) dans la restructuration et la mise à niveau, ainsi que l'appui aux pays africains dans le processus de négociation relatif aux Accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne.

Pays arabes

Les pays arabes ont été particulièrement touchés par la crise économique et financière mondiale et leur demande d'exportations a fléchi en 2008-2009. Dans le cadre du présent élément de programme, l'ONUDI axera ses activités sur l'amélioration de la résilience économique par la

diversification et l'innovation économiques, ainsi que sur le renforcement des capacités en vue d'accroître la productivité et les exportations et la promotion des consortiums de PME. Dans la sous-région d'Afrique du Nord, l'ONUDI continuera de concentrer ses efforts sur les opportunités offertes aux industries locales par les échanges avec les pays de l'Espace économique européen, et mènera notamment des activités pour le développement du secteur privé, la traçabilité des exportations agro-industrielles et l'amélioration de la gestion de la qualité.

Asie et Pacifique

La région de l'Asie et du Pacifique étant constituée d'un groupe de pays disparates, les difficultés rencontrées en matière de participation au commerce régional et mondial varient. La région représente près d'un quart des exportations mondiales de produits manufacturés. Cependant, la croissance des exportations est beaucoup plus forte en Asie continentale, en particulier en Chine, qu'ailleurs. Un certain nombre de pays de la région sont des PMA et leur faibles capacités d'offre ne leur permettent pas de peser sur les échanges. Pour améliorer leur compétitivité, l'élément de programme sera axé sur la création ou le renforcement des normes et de l'infrastructure relative à la conformité, les capacités institutionnelles dans le domaine de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la création de réseaux d'information et le développement de la technologie.

Europe et NEI

Au titre du présent élément de programme, l'ONUDI continuera d'aider les pays de la région à participer aux échanges, en mettant notamment l'accent sur la mise à niveau de leurs chaînes de valeur et l'amélioration de la compétitivité de leur secteur agro-industriel. L'évaluation de la conformité, la normalisation, la certification, l'accessibilité, la traçabilité et le contrôle de la qualité seront des aspects importants de l'action de l'ONUDI à cet égard. Un autre domaine qui méritera l'attention au cours de l'exercice biennal 2012-2013 sera le respect des normes sociales et environnementales internationales et privées.

Amérique latine et Caraïbes

La part de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes dans le commerce mondial des produits manufacturés est restée légèrement inférieure à 5 % au cours de la dernière décennie, certains pays et sous-régions ayant davantage profité des accords de libre-échange que d'autres. À cet égard et au titre du présent élément de programme, l'ONUDI adaptera ses services de développement aux besoins spécifiques des différents pays et groupes de la région. L'accent sera mis sur le renforcement de l'intégration au niveau sous-régional, notamment dans la sous-région andine, dans les Caraïbes, en Amérique centrale et dans le Mercosur. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, une attention particulière sera portée, entre autres, au renforcement des systèmes de qualité en vue du règlement des questions techniques de normalisation, de métrologie, d'essais et de contrôle de la qualité, ainsi que des questions ayant trait à la santé et à la traçabilité; à l'adoption de normes; à la modernisation de la technologie pour ajouter de la valeur et améliorer la compétitivité; et au renforcement des chaînes de valeur agro-industrielles.

Objectif

S'assurer que les capacités compétitives d'approvisionnement des pays en développement et des pays à économie en transition et leurs normes et structures d'évaluation de la conformité répondent aux exigences des marchés mondiaux.

Impact escompté

<i>Impact</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les entreprises des pays en développement ont la possibilité de produire et d'échanger des biens et des services répondant aux normes internationales des entreprises publiques et privées et tirent de plus en plus profit de la mondialisation.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des exportations, notamment dans les secteurs ayant une importance pour la réduction de la pauvreté. • Réduction du taux de refus des produits exportés. • Apparition de nouveaux produits sur les marchés mondiaux.

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et d'informations figurant dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Normes internationales et conformité à ces normes: Les politiques et réglementations multiplient les possibilités de coopération industrielle internationale et favorisent les structures commerciales non discriminatoires et fondées sur des règles.	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques commerciales donnant la priorité au développement industriel. • Dialogue efficace entre le secteur public et le secteur privé sur les grandes orientations. • Cadre harmonisé pour les institutions liées au commerce. • Consommateurs réellement protégés contre les importations non conformes aux normes.
<i>Aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Institutions de normalisation et d'appui au commerce: Les organismes d'appui adoptent et diffusent des normes industrielles internationales publiques et privées et apportent une assistance aux entreprises soucieuses de placer leurs produits sur les marchés internationaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Aligement des normes nationales et internationales et pertinence de ces normes pour les entreprises. • Organismes d'appui qui aident un nombre croissant d'entreprises de tous types. • Entreprises ayant accès aux services qu'il leur faut dans le domaine du commerce. • Entreprises satisfaites de la qualité des services.

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et d'informations figurant dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Ressources

Programme C.2: Renforcement des capacités commerciales

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2012-2013 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
46,90	19,50	66,40	Dépenses de personnel	10 644 090	4 720 800	15 364 890
			Consultants		163 100	163 100
			Réunions	55 100	18 501	73 601
			Voyages autorisés	49 500	161 800	211 300
			Dépenses de fonctionnement	161 300		161 300
			Technologies de l'information et de la communication	58 300		58 300
			Programme ordinaire de coopération technique/Ressources spéciales pour l'Afrique	1 914 150		1 914 150
			Total, dépenses (montants bruts)	12 882 440	5 064 201	17 946 641
			Recettes	(226 200)		(226 200)
			Total, ressources (montants nets)	12 656 240	5 064 201	17 720 441
			Total, ressources (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			65 537 441

Élément de programme C.2.1: Orientation des programmes et gestion axée sur les résultats

Description générale

L'élément de programme C.2.1 permettra de garantir le développement stratégique et la mise en œuvre de services au titre de la priorité thématique relative au renforcement des capacités commerciales.

Avec les éléments de programme C.1.1 et C.3.1, il visera aussi la création d'un mécanisme systématique de suivi et d'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des services de développement de l'ONUDI, notamment par i) l'élaboration et l'actualisation de normes et de modèles de suivi des activités de coopération technique et d'établissement de rapports en la matière; ii) l'examen de la mise en œuvre des systèmes de contrôle, de rapport et de suivi des risques; iii) l'analyse des rapports sur le portefeuille de programmes et la gestion de bases de données de suivi; et iv) la fourniture de conseils aux administrateurs de projet et aux organismes d'approbation sur le profil de risque des projets et la nécessité d'exigences spéciales en matière de suivi.

Objectif

Veiller à la gestion effective du programme C.2 conformément aux principes de gestion axée sur les résultats et aux besoins des États Membres de l'ONUDI.

Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Établissement de stratégies et d'activités de l'ONUDI dans le cadre de la priorité thématique relative au renforcement des capacités commerciales, à partir d'objectifs convenus au niveau international et des besoins des pays; suivi et évaluation effectives de ces stratégies et activités.	<ul style="list-style-type: none"> • Les stratégies thématiques établissent un lien clair entre les activités de l'ONUDI, les objectifs convenus au niveau international (notamment les OMD) et les besoins des pays.

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et d'informations figurant dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les stratégies et activités de l'ONUDI relevant de la priorité thématique relative au renforcement des capacités commerciales correspondent directement aux priorités nationales.	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi et mise à jour périodiques des stratégies thématiques. • Utilisation par les gouvernements et les organismes intergouvernementaux des stratégies thématiques de l'ONUDI.

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et d'informations figurant dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Contribution à l'objectif de gestion figurant dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les activités de l'ONUDI relevant de la priorité thématique relative au renforcement des capacités sont efficaces, efficientes et axées sur les résultats. Les services de développement de l'ONUDI sont régulièrement contrôlés et des mesures correctives sont rapidement prises pour faciliter la réalisation des objectifs prévus.	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les nouveaux projets et programmes comprennent des plans de travail détaillés relatifs à la gestion axée sur les résultats et un système global de suivi et d'évaluation. • Augmentation du nombre de projets dans le cadre desquels des étapes/des objectifs sont atteints comme prévu.

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et d'informations figurant dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Élément de programme C.2.2: Capacités productives compétitives dans le cadre du commerce international

Description générale

Le présent élément de programme vise à renforcer les capacités productives des pays en développement et à leur permettre de satisfaire aux exigences des marchés concernant la quantité, la qualité, la productivité et l'innocuité des produits et des services. Il s'efforce de renforcer la capacité des institutions des secteurs tant public que privé des pays en développement à élaborer des politiques et stratégies commerciales et industrielles s'appuyant sur une analyse économique et statistique et une étude comparative de la compétitivité. Il soutient également la création de bases de données commerciales dont, par exemple, des inventaires des OTC, conçus pour faire progresser les exportations du secteur industriel.

Dans le cadre de cet élément de programme, l'ONUDI fournira un appui technique aux institutions régionales et nationales offrant des services ciblés sur la qualité et la productivité en vue de renforcer les capacités des entreprises en matière de qualité, de sécurité, de productivité et d'exportation afin qu'elles accèdent au statut de fournisseurs dans les chaînes de valeur mondiales. Seront particulièrement importants le transfert de connaissances techniques; l'élaboration d'outils, de méthodologies et de bonnes pratiques; ainsi que l'exécution de projets pilotes permettant de renforcer les capacités locales et de reproduire et d'améliorer les projets. Il s'agira notamment d'aider à la mise en place d'une infrastructure nationale et régionale de mise à niveau; de renforcer les compétences des auditeurs, des consultants et du personnel des entreprises pour faciliter la mise à niveau et la restructuration.

Objectif

Améliorer les capacités productives des pays en développement et permettre à leurs entreprises de répondre aux exigences des marchés internationaux.

Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance¹</i>
Les entreprises démontrent qu'elles ont amélioré leurs capacités en matière de compétitivité, de productivité, de qualité, de sécurité et d'exportation.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des résultats des entreprises au niveau de la qualité, y compris au niveau de l'application et de la certification de normes. • Amélioration des résultats économiques des entreprises (investissements, ventes, productivité, innovation, exportations). • Amélioration des résultats sociaux des entreprises (création d'emplois/maintien de l'emploi, augmentation des salaires, renforcement de la sécurité, personnel mieux formé, amélioration des possibilités d'emploi, plus grande sécurité de l'emploi).

¹ Établis à partir de rapports sur les projets et d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance¹</i>
Les politiques et stratégies industrielles et commerciales renforcent la compétitivité des entreprises sur les marchés à l'exportation et le marché intérieur.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des cadres politiques et juridiques régissant la compétitivité des entreprises. • Renforcement de la sensibilisation et du dialogue entre le secteur privé et les décideurs sur les grandes orientations.
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance²</i>
Les prestataires publics et privés de services liés au développement des entreprises fournissent des services de qualité, comme le demandent les entreprises, dans un souci de durabilité.	<ul style="list-style-type: none"> • Appui efficace des services liés au développement des entreprises à un nombre croissant d'entreprises. • Amélioration et mise à jour périodiques de la qualité et du volume des services. • Services liés au développement des entreprises dispensés dans un souci de durabilité.

¹ Établis à partir d'enquêtes auprès des entreprises et d'évaluations périodiques.

² Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des lacunes et d'enquêtes auprès des clients.

Élément de programme C.2.3: Infrastructure relative à la qualité et à la conformité**Description générale**

Le présent élément de programme mettra en place les cadres juridiques et institutionnels nationaux et régionaux pour la qualité, les normes, la métrologie, l'évaluation de la conformité, l'accréditation et les réglementations techniques. Il est important que les pays en développement disposent d'une infrastructure métrologique afin qu'ils puissent établir des chaînes de mesure et de traçabilité; les laboratoires d'essais et les organismes d'inspection permettent quant à eux de vérifier que les produits et les échantillons sont bien conformes aux normes internationales. Il est par ailleurs extrêmement important que cette infrastructure locale d'évaluation de la conformité soit reconnue au niveau international dans le cadre de l'arrangement de reconnaissance mutuelle de l'International Accreditation Forum (IAF) ou de l'arrangement de reconnaissance mutuelle de la Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essai (ILAC). Outre les normes s'appliquant aux produits et aux procédés, les exportateurs doivent souvent présenter des certificats de conformité aux normes internationales de gestion des systèmes, dont ISO 9001, ISO 14001 et ISO 22000, ainsi qu'aux normes privées. L'élément de programme est également axé sur le respect des normes d'innocuité des aliments, notamment celles relatives à la traçabilité des produits.

Aussi, le présent élément de programme vise:

- a) À permettre aux organismes nationaux de normalisation d'offrir des services visant le respect des accords de l'OMC, notamment de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce et de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, tout en tenant compte des besoins du secteur privé, des exportateurs et des consommateurs;
- b) À renforcer les capacités locales en métrologie, étalonnage et essais de produits pour assurer des services aux fabricants et exportateurs locaux dans le respect des meilleures pratiques internationales, y compris dans le domaine de la protection des consommateurs;

- c) À fournir des services de certification reconnus à l'échelle internationale s'agissant des normes internationales publiques et privées concernant notamment la qualité, la durabilité, l'environnement, la responsabilité sociale et la sécurité;
- d) À permettre aux mécanismes d'accréditation nationaux et régionaux d'évaluer l'efficacité des laboratoires, des organismes d'inspection et de certification au niveau local et régional;
- e) À renforcer les capacités des associations de consommateurs à défendre les droits des consommateurs en se fondant sur les politiques nationales, et ce conformément aux meilleures pratiques internationales;
- f) À fournir un appui à la mise en place de services de contrôle de la qualité pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ayant conclu des accords de partenariat économique avec l'Union européenne;
- g) À fournir un appui à la mise en place de services de contrôle de la qualité dans les pays les moins avancés au titre de l'initiative du Cadre intégré renforcé.

Objectif

Appuyer la mise en place de l'infrastructure requise pour satisfaire aux normes et réglementations techniques internationales et locales, et évaluer la conformité des marchandises selon une procédure reconnue à l'échelle internationale.

Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Réduction des risques pour l'environnement et la santé publique; respect par les entreprises des normes nationales et internationales.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des résultats des entreprises au niveau de la qualité (certifications ISO, dont ISO 9000 et ISO 14000). • Amélioration de la protection contre les importations de produits de qualité inférieure. • Amélioration des résultats sociaux des entreprises (création d'emplois/maintien de l'emploi; augmentation des salaires; renforcement de la sécurité; personnel mieux formé; amélioration des possibilités d'emploi; plus grande sécurité de l'emploi). • Amélioration des résultats environnementaux des entreprises (réduction des émissions, utilisation efficace des matériaux, efficacité énergétique, protection des communautés locales, produits écoefficaces).

¹ Établis à partir de rapports sur les projets et d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance¹</i>
Le cadre juridique régissant les normes, la métrologie, les essais et la qualité (“loi sur la qualité”) est conforme aux meilleures pratiques internationales.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des cadres politiques et juridiques régissant les normes, la métrologie, les essais et la qualité, ainsi que les réglementations techniques. • Renforcement de la sensibilisation et du dialogue entre le secteur privé, les consommateurs et les décideurs sur les grandes orientations. • Participation active des associations de consommateurs à l’élaboration de normes et aux campagnes de sensibilisation.
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance²</i>
Les services nationaux de contrôle de la qualité aident les entreprises sur les marchés d’exportation et le marché intérieur, et protègent les consommateurs contre les risques pour l’environnement et la santé, et ce dans un souci de durabilité.	<ul style="list-style-type: none"> • Les services nationaux de contrôle de la qualité apportent un soutien efficace aux entreprises et à d’autres clients. • Amélioration et mise à jour périodique de la qualité et de la quantité des services. • Les prestataires de services dans le domaine des normes, de la métrologie, des essais et de la qualité travaillent dans un souci de durabilité. • Les prestataires de services dans le domaine des normes, de la métrologie, des essais et de la qualité sont reconnus à l’échelle internationale (accréditation).

¹ Établis à partir de rapports sur les projets et d’évaluations et d’enquêtes périodiques.

² Établis à partir d’activités de planification, d’analyses des lacunes et d’enquêtes auprès des clients.

Élément de programme C.2.4: Promotion des exportations des entreprises et consortiums de PME

Description générale

L’exportation est souvent un processus complexe et très risqué pour les PME des pays en développement. Le présent élément de programme contribuera à améliorer cette situation en aidant les pays à promouvoir les exportations des entreprises et à créer des consortiums d’exportation. Une attention particulière sera portée à la promotion des consortiums tournés vers les pauvres, notamment les coopératives et les petits producteurs de denrées alimentaires et de produits de l’artisanat régional traditionnels. Les notions de mise à niveau, de responsabilité sociale des entreprises et de qualité seront intégrées peu à peu au processus de développement des consortiums d’exportation afin de faciliter l’insertion des PME dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. L’élément de programme sur les consortiums d’exportation donnera la priorité à la diffusion de connaissances et à l’acquisition de compétences spécialisées grâce à la mise en place de formations mondiales et régionales et de cours en ligne, au renforcement des alliances stratégiques avec des organisations nationales, régionales et mondiales et à la promotion des activités de coopération Sud-Sud. Il est intégré sur le plan fonctionnel comme sur le plan méthodologique aux activités de l’ONUDI relatives aux liens commerciaux et aux regroupements d’entreprises et à celles ayant trait à la responsabilité sociale des entreprises pour l’intégration des marchés.

Objectif

Faciliter un meilleur accès aux marchés internationaux pour les PME.

Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les membres des consortiums d'exportation tirent de plus en plus parti de la mondialisation.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des résultats économiques des PME (investissements, ventes, productivité, innovation, exportation). • Amélioration des résultats sociaux des PME (création d'emplois/maintien de l'emploi, augmentation des salaires, renforcement de la sécurité, personnel mieux formé, amélioration des possibilités d'emploi, plus grande sécurité de l'emploi).

¹ Établis à partir de rapports sur les projets et d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Le cadre juridique et les structures d'incitation sont favorables au développement des consortiums d'exportation, outil largement reconnu du développement des PME.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des cadres politiques et juridiques régissant les consortiums d'exportation. • Renforcement de la sensibilisation et du dialogue entre le secteur privé et les décideurs sur les grandes orientations.
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ²
Les institutions publiques et privées appuient les PME dans la création et la promotion des consortiums d'exportation dans un souci de durabilité.	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien efficace apporté par les institutions d'appui à un nombre croissant de consortiums d'exportation. • Amélioration et mise à jour périodiques de la qualité et de la quantité des services. • Institutions d'appui qui travaillent dans un souci de durabilité.

¹ Établis à partir d'enquêtes auprès des entreprises et d'évaluations périodiques.

² Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des lacunes et d'enquêtes auprès des clients.

Élément de programme C.2.5: Responsabilité sociale des entreprises pour l'intégration des marchés

Description générale

Les entreprises des pays en développement sont confrontées à un nombre croissant de normes nationales, intergouvernementales internationales et privées qui régissent les chaînes mondiales d'approvisionnement. De telles normes exigent le respect non seulement de considérations techniques mais aussi, de plus en plus souvent, de principes environnementaux et sociaux de responsabilité sociale des entreprises. Avec la publication récente de la norme internationale sur la responsabilité sociale (ISO 26000), les PME notamment pourraient faire l'objet d'une pression encore plus forte dans

diverses chaînes de valeur de la part d'entreprises plus importantes, et être poussées à adhérer à des pratiques commerciales responsables sur le plan social et environnemental.

La nécessité de respecter ces normes relatives à la responsabilité sociale des entreprises représente un défi pour les PME mais, en même temps, peut constituer un avantage compétitif et un moyen d'accéder à de nouveaux marchés. Les PME représentant plus de 90 % de toutes les entreprises dans la plupart des pays en développement, leur adhésion aux pratiques de responsabilité sociale contribuerait très certainement au renforcement de l'impact social et environnemental général du secteur privé et au développement des communautés locales, et jouerait donc un rôle déterminant pour la réalisation des objectifs nationaux plus larges de développement et de réduction de la pauvreté.

Le présent élément de programme est intégré sur le plan fonctionnel comme sur le plan méthodologique aux activités de l'ONUDI relatives aux liens commerciaux et aux regroupements d'entreprises et à celles ayant trait à la promotion des exportations des entreprises et aux consortiums d'exportation.

Objectif

Aider les PME à se conformer aux normes et prescriptions relatives à la responsabilité sociale des entreprises sur le marché intérieur et les marchés d'exportation.

Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les entreprises démontrent qu'elles améliorent leurs performances sociales et environnementales et se conforment aux prescriptions et réglementations commerciales y afférentes.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des résultats sociaux des entreprises (renforcement de la stabilité et de la sécurité des conditions de travail, gestion plus efficace du lieu de travail, amélioration des possibilités d'emploi, amélioration de la satisfaction et du moral des employés, meilleures relations avec les communautés locales). • Amélioration des résultats environnementaux des entreprises (réduction des émissions, utilisation efficace des matériaux, efficacité énergétique, bonne gestion de l'eau et des déchets, approvisionnement responsable).

¹ Établis à partir de rapports sur les projets et d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les cadres politiques et structures d'incitation adoptés par les organismes publics favorisent l'adhésion des entreprises aux principes de responsabilité.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre des cadres politiques et des initiatives publics mentionnant spécifiquement la responsabilité sociale des entreprises et les PME. • Renforcement de la sensibilisation et du dialogue entre le secteur privé et les décideurs sur les questions relatives à la responsabilité sociale des entreprises.

<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance²</i>
Les institutions des secteurs public et privé soutiennent les entreprises pour que celles-ci adoptent et appliquent des normes de responsabilité sociale et environnementale.	<ul style="list-style-type: none"> • Les institutions d'appui concernées aident effectivement un nombre croissant de PME à adopter des normes de responsabilité sociale des entreprises. • La qualité et la quantité des services de soutien fournis sont régulièrement améliorées et correspondent à la demande des PME.

¹ Établis à partir d'enquêtes auprès des entreprises et d'évaluations périodiques.

² Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des lacunes et d'enquêtes auprès des clients.

Programme C.3: Environnement et énergie

Description générale

Un défi fondamental dans le domaine du développement industriel consiste à dissocier de la croissance économique la consommation de ressources naturelles et l'émission de gaz à effet de serre, afin d'atténuer les effets négatifs des changements climatiques et de la pollution. Dans le cadre du présent programme, l'ONUDI vise à promouvoir une production économe en ressources et plus propre, les énergies renouvelables pour des applications industrielles, la gestion de l'eau et des déchets et d'autres améliorations connexes. Outre les avantages pour l'environnement, une telle approche permet d'accroître la productivité de l'industrie, d'encourager la création de nouvelles entreprises à haute valeur ajoutée, d'améliorer l'accès aux marchés mondiaux et à terme, de réduire la pauvreté grâce à la croissance économique et à la création d'emplois dans les secteurs qui contribuent à améliorer l'environnement et à assurer une utilisation plus rationnelle des ressources.

La manière dont les services énergétiques sont aujourd'hui fournis, transformés et utilisés a profondément changé. Le présent programme tient compte également du fait que le développement des secteurs productifs dans les pays en développement passe par l'accès à l'énergie, qui jouera un rôle central en 2012, désignée comme Année internationale de l'énergie durable pour tous à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'accès à des sources d'énergie propres et modernes est essentiel pour garantir avec succès la protection de l'environnement, promouvoir les industries vertes et, en définitive, réaliser tous les objectifs en matière de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

Les notions de développement durable et d'atténuation des effets des changements climatiques sont au cœur du présent programme. Elles jouent un rôle fondamental dans le développement mondial dans le contexte des conférences des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable prévue en 2012. Alors que les crises climatique et environnementale sont essentiellement dues à leur industrialisation précoce, nombre de pays développés ont commencé à prendre des mesures importantes pour ralentir, voire inverser la tendance vers un développement non viable. Les progrès réalisés en ce sens dans les pays en développement ont été plus lents toutefois, du fait que leurs processus de production s'appuient sur des technologies et des méthodes de travail moins modernes et moins efficaces qui suscitent une consommation matérielle et énergétique plus élevée que nécessaire. Les pays en développement sont ainsi fortement désavantagés. D'une part, leurs modes de production et de consommation ne sont ni écologiquement viables ni compétitifs. D'autre part, la concurrence mondiale exige de plus en plus souvent une production efficace et à moindre coût et le respect volontaire ou obligatoire de nouvelles règles et normes internationales pour une production écologiquement viable.

La demande mondiale de ressources naturelles aux fins de la production industrielle et de la consommation dépasse les capacités de renouvellement et d'assimilation de l'environnement naturel et

la capacité des pays à gérer la pollution et les déchets. S'il n'est pas question de refuser aux pays en développement la chance d'avoir une part dans les richesses de la planète, il importe tout autant de reconnaître que les structures du développement actuel vont continuer d'avoir des effets délétères sur l'environnement. Les inquiétudes exprimées au niveau international à propos des changements climatiques suscitent une attention accrue pour ces questions. Les pays en développement, en particulier les moins avancés, risquent de subir lourdement les effets des changements climatiques parce qu'ils n'ont souvent pas les moyens d'y parer, notamment en ce qui concerne la production agricole, la productivité du travail, la santé et les déplacements internes. Sans doute aucun, ce sont les pauvres qui souffriront le plus. Ce sont en effet eux qui sont le plus directement exposés à la pollution et aux conditions extrêmes imputables aux changements climatiques, et qui dépendent le plus fortement des ressources naturelles: cultures, bétail et biocombustibles. À mesure que le niveau des nappes phréatiques baisse et que les eaux de surface sont de moins en moins fiables, la diminution des récoltes pourrait intervenir dans plusieurs pays en même temps, créant une pénurie alimentaire potentiellement impossible à gérer.

Depuis longtemps, l'ONUDI est consciente de la nécessité de s'attaquer aux problèmes environnementaux et de promouvoir au niveau systémique des approches préventives, notamment des méthodes de production plus propres, dans le cadre du développement industriel. En association avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), un réseau de centres nationaux pour une production plus propre (CNPP) a joué un rôle moteur dans le rapprochement des préoccupations environnementales mondiales et des besoins des pays. La transformation de ces organes en centres pour une production plus propre et économe en ressources montre qu'il importe de promouvoir une utilisation plus rationnelle des ressources et l'efficacité énergétique, et offre une démarche qui tient compte des besoins environnementaux et de la valeur économique.

L'initiative de l'ONUDI en faveur d'une "industrie verte", menée dans le cadre du présent programme, se fonde sur une approche du développement industriel durable qui comporte deux axes. D'une part, elle prévoit l'écologisation des industries, à savoir que toutes les industries doivent s'efforcer de continuer d'améliorer leur productivité et leur écoefficacité, par le biais de pratiques comme une production plus propre, l'efficacité énergétique, une utilisation rationnelle de l'eau et une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques. D'autre part, elle vise à créer des industries vertes qui fournissent des biens et des services environnementaux, tels que des services de gestion et de recyclage des déchets, des technologies faisant appel aux énergies renouvelables et des services consultatifs et analytiques sur l'environnement.

Le présent programme aide également les pays en développement à mettre en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement, comme le Protocole de Montréal, relevant de la Convention de Vienne, relatif à l'élimination de la production et de la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone; la Convention de Stockholm sur le contrôle et l'élimination des polluants organiques persistants; et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

C'est dans ce contexte que l'ONUDI fournit des services d'appui au titre de la priorité thématique portant sur l'environnement et l'énergie, grâce à quatre éléments de programme interdépendants relatifs à l'orientation des programmes et à la gestion axée sur les résultats, à la production industrielle économe en ressources et à faible émission de carbone, à l'accès aux énergies propres à des fins productives et à la mise en œuvre d'accords multilatéraux sur l'environnement.

Ces considérations générales se traduiront par les priorités régionales ci-après, plus ciblées:

Afrique subsaharienne

Dans la plupart des régions de l'Afrique (et notamment en zone rurale), la situation énergétique se caractérise par la faiblesse du pouvoir d'achat et de l'efficacité énergétique et traditionnellement par une dépendance trop grande à l'égard de la biomasse pour répondre aux

besoins énergétiques de base. L'accès à des sources d'énergie abordables étant le facteur essentiel déterminant la croissance économique et les efforts visant à atténuer la pauvreté, l'Afrique continue de connaître de gros problèmes dans le secteur énergétique. Le continent est pourtant doté d'énormes ressources énergétiques encore en grande partie non exploitées. Par exemple, 7 % seulement du potentiel hydroélectrique est exploité. L'Afrique du Nord est tributaire du pétrole et du gaz, tandis que l'Afrique du Sud a recours au charbon et que le reste du continent fait traditionnellement appel à la biomasse. Il importe donc au plus haut point d'exploiter toutes les sources d'énergie, d'autant que l'importation d'hydrocarbures grève lourdement l'économie de bon nombre de pays.

Pour la période à l'étude, l'action portera sur un certain nombre d'activités, dont le renforcement de l'accès à l'énergie grâce à la démonstration du potentiel que représentent les énergies renouvelables, l'accélération de l'électrification en milieu rural, la promotion de l'efficacité énergétique, notamment dans les complexes industriels, le renforcement des capacités et des politiques nationales et le renforcement de la coopération Sud-Sud. Au Nigéria et en Afrique du Sud, un très grand nombre d'appareils de réfrigération et de conditionnement de l'air utilisent des hydrochlorofluorocarbones comme agents réfrigérants. L'ONUDI mettra en œuvre des plans pour éliminer progressivement les hydrochlorofluorocarbones dans ces pays, ainsi qu'au Cameroun, au Niger et au Sénégal, entre autres. L'Organisation prévoit également d'élaborer et de mettre en œuvre des plans similaires au Burkina Faso, au Gabon, en Guinée, au Malawi, au Tchad et au Togo.

Pays arabes

Les pays arabes, dans leur ensemble, font face à de gros problèmes d'environnement qui sont dus notamment à une pollution importante et une utilisation peu rationnelle de l'énergie. L'ONUDI continuera donc d'appuyer les efforts qu'ils déploient pour promouvoir des cadres politiques et institutionnels prospectifs comprenant des mesures sur l'énergie et l'environnement, fondées sur des politiques, priorités et besoins institutionnels nationaux en matière d'environnement. Dans ce contexte, le programme sera axé sur la promotion de l'efficacité énergétique industrielle, l'adoption de méthodes de production plus propres et économes en ressources, la gestion des eaux usées, le transfert d'écotechnologies et le suivi de la mise en œuvre du Protocole de Montréal et d'autres protocoles et accords internationaux relatifs à l'environnement. De plus, pour les pays du Conseil de coopération du Golfe, la question de la gestion et du contrôle de l'environnement va revêtir une importance particulière, et le programme continuera ses activités dans les domaines de la production plus propre et de la promotion de technologies modernes vertes. Dans les pays arabes les moins avancés, le programme veillera à promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables pour appuyer les activités productives.

En Afrique du Nord, l'ONUDI joue un rôle de premier plan dans le programme intégré relatif au transfert d'écotechnologies, qui couvre l'Égypte, le Maroc et la Tunisie. Suite à un appel d'offres concurrentiel, les centres nationaux pour une production plus propre des pays participants ont été sélectionnés pour mettre en œuvre ce programme, l'ONUDI formant au préalable, à cette fin, leur personnel. Parallèlement aux plans nationaux de réduction des substances appauvrissant la couche d'ozone, des projets individuels d'investissement doivent être menés pour préparer la région au gel de la consommation d'hydrochlorofluorocarbones en 2013. Des plans de gestion seront notamment mis en œuvre au Bahreïn, en Égypte et en Iraq.

Asie et Pacifique

L'ONUDI continuera de promouvoir son initiative en faveur de "l'industrie verte" en Asie et d'accorder une grande priorité aux questions ayant trait à la gestion de l'environnement dans les pays où l'industrialisation a déjà bien progressé, comme la Chine, l'Inde et plusieurs pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Au nombre des services qui seront

fournis à ces pays figureront des programmes relatifs au Protocole de Montréal, à l'élimination des polluants organiques persistants, à une production plus propre et à une utilisation rationnelle des ressources. L'Organisation appuiera aussi le programme relatif au transfert d'écotechnologies dans les domaines des énergies renouvelables et de la gestion de l'eau. Dans les pays à faible revenu et dans les pays les moins avancés, notamment dans les pays insulaires du Pacifique, il s'agira avant tout de projets et de programmes de coopération régionale visant la sécurité alimentaire, les énergies renouvelables et les changements climatiques. L'ONUDI continuera de participer aux activités menées au titre du Protocole de Montréal dans la région en aidant les pays à mettre en œuvre des plans de gestion et d'autres activités visant à éliminer progressivement les hydrochlorofluorocarbones.

Europe et NEI

Soucieuse de résoudre les questions ayant trait aux changements climatiques et à d'autres questions liées à l'énergie, l'ONUDI encouragera des projets sur l'utilisation rationnelle de l'énergie par les entreprises et les normes de gestion de l'énergie, en insistant sur la nouvelle génération de technologies à même d'économiser l'énergie. En outre, elle aidera à examiner les possibilités d'accroître l'utilisation de sources d'énergie renouvelables: l'énergie de sources éolienne et solaire, la biomasse, les petits projets hydroélectriques et les biocombustibles. Le Centre international pour la technologie de l'utilisation de l'énergie de l'hydrogène (CITEH) sis à Istanbul (Turquie) poursuivra ses recherches sur l'utilisation et l'application de l'hydrogène en tant que source renouvelable d'énergie dans le cadre de projets de démonstration dans la région et dans le monde entier.

Les activités du réseau de l'ONUDI pour une production plus propre et économe en ressources resteront prioritaires. L'Organisation continuera également d'aider les gouvernements de la région dans le domaine de la gestion de l'eau en favorisant la réutilisation et le recyclage de l'eau, ainsi que le recours aux technologies respectueuses de l'environnement pour minimiser les émissions polluantes. Parallèlement, dans le contexte du Protocole de Montréal et de la Convention de Stockholm, l'ONUDI poursuivra dans le même temps ses activités visant à éliminer progressivement les substances appauvrissant la couche d'ozone et les polluants organiques persistants.

Au cours de la période considérée, les activités de projet menées pour éliminer progressivement les hydrochlorofluorocarbones permettront de prendre les dispositions nécessaires en vue du gel de l'usage de ces substances en 2013 et de la réduction ultérieure de leur usage (à hauteur de 10 %) d'ici 2015. Pour aider les pays de la région à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du Protocole de Montréal, l'ONUDI mettra en œuvre des plans de gestion pour l'élimination progressive des hydrochlorofluorocarbones et des activités connexes dans un certain nombre de pays.

Amérique latine et Caraïbes

L'ONUDI continuera d'offrir ses services dans les domaines de la production industrielle plus propre et économe en ressources, de l'énergie renouvelable et abordable à des fins productives, et de l'utilisation plus rationnelle de l'énergie, éléments indispensables pour assurer l'exploitation durable des ressources matérielles de la région d'Amérique latine et des Caraïbes pour la production industrielle. En particulier, le système de gestion des connaissances pour une production plus propre dans la région sera encore amélioré.

L'ONUDI continuera d'aider un certain nombre de pays à atteindre leurs objectifs en ce qui concerne le respect des dispositions du Protocole de Montréal. Des plans de gestion et d'autres activités pour l'élimination progressive de certaines substances chimiques seront menés.

Objectif

Réduire l'impact sur l'environnement grâce à l'utilisation accrue des énergies propres et à l'adoption de procédés et techniques propres et écologiquement viables.

Impact escompté

<i>Impact</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les entreprises adoptent des méthodes de production et de croissance économes en ressources et à faible émission de carbone, ce qui contribue à l'atténuation des problèmes environnementaux et à l'adaptation aux changements climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la pollution industrielle. • Utilisation plus rationnelle des ressources naturelles. • Recours accru aux énergies renouvelables. • Réduction des substances appauvrissant la couche d'ozone et des émissions de dioxyde de carbone (CO₂).

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
<p>Politiques et pratiques en faveur de la viabilité industrielle:</p> <p>Les politiques, plans et réglementations industriels intègrent les considérations d'ordre environnemental et la notion d'utilisation rationnelle des biens et services.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques industrielles qui définissent des objectifs environnementaux vérifiables et sont conformes aux conventions, protocoles et accords multilatéraux relatifs à l'environnement. • Législation et mécanismes de mise en œuvre conformes aux accords environnementaux. • Politiques et réglementations qui encouragent la viabilité. • Politiques énergétiques donnant la priorité à l'efficacité énergétique et à l'accès aux énergies propres pour une utilisation productive de l'énergie.
<i>Aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
<p>Services d'appui aux industries vertes:</p> <p>Les institutions publiques et privées aident les entreprises à se conformer aux accords sur l'environnement et leur offrent des services pour atténuer les effets délétères des facteurs industriels externes et pour les aider à s'adapter aux changements climatiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes d'appui qui aident un nombre croissant d'entreprises de tous types. • Services d'appui environnementaux et autres services aux entreprises exécutés d'une manière intégrée. • Accès accru des entreprises aux énergies propres. • Entreprises qui affichent une meilleure efficacité énergétique. • Entreprises qui ont adopté des technologies n'ayant pas recours aux substances appauvrissant la couche d'ozone. • Institutions nationales qui mettent en œuvre de manière effective les accords environnementaux internationaux.

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Ressources

Programme C.3: Environnement et énergie

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2012-2013 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
77,75	39,05	116,80	Dépenses de personnel	19 650 255	6 360 550	26 010 805
			Consultants		772 600	772 600
			Réunions	155 300	393 799	549 099
			Voyages autorisés	42 800	1 285 499	1 328 299
			Dépenses de fonctionnement	129 680	577 500	707 180
			Programme ordinaire de coopération technique/Ressources spéciales pour l'Afrique	4 984 254		4 984 254
			Total, dépenses (montants bruts)	24 962 289	9 389 948	34 352 237
			Recettes	(334 200)		(334 200)
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	142 895 700		Total, ressources (montants nets)	24 628 089	9 389 948	34 018 037
			Total, ressources (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			176 913 737

Élément de programme C.3.1: Orientation des programmes et gestion axée sur les résultats

Description générale

L'élément de programme C.3.1 permettra l'élaboration et le déploiement stratégiques des services fournis au titre de la priorité thématique relative à l'environnement et à l'énergie.

Avec les éléments de programme C.1.1 et C.2.1, cet élément de programme permettra également de mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation systématiques des progrès accomplis en ce qui concerne les services de développement de l'ONUDI, par les moyens suivants: i) élaborer et mettre à jour des normes et des modèles pour le suivi et l'établissement de rapports sur la coopération technique; ii) examiner l'application des systèmes de suivi, de communication d'informations et de suivi des risques; iii) analyser les rapports sur le portefeuille de programmes et maintenir des bases de données de suivi; et iv) fournir des conseils aux administrateurs de projet et aux organes d'approbation sur le profil de risque des projets et la nécessité de définir des modalités spéciales de suivi.

Objectif

Assurer la gestion efficace du programme C.3 conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats et aux besoins exprimés par les États Membres de l'ONUDI.

Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les stratégies et activités de l'ONUDI au titre de la priorité thématique relative à l'environnement et à l'énergie sont élaborées en se fondant sur les objectifs convenus au niveau international et les besoins des pays et font l'objet d'un suivi et d'une évaluation efficaces.	<ul style="list-style-type: none"> Les stratégies thématiques établissent un lien clair entre les activités de l'ONUDI, les objectifs convenus au niveau international (notamment les objectifs du Millénaire pour le développement) et les besoins des pays.

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les stratégies et activités de l'ONUDI au titre de la priorité thématique relative à l'environnement et à l'énergie sont directement liées aux priorités des pays.	<ul style="list-style-type: none"> • Les stratégies thématiques font régulièrement l'objet d'un suivi et d'une mise à jour. • Les gouvernements et les organismes intergouvernementaux ont recours aux stratégies thématiques de l'ONUDI.

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
<p>Les activités menées par l'ONUDI au titre de la priorité thématique relative à l'environnement et à l'énergie sont efficaces, efficaces et axées sur les résultats.</p> <p>Les services de développement de l'ONUDI sont régulièrement suivis, et des mesures correctives sont prises rapidement pour faciliter la réalisation des résultats escomptés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tout nouveau programme ou projet comprend un plan de travail détaillé axé sur les résultats et un système complet de suivi et d'évaluation. • Augmentation du nombre de projets qui respectent comme prévu les étapes/les objectifs.

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Élément de programme C.3.2: Production industrielle économe en ressources et à faible émission de carbone

Description générale

Dans les pays en développement, la gestion environnementale du secteur industriel est généralement plutôt axée sur les techniques de prévention, à savoir de production plus propre, ce qui implique un changement des processus de production pour éviter la production de déchets et d'émissions, démarche qui, par ailleurs, améliore la productivité de l'entreprise. Les problèmes environnementaux les plus urgents, notamment les changements climatiques, mettent également en avant l'utilisation productive des ressources naturelles, telles que l'énergie, les matières premières et l'eau, pour réduire les émissions de carbone imputables à la production industrielle. Ce processus est renforcé plus encore par le passage à des sources d'énergie propres notamment renouvelables ou à des combustibles fossiles à moindre intensité de carbone.

Dans le cadre de cet élément de programme, l'ONUDI va promouvoir le recours à des méthodes, techniques et politiques de production moins polluantes et plus économes en ressources, premier pas vers une production industrielle écoefficiente et à faible émission de carbone. Cette démarche sera complétée par des mesures ciblées visant à renforcer l'efficacité énergétique et la gestion des entreprises, l'utilisation productive de l'eau et la gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques. L'élément de programme vise également à aider les pays en développement à renforcer le secteur des biens et services environnementaux, en mettant l'accent en particulier sur les entreprises de recyclage.

Par ailleurs, l'élément de programme aidera les pays à protéger leurs ressources en eau (à la fois les ressources nationales et celles qu'ils ont en commun avec d'autres pays) des rejets d'effluents industriels et à accroître la productivité de l'eau et réduire la consommation excessive d'eau par les

entreprises. Dans ce contexte, l'ONUDI appuiera également les décideurs et institutions nationaux et régionaux et favorisera l'élaboration et la mise en œuvre de mesures visant la protection et l'utilisation durable des grands écosystèmes marins, y compris des zones maritimes transfrontières et les zones côtières correspondantes. Ces mesures seront également axées sur les problèmes ayant trait à la pollution terrestre imputable aux produits chimiques toxiques ainsi que sur l'approvisionnement en eau des zones rurales et urbaines et la mise en place de l'infrastructure correspondante.

Objectif

Appuyer une réduction de la consommation de ressources naturelles, des émissions de gaz à effet de serre et autres émissions et des déchets industriels dans le cadre des processus industriels.

Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les entreprises adoptent des méthodes de production plus propres, économes en ressources et à faible émission de carbone et réduisent les risques pour l'environnement, le climat et la santé publique.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des résultats environnementaux des entreprises (émissions, utilisation rationnelle des matières premières, efficacité énergétique, protection des communautés locales et produits écoefficaces). • Amélioration des résultats économiques des entreprises (investissements, ventes, productivité, innovation, exportation).

¹ Établis à partir de rapports de projet ainsi que d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les politiques adoptées par les pouvoirs publics, les structures juridiques et les structures d'incitation sont propices à une production économe en ressources et à faible émission de carbone.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des cadres politiques et juridiques favorables à une production économe en ressources et à faible émission de carbone. • Intégration de moyens d'action environnementaux dans les politiques adoptées par les pouvoirs publics (production plus propre et économe en ressources, mise en place de systèmes et de normes de gestion de l'énergie; gestion des produits chimiques; gestion des cours d'eau s'appuyant sur les écosystèmes).
<i>Aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ²
Les prestataires de services publics et privés aident les entreprises et les autres parties prenantes à adopter durablement des méthodes de production économes en ressources et à faible émission de carbone.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'entreprises ayant effectivement recours aux services d'appui environnementaux et intégration de ces services à d'autres services de développement des entreprises. • Amélioration et mise à jour régulières des services, tant du point de vue de la qualité que de la quantité. • Viabilité des services d'appui environnementaux.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

² Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des écarts et d'enquêtes sur les clients.

Élément de programme C.3.3: Accès aux énergies propres à des fins productives

Description générale

Il est indispensable d'améliorer l'accès à des sources d'énergie modernes et fiables pour assurer le développement économique et social des pays en développement. Ce fait a été reconnu par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/151, qui proclame 2012 Année internationale de l'énergie durable pour tous. Pour promouvoir un développement économique durable, cette énergie doit être utilisée à des fins productives afin de créer des emplois et d'offrir de nouvelles possibilités de génération de revenus. Le présent élément de programme vise donc à améliorer l'accès aux sources d'énergie propres, en particulier aux énergies renouvelables, pour appuyer le renforcement des capacités productives en milieu rural et urbain.

Dans le cadre de cet élément de programme, l'ONUDI s'efforcera notamment de promouvoir l'utilisation de l'énergie à des fins productives en milieu rural et les applications industrielles des énergies renouvelables dans les PME du secteur manufacturier consommant beaucoup d'énergie, qui ont besoin de force motrice et de chaleur industrielle pour des applications à basse ou haute température. À l'heure actuelle, les PME dans les pays en développement répondent à la majorité de ces besoins en ayant recours à l'électricité provenant de combustibles fossiles ou de la combustion directe de ces combustibles: mazout, kérosène ou charbon. Étant donné la progression rapide du coût de ces combustibles, un recours accru aux technologies des sources d'énergie renouvelables permettrait non seulement d'améliorer l'environnement local, mais encore d'accroître la productivité et la compétitivité des PME. Cela permettrait en outre d'économiser les sources d'énergie peu fiables des réseaux nationaux.

De plus, l'ONUDI donnera des conseils spécifiques aux planificateurs et décideurs nationaux et régionaux dans le cadre de l'élaboration de stratégies relatives à l'utilisation de plusieurs sources d'énergie par les entreprises, envisageant toutes les technologies disponibles, l'accent étant mis en particulier sur les sources d'énergie renouvelables. L'Organisation redoublera également d'efforts pour renforcer les capacités nationales et régionales de production et d'assemblage dans le domaine des technologies des énergies renouvelables et pour promouvoir des structures d'appui satisfaisantes, dont des mécanismes de financement et des cadres institutionnels novateurs.

Objectif

Promouvoir l'accès des PME et d'autres utilisateurs aux énergies propres à des fins productives et leurs applications industrielles.

Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance¹</i>
Les entreprises utilisent efficacement les énergies propres à des fins productives, améliorent le respect de l'environnement et réduisent les émissions de gaz à effet de serre.	<ul style="list-style-type: none"> • Recours accru aux énergies propres à des fins productives (en kilowattheure et en pourcentage des énergies renouvelables dans l'électrification des zones rurales et l'utilisation de la chaleur industrielle dans les PME). • Avantages économiques provenant d'un recours accru aux énergies propres (nouvelles entreprises; emplois; revenus). • Amélioration des résultats environnementaux des entreprises (émissions, efficacité énergétique et produits écoefficaces).

¹ Établis à partir de rapports de projet ainsi que d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les politiques adoptées par les pouvoirs publics, les cadres juridiques et les structures d'incitation sont favorables à un recours accru aux énergies propres, en particulier aux énergies renouvelables.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des cadres politiques et juridiques dans le but d'accroître l'utilisation des énergies propres. • Intégration des énergies propres dans les stratégies d'électrification et d'industrialisation.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les organismes publics et privés favorisent durablement les sources d'énergie propres et renouvelables et facilitent le développement de marchés d'énergies propres et renouvelables.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre accru d'entreprises faisant appel aux systèmes d'énergie propres et intégration de ces systèmes dans les services de développement des entreprises. • Amélioration régulière de la qualité et de la quantité des services et augmentation des investissements (privés et publics) dans les systèmes d'énergie propre. • Augmentation du nombre d'entreprises fabriquant des composants et du matériel pour l'exploitation des énergies renouvelables et fournissant des services d'exploitation ou de maintenance.

¹ Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des écarts et d'enquêtes sur les clients.

Élément de programme C.3.4: Mise en œuvre des accords environnementaux multilatéraux

Description générale

Les pays en développement et les pays à économie en transition sont parties à un certain nombre d'accords multilatéraux sur l'environnement. Bon nombre de ceux-ci ont un important volet concernant l'industrie dans les obligations relatives à la mise en œuvre; dans le cadre du présent élément de programme, l'ONUDI aidera ces pays à mettre en œuvre trois de ces accords: le Protocole de Montréal, relevant de la Convention de Vienne, relatif à l'élimination de la production et de la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone; la Convention de Stockholm sur le contrôle et l'élimination des polluants organiques persistants; et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

En ce qui concerne les substances appauvrissant la couche d'ozone, cet élément de programme aide les gouvernements des pays en développement signataires du Protocole de Montréal à satisfaire aux exigences de celui-ci en transférant des technologies ne faisant pas appel à des substances appauvrissant la couche d'ozone dans les pays visés à l'article 5 et en appuyant la réalisation des objectifs en ce qui concerne les tonnages de ces substances à éliminer. Pendant la période 2012-2013, cet élément de programme visera en particulier à éliminer complètement le bromure de méthyle. En outre, il s'attachera à élaborer des stratégies globales et à mener des activités visant à réduire l'utilisation et la production d'hydrochlorofluorocarbones. L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies pour l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone seront également un objectif important, tout comme le renforcement des institutions dans les pays concernés.

En ce qui concerne les polluants organiques persistants, l'élément de programme vise à aider les États parties à la Convention de Stockholm à mettre en œuvre les mesures de gestion dans les domaines juridique, organisationnel et environnemental – y compris les changements technologiques profonds – requises pour assurer la conformité avec les prescriptions de la Convention.

Le volet de cet élément de programme consacré aux changements climatiques a pour objet d'aider les pays à prendre les mesures d'atténuation et d'adaptation prévues dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Les mesures d'atténuation visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre à la source par le biais de l'efficacité énergétique, mais aussi à éliminer les hydrochlorofluorocarbones et à détruire les substances appauvrissant la couche d'ozone qui ont également des effets considérables du point de vue des changements climatiques. En ce qui concerne l'adaptation, il s'agira d'aider les pays à s'adapter aux changements climatiques là où ils sont inévitables.

Outre les activités menées dans le cadre du Protocole de Montréal, les mesures d'appui à l'atténuation seront notamment axées sur l'élaboration de projets viables pour réduire les émissions de carbone dans les pays en développement et les pays à économie en transition, ce qui favorise le développement durable au niveau national et contribue en outre aux efforts mondiaux déployés pour atténuer les changements climatiques. Les services d'appui pour l'approche relative à l'adaptation comprennent une aide à l'élaboration de programmes et de projets pertinents qui mettent l'accent sur les priorités d'adaptation du secteur industriel des pays en développement. Dans cette optique, l'ONUDI continuera:

- a) D'appuyer le renforcement des capacités et des institutions du pays hôte pour permettre le transfert de technologies et la vente de droits d'émission de carbone pour investir dans des projets environnementaux dans le secteur industriel, grâce au mécanisme pour un développement propre (MDP) ou au mécanisme d'application conjointe (JI);
- b) De promouvoir les projets relatifs au carbone et d'appuyer la création de partenariats nouveaux et novateurs entre opérateurs sur le marché du carbone (par exemple, acheteurs et vendeurs d'unités de réduction d'émission);
- c) De maximiser et promouvoir le potentiel de la vente de droits d'émission de carbone pour appuyer le transfert de technologies et le savoir-faire en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'exploitation des énergies renouvelables à des fins industrielles.

Objectif

Aider les États Membres à satisfaire aux obligations leur incombant en vertu des principaux accords multilatéraux relatifs à l'environnement.

Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les pays respectent les engagements pris en vertu du Protocole de Montréal, de la Convention de Stockholm et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des objectifs fixés en matière de réduction de la production et de la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone. • Maintien d'une consommation zéro de substances appauvrissant la couche d'ozone éliminées en 2010. • Transfert accru de technologies respectueuses de l'environnement dans le domaine industriel.

¹ Établis à partir de rapports de projet ainsi que d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance¹</i>
Les politiques adoptées par les pouvoirs publics, les cadres juridiques et les structures d'incitation sont conformes aux conventions et obligations convenues au niveau international concernant l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des amendements au Protocole de Montréal et des textes d'application sur les substances appauvrissant la couche d'ozone. • Respect des objectifs fixés en matière de réduction de la production et de la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone. • Maintien d'une consommation zéro de substances appauvrissant la couche d'ozone éliminées en 2010. • Respect de l'échéancier fixé par la Convention de Stockholm. • Augmentation du nombre de projets portant sur le développement propre des entreprises.
<i>Aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance²</i>
Les institutions nationales veillent au respect de la Convention de Stockholm et facilitent l'atténuation des changements climatiques et les mesures d'adaptation.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'entreprises ayant recours aux technologies n'utilisant pas de substances qui appauvrissent la couche d'ozone. • Augmentation du nombre de pays qui mettent au point et mettent en œuvre leur Plan national de mise en œuvre (PNE). • Augmentation du nombre de projets sur le développement propre des entreprises recevant un appui effectif des institutions.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

² Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des écarts et d'enquêtes sur les clients.

Programme C.4: Questions transversales**Description générale**

Le présent programme porte sur deux questions particulières qui touchent toutes les activités de l'ONUDI relatives à toutes ses priorités thématiques, à savoir la coopération Sud-Sud et l'appui aux pays les moins avancés (PMA). Ces questions sont considérées comme transversales en raison de leurs complémentarités et synergies évidentes par rapport aux autres grands programmes.

Objectif

Définir et coordonner les stratégies de l'ONUDI et ses activités de coopération technique relatives à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, ainsi que les besoins des PMA dans le domaine du développement industriel.

Contribution à l'objectif de développement énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les capacités productives sont améliorées et la pauvreté est réduite grâce aux activités axées sur la coopération Sud-Sud et sur les pays les moins avancés.	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des résultats économiques, sociaux et environnementaux des secteurs industriels.

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Ressources

Programme C.4: Questions transversales

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2012-2013 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
10,80	1,90	12,70				
			Dépenses de personnel	2 157 970	1 105 315	3 263 285
			Consultants		41 500	41 500
			Réunions	30 900	10 900	41 800
			Voyages autorisés	168 100	347 801	515 901
			Dépenses de fonctionnement	18 600		18 600
			Programme ordinaire de coopération technique/Ressources spéciales pour l'Afrique	854 490		854 490
			Total, dépenses (montants bruts)	3 230 060	1 505 516	4 735 576
			Recettes	(59 600)		(59 600)
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)		0	Total, ressources (montants nets)	3 170 460	1 505 516	4 675 976
			Total, ressources (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			4 675 976

Élément de programme C.4.1: Coopération Sud-Sud

Description générale

La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont des domaines de la coopération pour le développement qui visent à mobiliser et à partager la mine de connaissances et les capacités de pays du Sud avec d'autres régions en développement, en vue de promouvoir et de faciliter leur participation effective à l'économie mondiale. Ces dernières années, la coopération Sud-Sud a été fortement reconnue comme stratégie importante pour le développement, compte tenu des progrès économiques, sociaux et technologiques rapides réalisés par plusieurs pays en développement et de la reconnaissance croissante de la contribution que ces pays peuvent apporter à la réalisation des objectifs de développement mondiaux. En outre, des modifications profondes de l'activité manufacturière mondiale ont renforcé les arguments en faveur de la coopération Sud-Sud, de sorte qu'elle est désormais considérée comme une occasion pratique pour les pays en développement de s'entraider pour construire ensemble une économie productive et prospère.

Les activités de coopération Sud-Sud de l'ONUDI visent à contribuer durablement à la réduction durable de la pauvreté et au développement industriel des pays en développement et des PMA, par la promotion de l'accroissement des investissements, de la coopération technique, du transfert de technologies et des échanges entre pays du Sud. À travers ces activités, l'ONUDI est devenue un

partenaire essentiel en matière de coopération Sud-Sud et triangulaire et poursuit sa collaboration avec d'autres partenaires clés tels que l'Unité spéciale pour la coopération Sud-Sud du Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement des Nations Unies.

Le présent élément de programme vise essentiellement à continuer d'appuyer et d'aider les pays en développement à intégrer encore davantage la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire à leurs efforts de développement industriel durable. Diverses approches seront utilisées à cette fin, notamment par le biais des centres de l'ONUDI pour la coopération industrielle Sud-Sud de New Delhi et de Beijing, la création de nouveaux centres similaires, selon les besoins, et par des partenariats avec le secteur privé et les institutions de recherche.

Objectif

Stimuler le développement de partenariats mutuels et des échanges de connaissances et de capacités techniques et en matière de gestion entre des pays émergents du Sud et d'autres pays en développement.

Contribution à l'impact escompté dans le cadre des programmes C.1, C.2 et C.3

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance¹</i>
Les pays en développement sont désormais à même de réduire la pauvreté, d'améliorer leurs capacités productives et de tirer parti d'un accès accru aux marchés internationaux en ayant recours à des technologies économiques et à faible consommation d'énergie et à des meilleures pratiques venues du "Sud".	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la performance économique globale (investissement direct étranger (IDE), productivité, exportations, innovation, création d'emplois décents). • Utilisation accrue, par les pays en développement, de connaissances et de technologies émanant d'activités de coopération Sud-Sud.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays dans le cadre des programmes C.1, C.2 et C.3

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance¹</i>
La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sous forme de transfert de technologies, d'investissements et de systèmes d'innovation sont des éléments clés des politiques et stratégies industrielles des pays en développement.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des cadres politiques et juridiques pour l'investissement industriel, l'innovation et le transfert de technologies Sud-Sud. • Amélioration du dialogue politique et de l'action de sensibilisation au rôle de la coopération Sud-Sud et triangulaire pour le développement industriel.
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance²</i>
Les institutions publiques et privées appuient les entreprises et les investisseurs étrangers et nationaux dans le cadre de projets d'investissement et de transfert de technologies Sud-Sud, dans un souci de durabilité.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des ressources nationales allouées à la coopération Sud-Sud. • Institutions et systèmes de services liés au développement des entreprises fonctionnant et fournissant un appui aux entreprises.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

² Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des écarts et d'enquêtes sur les clients.

Élément de programme C.4.2: Appui aux pays les moins avancés

Description générale

Ces 10 dernières années, les PMA en tant que groupe ont fait un bond sans précédent avec des taux de croissance de 7 % par an en moyenne entre 2000 et 2007. Toutefois, avec le début de la très grave crise économique et financière mondiale qui a englouti de nombreux pays à travers le monde, les PMA ont aussi connu un ralentissement de leur activité économique, transmis principalement par les circuits commerciaux. Les PMA comprennent toujours les pays les plus pauvres de la planète avec des taux de pauvreté touchant jusqu'à 50 % de la population. Ils restent confrontés à des problèmes de faiblesse structurelle importante et ont des capacités productives limitées, qui à la longue entretiennent la pauvreté et le sous-développement. On compte aujourd'hui 48 PMA, dont 33 en Afrique, 14 en Asie et dans le Pacifique et un dans la région Amérique latine et Caraïbes.

Alors que la décennie du Programme d'action de Bruxelles s'achève, les PMA ont sans doute bénéficié d'une période de croissance économique sans précédent grâce à des termes favorables de l'échange pour les produits de base, notamment entre 2000 et 2007. Toutefois, cette tendance, inégale, s'est interrompue de manière abrupte en 2008 lorsque les prix des produits alimentaires de base et de l'énergie ont fortement augmenté. En conséquence, les PMA doivent à nouveau chercher à diversifier leur économie et à se détourner du commerce des produits de base et des matières premières. Cette situation représente un défi majeur pour la plupart d'entre eux et l'appui qui leur est fourni reste donc un thème transversal pour toutes les activités de l'ONUDI. Il reste également étroitement lié à la coopération Sud-Sud et triangulaire, la plupart des programmes étant destinés aux PMA.

Le présent élément de programme repose sur un certain nombre d'initiatives clefs s'appuyant sur les conclusions des consultations menées périodiquement avec les PMA dans le cadre de conférences de ministres de l'industrie accueillies par l'ONUDI. La plus récente, organisée à Vienne en décembre 2009, en collaboration avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, a abouti à un plan d'action visant à aider les PMA à sortir de la crise et à s'engager sur la voie d'un développement industriel plus durable. Elle a également servi de première réunion préparatoire pour la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés prévue en Turquie en 2011. Le plan d'action, ainsi que l'Initiative pour le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique, adoptée lors de la Conférence de haut niveau pour le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique en mars 2010, et le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, adopté par les États membres de l'Union africaine en octobre 2008, continueront de guider l'appui de l'ONUDI aux PMA. Bien que l'initiative et le plan d'action ne ciblent pas seulement les PMA, les activités seront principalement axées sur le développement de ces pays. Il s'agira avant tout de réduire la pauvreté à travers le développement de l'agribusiness et des agro-industries, le développement du secteur privé, l'appui consultatif au niveau des politiques et le renforcement des capacités commerciales. Ces initiatives seront mises en œuvre conjointement avec d'autres éléments de programme et des efforts particuliers seront déployés pour mobiliser de nouvelles ressources pour les activités basées dans les PMA.

Objectif

Proposer des stratégies et des services pour le développement durable des PMA.

Contribution à l'impact escompté dans le cadre des programmes C.1, C.2 et C.3

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
<p>Les pays les moins avancés réduisent la pauvreté et diversifient leur économie en développant une base industrielle durable.</p> <p>Les pays les moins avancés augmentent leur part dans le commerce régional et mondial de produits manufacturés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des résultats économiques globaux (productivité, investissements, exportations, innovation, création d'emplois décents). • Amélioration des résultats environnementaux (émissions, efficacité énergétique). • Recours accru aux énergies renouvelables pour des activités productives (en kilowattheure et en pourcentage des énergies renouvelables dans l'électrification des zones rurales).

¹ Établis à partir de rapports de projet ainsi que d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays dans le cadre des programmes C.1, C.2 et C.3

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
<p>Les politiques et stratégies industrielles encouragent le développement industriel durable fondé sur l'acquisition de connaissances dans les PMA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des cadres politiques et juridiques dans lesquels s'inscrivent les activités industrielles des PMA. • Amélioration du dialogue stratégique entre le secteur privé et les décideurs sur des questions qui y sont liées.
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ²
<p>Les gouvernements des PMA ont la capacité de développer et de mettre en œuvre des politiques, stratégies et programmes industriels et d'en assurer le suivi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recours accru aux méthodes et mesures novatrices dans le cadre de l'élaboration de politiques. • Institutions et systèmes de services de développement des entreprises fonctionnels et fournissant un appui aux entreprises.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

² Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des écarts et d'enquêtes sur les clients.

Programme C.5: Appui aux opérations hors Siège

Description générale

Le programme fera en sorte que le réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI, qui comprend les bureaux régionaux et de pays et les comptoirs (y compris les centres de liaison), reçoive un appui optimal en ce qui concerne le financement et la dotation en agents des services généraux. Le programme se limitera à fournir une structure appropriée pour les opérations décentralisées sous la forme de personnel d'appui et d'infrastructure de bureau. Mesurer et contrôler les dépenses de fonctionnement hors Siège, compte tenu de la modification et du développement de la structure des bureaux extérieurs, constitue une tâche essentielle, pour l'accomplissement de laquelle il est préférable de regrouper ces ressources dans un programme unique.

Objectif

Assurer un soutien opérationnel efficace au réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI.

Contribution à la réalisation de la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance¹</i>
Le réseau des bureaux extérieurs de l'ONUDI assure des services d'appui efficaces, d'un bon rapport coût/efficacité, transparents et exécutés en temps opportun.	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'efficacité opérationnelle, efficacité prouvée de tous les services connexes et réactions positives des clients.

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Ressources

Programme C.5: Appui aux opérations hors Siège

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2012-2013 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
0,00	89,00	89,00				
			Dépenses de personnel	3 168 200	734 400	3 902 600
			Dépenses de fonctionnement	8 280 000		8 280 000
			Total, dépenses (montants bruts)	11 448 200	734 400	12 182 600
			Recettes	(1 521 300)		(1 521 300)
			Total, ressources (montants nets)	9 926 900	734 400	10 661 300

GRAND PROGRAMME D: RECHERCHE STRATÉGIQUE, ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET CONTACTS AVEC L'EXTÉRIEUR

Description générale

Le grand programme D comprend deux programmes: D.1 (recherche stratégique et services consultatifs pour l'élaboration de politiques) et D.2 (assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur).

Dans le cadre des objectifs énoncés dans l'Acte constitutif de l'ONUDI et conformément aux décisions des organes directeurs, ce grand programme comprend des activités de recherche appliquée et de conseil stratégique ainsi que des activités de collecte de statistiques industrielles, et vise ainsi à renforcer le rôle normatif que joue l'ONUDI dans le monde dans le domaine du développement industriel durable. En outre, ce grand programme contribue à la rigueur des programmes techniques en alignant l'approbation des projets et programmes de coopération technique de l'ONUDI sur son cadre d'assurance de la qualité. Il assure également la conception, le développement et la gestion des relations de l'ONUDI avec les gouvernements donateurs et d'autres organismes donateurs existants et potentiels, et la promotion du rôle de l'industrie en tant qu'instrument de réduction de la pauvreté et de sauvegarde de l'environnement. Plus précisément, le grand programme assume les fonctions suivantes:

- a) Offrir en temps voulu une analyse appliquée, pertinente et scientifiquement fondée du développement industriel et donner des conseils stratégiques en matière de politique industrielle aux États Membres et aux organisations internationales et régionales;
- b) Fournir des statistiques industrielles précises et comparables sur le plan international à la communauté internationale, aux gouvernements, aux institutions de la connaissance, aux associations professionnelles et aux partenaires internes;
- c) Fournir des analyses régionales aux parties prenantes régionales et nationales et avoir des échanges efficaces avec elles de manière régulière;
- d) Améliorer la qualité et l'efficacité des opérations de l'ONUDI en gérant et en appuyant le processus d'approbation des programmes et des projets;
- e) Développer et entretenir les relations avec les donateurs, trouver d'autres donateurs potentiels pour le financement des services de l'ONUDI et appliquer des modalités de financement appropriées;
- f) Faire mieux connaître et comprendre le rôle et la pertinence de l'ONUDI dans le domaine de la coopération internationale pour le développement pour aider à maintenir l'appui du public en faveur de l'Organisation et faciliter les activités de sensibilisation sur des questions particulières liées à son rôle et à ses priorités.

Objectifs

Appuyer les décideurs, les institutions de la connaissance et d'autres parties prenantes dans les processus relatifs aux politiques industrielles à l'aide d'analyses pertinentes et rigoureuses du développement industriel, de statistiques industrielles et de conseils sur l'élaboration de politiques industrielles.

Veiller à ce qu'un volume croissant de ressources soit mobilisé pour permettre à l'ONUDI de fournir des services de développement de qualité.

Appuyer l'exécution efficace des programmes de l'ONUDI en faisant mieux connaître et comprendre son rôle et ses activités dans le domaine de la coopération internationale pour le développement.

Contribution à l'objectif de développement énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance¹</i>
Les politiques adoptées par les pouvoirs publics, les stratégies économiques et la coopération multilatérale au service du développement favorisent un développement industriel spécifique aux régions et aux pays à même de réduire la pauvreté et de promouvoir une mondialisation inclusive et la sauvegarde de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue multilatéral et coopération régionale efficaces dans les domaines ayant trait à l'industrialisation et à la croissance durables. • Amélioration des résultats économiques, sociaux et environnementaux des secteurs industriels.

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance¹</i>
Les donateurs et institutions de financement reconnaissent l'importance d'une production industrielle durable pour la création de revenus et la réduction de la pauvreté et appuient les programmes correspondants.	<ul style="list-style-type: none"> • Preuves de l'amélioration de la qualité des descriptifs de projets. • Valeur accrue d'un portefeuille diversifié de propositions de programme et de projet financées.

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Ressources

Grand programme D: Recherche stratégique, assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2012-2013 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	32,00			26,00	58,00	
			Dépenses de personnel	11 182 000	1 212 000	12 394 000
			Consultants	884 700		884 700
			Réunions	286 400		286 400
			Voyages autorisés	764 900		764 900
			Dépenses de fonctionnement	761 000		761 000
			Technologies de l'information et de la communication	32 600		32 600
			Total, dépenses (montants bruts)	13 911 600	1 212 000	15 123 600
			Total, ressources (montants nets)	13 911 600	1 212 000	15 123 600

Par programme**Grand programme D: Recherche stratégique, assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur**

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	Total
	P	G			
D1. Recherche stratégique et services consultatifs pour l'élaboration de politiques	18,50	17,00	9 163 950		9 163 950
D.2. Assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur	13,50	9,00	5 959 650		5 959 650
D. Total, grand programme	32,00	26,00	15 123 600		15 123 600

Programme D.1: Recherche stratégique et services consultatifs pour l'élaboration de politiques**Objectif**

Fournir en temps voulu une analyse appliquée, pertinente et scientifiquement fondée du développement industriel et des conseils stratégiques en matière de politique industrielle aux États Membres et aux organisations internationales et régionales.

Description générale

Le programme repose sur deux piliers intégrés, à savoir i) un pilier analytique et ii) un pilier consultatif.

Le pilier analytique vise à produire des données et des diagnostics systématiques sur les questions, tendances, facteurs déterminants et conséquences des processus d'industrialisation nationaux, régionaux et internationaux. Il suit les débats intellectuels et théoriques, ainsi que l'évolution des tendances économiques, technologiques, environnementales et politiques qui influencent le développement industriel. Il s'appuie tout particulièrement sur les séries chronologiques uniques de statistiques industrielles de l'ONUDI. L'élément de programme porte également sur l'élaboration d'outils diagnostiques qui permettent d'appliquer les connaissances acquises à des situations nationales concrètes. Ces analyses et méthodes sont ensuite soumises à un processus d'évaluation et d'amélioration continues s'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre de leur application.

Le pilier consultatif traduit les conclusions et les enseignements tirés des travaux de recherche en recommandations stratégiques de politiques de développement industriel et en activités de coopération technique connexes visant à appuyer les gouvernements dans le cadre de l'élaboration de politiques et à alimenter les débats éclairés d'instances régionales et internationales. Au titre de ce programme, l'ONUDI aide les ministères et d'autres institutions publiques à analyser la performance de l'industrie nationale, ainsi qu'à définir une vision du rôle de ce secteur dans le développement économique et les choix à faire pour mettre en œuvre cette vision. En comparant et en rassemblant les données d'expérience et les acquis de l'apprentissage collectif, le programme recense également les contraintes et les difficultés communes et recueille les expériences réussies qui sont ensuite diffusées dans différentes régions et sur différents continents dans le cadre de manifestations organisées par l'Organisation. Le développement industriel durable exigeant une appropriation et une gestion locales de l'élaboration des politiques, le programme favorise également les échanges entre les secteurs public et privé et renforce les capacités locales à travers la formation et l'appui institutionnel. Les enseignements tirés de la fourniture de conseils et du renforcement des capacités sont ensuite utilisés dans les travaux d'analyse.

Ressources

Programme D.1: Recherche stratégique et services consultatifs pour l'élaboration de politiques

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2012-2013 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	18,50			17,00	35,50	
			Consultants	800 200		800 200
			Réunions	265 300		265 300
			Voyages autorisés	576 200		576 200
			Dépenses de fonctionnement	222 200		222 200
			Technologies de l'information et de la communication	9 200		9 200
			Total, dépenses (montants bruts)	8 018 350	1 145 600	9 163 950
			Total, ressources (montants nets)	8 018 350	1 145 600	9 163 950

Élément de programme D.1.1: Orientation des programmes et gestion axée sur les résultats

Description générale

L'élément de programme D.1.1 assurera l'élaboration et l'exécution de la recherche stratégique et des services consultatifs pour l'élaboration de politiques de l'ONUDI, ainsi que l'orientation des fonctions d'assurance de la qualité et de contacts avec l'extérieur du grand programme D, conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats.

Objectif

Assurer la gestion efficace du grand programme D conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats et aux besoins des États Membres de l'ONUDI.

Contribution à l'objectif de développement énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance¹</i>
La recherche stratégique et les services consultatifs pour l'élaboration de politiques de l'ONUDI se fondent sur des objectifs convenus au niveau international et sur les besoins des pays, et font l'objet d'un suivi et d'une évaluation efficaces.	<ul style="list-style-type: none"> Alignement de la recherche stratégique et des services consultatifs pour l'élaboration de politiques sur les objectifs mondiaux (dont les OMD) et les besoins des pays.

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les activités menées par l'ONUDI dans les domaines de la recherche stratégique, de l'assurance de la qualité et des contacts avec l'extérieur sont efficaces, efficaces et axées sur les résultats.	<ul style="list-style-type: none"> Plans de travail détaillés axés sur les résultats et système global de suivi et d'évaluation inclus dans tous les nouveaux programmes et activités de recherche stratégique, de conseil pour l'élaboration de politiques et de sensibilisation. Augmentation du nombre de projets qui atteignent les étapes/les objectifs prévus.

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays dans le cadre des programmes C.1, C.2 et C.3

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les services de recherche stratégique et de conseil pour l'élaboration de politiques de l'ONUDI sont directement liés aux priorités des pays.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays ayant recours aux services de recherche stratégique et de conseil pour l'élaboration de politiques de l'ONUDI. Nombre d'organisations intergouvernementales ayant recours aux services de recherche stratégique et de conseil pour l'élaboration de politiques de l'ONUDI.

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Élément de programme D.1.2: Recherche et analyse mondiales, régionales et thématiques**Description générale**

Les activités de recherche et d'analyse mondiales de cet élément de programme portent sur les tendances et les questions internationales qui ont un impact sur le développement industriel au niveau national, ainsi que sur les thèmes en rapport avec l'industrialisation à l'échelle mondiale. Les premières sont des questions telles que la crise financière mondiale, les accords internationaux sur les changements climatiques ou les nouvelles tendances de la délocalisation de la production, et les deuxièmes, par exemple, l'impact des restrictions commerciales imposées par certains pays ou les effets de telle ou telle découverte ou innovation. Au cours de l'exercice biennal, les activités de recherche et de diagnostic de l'ONUDI seront spécifiquement axées sur l'interaction entre évolution technologique, sauvegarde de l'environnement et écologisation de l'industrie et fourniront un appui analytique et des recommandations politiques pour les activités à titre de forum mondial de l'ONUDI.

Les activités de recherche et d'analyse régionales de cet élément de programme sont axées sur les tendances et les questions clés qui touchent les processus d'industrialisation régionaux ou en résultent. L'accent est mis sur les questions relatives au commerce, à l'intégration de la production et des marchés et à la division du travail, ainsi que sur la coopération technologique et financière. Les recherches visent également à identifier d'éventuelles complémentarités économiques et politiques qui favoriseraient encore l'intégration de la production. Au cours de l'exercice biennal, des études devraient être menées pour examiner la performance du développement industriel régional et comparer à l'intérieur d'une région et d'une région à l'autre les incidences d'initiatives spécifiques. Les recherches et analyses régionales contribueront aux débats de conférences et de cadres pertinents

d'échange sur le sujet. Les régions peuvent désigner des groupes de pays ou des zones ou endroits spéciaux à l'intérieur d'un pays.

Le segment thématique de cet élément de programme fournira le cadre conceptuel empirique des services d'analyse et des services consultatifs. Les travaux de recherche se concentreront sur l'évolution des structures de l'activité industrielle et examineront les écarts de productivité et la croissance de la productivité, par branche d'activité, ainsi que la façon dont les investissements et la technologie déterminent ces caractéristiques. Cet élément de programme portera également sur des questions ayant trait aux types de politiques, de structures ou d'évolutions structurelles dans l'industrie qui sont les plus propices à la réduction de la pauvreté, au développement du commerce international, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la sauvegarde de l'environnement. Des typologies de pays seront élaborées en tenant compte de la relation entre l'évolution des structures et les aspects relatifs à la pauvreté, au commerce, à l'environnement et à l'énergie. Ces typologies devraient être utilisées pour définir des stratégies de développement industriel et fournir des services consultatifs pour l'élaboration de politiques. Le *Rapport sur le développement industriel*, principale publication de l'ONUDI, restera un élément important du programme de recherche thématique.

En vue d'élargir la base de connaissances des activités de recherche et d'analyse de l'ONUDI, l'Organisation prévoit de créer un institut pour le renforcement des capacités qui jouera le rôle de centre de documentation pour produire, diffuser et partager les connaissances sur le développement industriel en collaboration avec des partenaires externes. L'institut devrait utiliser les trois moyens principaux suivants pour atteindre cet objectif: i) travail en réseau et établissement de partenariats, ii) travaux de recherche conjoints et iii) formation. Le travail en réseau visera à élargir les compétences spécialisées à travers des conférences, des réunions et des échanges de connaissances, ainsi que grâce à des sources de connaissances et aux occasions offertes pour les tester. Les travaux de recherche communs approfondiront la coopération en réseau en axant la création de connaissances sur des questions relevant de l'orientation programmatique de l'institut. La formation permettra de diffuser des connaissances spécialisées et de renforcer les capacités des décideurs, tout en tirant parti de leur expérience pratique.

Objectif

Créer des bases analytiques solides et des connaissances à l'appui des stratégies, des politiques, des programmes et des projets de développement industriel, ainsi que des activités à titre de forum mondial de l'ONUDI.

Contribution à l'objectif de développement énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Amélioration du cadre pour renforcer les capacités productives et les capacités commerciales internationales, réduire la pauvreté, accroître l'efficacité énergétique et améliorer la sauvegarde de l'environnement aux niveaux mondial, régional et national.	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure compréhension du rôle de l'industrialisation dans le développement de capacités productives durables conformément aux évaluations par les pairs (organisations et individus).

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays dans le cadre des programmes C.1, C.2 et C.3

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance¹</i>
Formulation de stratégies, de politiques, de programmes et de projets industriels régionaux et nationaux qui s'appuient de plus en plus sur des bases empiriques et analytiques solides.	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des résultats des travaux de recherche et des recommandations politiques de l'ONUDI par les pays et les régions dans l'élaboration de leurs politiques. • Utilisation par les États Membres des expériences nationales et régionales réussies citées dans les travaux de recherche et d'analyse de l'ONUDI, pour appuyer leur développement industriel durable. • Preuves de la contribution des recherches menées par l'ONUDI à la création de connaissances mondiales dans le domaine du développement industriel durable.
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance¹</i>
Capacités accrues des gouvernements, des entreprises privées et des associations à l'appui du développement industriel.	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des résultats des travaux de recherche et des recommandations politiques de l'ONUDI par certains organismes dans l'élaboration de leurs politiques. • Amélioration au niveau institutionnel de la qualité et de la rapidité de la prise de décisions politiques.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

Élément de programme D.1.3: Services consultatifs pour l'élaboration de politiques

Description générale

Cet élément de programme fournit aux États Membres deux types de services importants: i) conseils en matière de politique industrielle stratégique, notamment aux stades du diagnostic et de la conception du processus d'élaboration des politiques et ii) activités de renforcement des capacités, visant tout particulièrement à mettre à niveau les institutions publiques et privées et à leur permettre de remplir leur rôle de manière à assumer pleinement le contrôle de l'élaboration des politiques industrielles.

La politique industrielle stratégique se réfère à la place qu'un pays souhaite voir occuper son industrie manufacturière à un moment donné dans l'avenir ou vis-à-vis du reste du monde. L'élément de programme fournit des informations et des connaissances, ainsi que des conseils sur la gouvernance et les mécanismes de coordination pour établir un diagnostic et concevoir la politique industrielle stratégique. Au niveau du diagnostic, des conseils sont donnés sur les activités industrielles susceptibles de présenter un avantage compétitif, sur les capacités d'analyse nationales et internationales et sur les acteurs locaux et internationaux qui pourraient participer au processus d'industrialisation. Les conseils peuvent prendre la forme de consultations directes ou de documents stratégiques. Des avis sont également donnés sur l'organisation et les mécanismes nécessaires pour assurer une phase de diagnostic transparente, participative et inclusive. Au niveau de la conception, le recueil de renseignements est principalement axé sur la définition de programmes, de projets et de moyens d'action spécifiques, ainsi que sur la préparation d'études détaillées sur l'industrie et d'études de faisabilité. L'autre activité importante à ce stade consiste à proposer et à faciliter la mise en place d'une architecture de

gouvernance et de coordination appropriée pour le diagnostic, notamment des institutions, des comités et des formes de partenariat privé-public-universitaire jugés nécessaires.

Les activités de renforcement des capacités aux niveaux du diagnostic et de la conception comprennent des activités de formation, notamment sur l'établissement de documents stratégiques, la mise en place de programmes et de projets de développement industriel, y compris les études de faisabilité, et les différents moyens d'action et la façon de les utiliser. Elles comprennent également la création d'unités, d'organismes, d'associations professionnelles et d'autres structures institutionnelles publiques ou privées spécialisées, nécessaires pour gérer non seulement la conception mais aussi la phase de mise en œuvre du processus d'élaboration des politiques. La mise en place de compétence en matière de consultation et l'instauration d'une confiance mutuelle entre les secteurs public et privé par le biais d'un dialogue multisectoriel ou de mécanismes informels est un autre aspect des services consultatifs pour l'élaboration de politiques de cet élément de programme.

Objectif

Fournir des conseils avisés en matière de politique et de stratégie industrielles et assurer une formation spécialisée et des activités pertinentes de renforcement des capacités.

Contribution à l'objectif de développement énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance¹</i>
Meilleure prise en compte des critères relatifs au renforcement des capacités productives et des capacités commerciales internationales, à la réduction de la pauvreté, à l'accroissement de l'efficacité énergétique et à l'amélioration de la sauvegarde de l'environnement dans les stratégies, politiques, programmes et projets industriels nationaux.	<ul style="list-style-type: none"> Impact de la politique industrielle sur la production, la valeur ajoutée ou le développement du commerce international; réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), amélioration de l'efficacité énergétique et/ou réduction de la pauvreté.

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays dans le cadre des programmes C.1, C.2 et C.3

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance¹</i>
Amélioration du contenu et des processus des stratégies, politiques, programmes et projets industriels.	<ul style="list-style-type: none"> Qualité des documents stratégiques et des analyses réalisées. Niveau de participation des parties prenantes au processus d'élaboration des politiques. Niveau d'approbation du processus par les parties prenantes.
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance¹</i>
Renforcement des capacités individuelles, organisationnelles et institutionnelles au sein des gouvernements et ministères, des entreprises privées et des associations.	<ul style="list-style-type: none"> Évaluations de l'apprentissage et des cours par les participants aux formations. Évaluations de l'efficacité et de l'efficience des organisations concernées. Nombre et portée des lois et règlements pertinents adoptés.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

Élément de programme D.1.4: Statistiques industrielles

Description générale

L'élément de programme relatif aux statistiques industrielles vise à mettre en œuvre le mandat que l'ONU a confié à l'ONUDI, à savoir gérer des bases de statistiques industrielles internationales et diffuser des données industrielles au niveau mondial, et répondre aux besoins internes en matière de statistiques des activités de recherche et de coopération technique de l'Organisation.

Le programme est globalement axé sur: i) l'entretien et la mise à jour de bases de données sur les statistiques industrielles internationales intégrant des données structurelles sur les entreprises, la compilation et la diffusion de données industrielles dans le cadre de la publication de *l'Annuaire international annuel de statistiques industrielles*, des bases de données INDSTAT et IDSB sur CD-ROM, et du portail électronique du Statistical Country Brief; un appui statistique aux programmes de recherche et à d'autres programmes de l'Organisation; ii) des produits méthodologiques et analytiques basés sur la recherche statistique et sur l'expérience de la gestion de statistiques comparables sur le plan international; iii) des contributions à l'élaboration et à la mise en œuvre de normes et de méthodes statistiques internationales dans le domaine des statistiques industrielles en sa qualité de membre du Comité de coordination des activités de statistique; la participation au programme international Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX); et iv) des services de coopération technique aux pays en développement et en transition dans le domaine des statistiques industrielles.

Objectif

Fournir des statistiques industrielles précises et comparables sur le plan international à la communauté internationale, aux gouvernements, aux institutions de la connaissance, aux associations professionnelles et à d'autres partenaires de l'ONUDI.

Contribution à l'objectif de développement énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Des données industrielles de qualité sont mises à la disposition d'organismes internationaux, de gouvernements, d'entreprises privées, d'institutions de la connaissance et d'autres partenaires du développement industriel.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre et importance accrus des produits statistiques de l'ONUDI mis à la disposition des gouvernements, des entreprises privées et des institutions de la connaissance.• Nombre accru de demandes de données reçues par l'ONUDI d'utilisateurs internationaux.• Utilisation accrue de statistiques internes par les programmes techniques de l'ONUDI.• Nombre accru de produits statistiques et analytiques diffusés par des organisations.

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et des informations communiquées dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays dans le cadre des programmes C.1, C.2 et C.3

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance¹</i>
Les analyses et stratégies industrielles s'appuient sur des bases statistiques et analytiques solides.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre accru de pays représentés dans les bases de données de l'ONUDI. • Production et diffusion accrues de données nationales et de données comparables sur le plan international sur des indicateurs pertinents de la politique. • Accès accru aux bases de données et aux produits statistiques de l'ONUDI requis pour la formulation de politiques de développement reposant sur des données concrètes. • Nombre accru de bureaux nationaux de statistique bénéficiant des services consultatifs et de l'assistance technique de l'ONUDI. • Nombre accru de consultations des pages Web relatives aux statistiques de l'ONUDI à la fois sur Intranet et sur Internet.
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance¹</i>
Amélioration de la performance des bureaux nationaux de statistique pour produire en temps voulu des statistiques industrielles fiables et pertinentes pour les objectifs, politiques et questions de développement nationaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays bénéficiaires et d'organismes nationaux utilisant les produits statistiques, la formation et les services consultatifs de l'ONUDI. • Nombre accru d'études statistiques visant à produire en temps voulu des données industrielles pertinentes, précises et ventilées par sexe.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

Programme D.2: Assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur

Description générale

Ce programme contribue à l'élaboration de programmes techniques et à l'efficacité opérationnelle des activités de coopération technique de l'ONUDI en gérant et en appuyant le processus d'approbation de ces activités. En outre, il gère les relations de l'ONUDI avec les donateurs et les donateurs potentiels et coordonne la communication entre cette dernière et ses partenaires externes. Il comprend trois éléments: l'élément de programme D.2.1 Relations avec les donateurs; l'élément de programme D.2.2 Assurance de la qualité; et l'élément de programme D.2.3 Sensibilisation.

Objectif

Appuyer le bon déroulement des programmes de l'ONUDI en faisant mieux connaître et comprendre le rôle et les activités de l'Organisation dans le domaine de la coopération internationale pour le développement; gérer et appuyer le processus d'approbation des activités de coopération technique de l'ONUDI; et mobiliser les ressources nécessaires.

Ressources

Programme D.2: Assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2012-2013 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
	13,50					9,00
			Dépenses de personnel	5 036 750	66 400	5 103 150
			Consultants	84 500		84 500
			Réunions	21 100		21 100
			Voyages autorisés	188 700		188 700
			Dépenses de fonctionnement	538 800		538 800
			Technologies de l'information et de la communication	23 400		23 400
			Total, dépenses (montants bruts)	5 893 250	66 400	5 959 650
			Total, ressources (montants nets)	5 893 250	66 400	5 959 650

Élément de programme D.2.1: Relations avec les donateurs

Description générale

Cet élément de programme définit, développe et gère les relations de l'ONUDI avec les donateurs et les donateurs potentiels et vise donc à mobiliser des ressources destinées aux services de développement de l'Organisation. Pour ce faire, il analyse de manière détaillée les politiques et priorités des donateurs, cerne les domaines d'intérêt commun et promeut et guide la création et le développement de possibilités de coopération stratégique avec ces partenaires. Il a également pour objet de contrôler les ressources financières disponibles aux fins du programme.

Durant l'exercice biennal 2012-2013, les actions menées au titre de cet élément de programme viseront à accroître les contributions aux trois priorités thématiques de l'Organisation, en particulier, mais non uniquement, celles des donateurs gouvernementaux. On veillera notamment à ce que l'ONUDI continue de participer à un nombre croissant de fonds d'affectation spéciale multidonateurs et autres sources de financement et d'obtenir des ressources de ces derniers.

Objectif

Maintenir des partenariats solides avec les donateurs actuels et potentiels afin d'accroître le volume des ressources mobilisées pour fournir des services de développement efficaces recouvrant les trois priorités thématiques de l'ONUDI.

Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance¹</i>
Les donateurs et autres sources de financement des programmes de l'ONUDI reconnaissent l'importance des activités industrielles productives pour le développement durable et la réduction de la pauvreté et y consacrent des ressources croissantes.	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des fonds mobilisés à un niveau annuel de 200-220 millions de dollars en 2013.

¹ Établi à partir d'évaluations périodiques et de rapports figurant dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Élément de programme D.2.2: Assurance de la qualité

Description générale

Cet élément de programme gère et appuie le processus d’approbation des programmes et des projets. Il prévoit le concept “qualité à l’entrée”, qui va de pair avec le concept “qualité à la sortie” des éléments de programme C.1.1, C.2.1 et C.3.1.

Durant l’exercice biennal 2012-2013, les actions menées au titre de cet élément de programme viseront principalement à renforcer la qualité de la conception des programmes et projets de coopération technique de l’ONUDI et des services connexes i) en donnant des orientations et une formation en interne sur l’application cohérente des méthodologies et outils de conception de l’Organisation; ii) en facilitant le processus d’approbation; et iii) en contribuant au bon fonctionnement des organes internes chargés de l’approbation des programmes/projets et en donnant suite à leurs décisions.

Objectif

Veiller à ce que les services de développement de l’ONUDI soient conformes aux principes reconnus sur le plan international et que leur conception soit de grande qualité.

Contribution à l’objectif de gestion énoncé dans la déclaration de mission de l’ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les services de l’ONUDI répondent aux normes de qualité établies et aux besoins spécifiques des parties prenantes.	<ul style="list-style-type: none"> • Preuves de l’amélioration de la conception des descriptifs de projet. • Augmentation du nombre de projets ayant atteint les étapes/les objectifs prévus.

¹ Établis à partir d’évaluations périodiques et de rapports figurant dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Élément de programme D.2.3: Sensibilisation

Description générale

Cet élément de programme coordonne les activités de sensibilisation et de communication de l’ONUDI qui visent à renforcer la visibilité et l’image de l’Organisation auprès de ses principaux partenaires, plus particulièrement de ses États Membres, et à faire mieux comprendre et apprécier ses travaux par le grand public, à l’échelle internationale. S’appuyant sur une stratégie détaillée de communication et de sensibilisation, il fait connaître le mandat général de l’ONUDI, ses orientations prioritaires et ses programmes et activités à un public extérieur (à savoir la communauté internationale, le secteur privé, la société civile, les universitaires, les acteurs du développement, les parties intéressées, les donateurs et les médias) et recourt à cet effet à un large éventail de techniques de communication et de sensibilisation, y compris les relations avec les médias, les supports promotionnels, la présence sur Internet et les médias sociaux, ainsi que le Programme des ambassadeurs de bonne volonté. En outre, il fournit un appui en matière de sensibilisation à d’importantes conférences mondiales et régionales de l’ONUDI et campagnes internationales relatives au développement industriel durable. Il supervise également les communications de l’Organisation avec certaines entités du système des Nations Unies qui mènent des activités de sensibilisation et de communication et assure la cohérence sur les problèmes communs de communication avec ces entités par l’intermédiaire de structures interinstitutions comme le Groupe des Nations Unies pour les communications.

Objectif

Accroître la visibilité du rôle et des résultats de l'ONUDI dans la promotion du développement industriel durable.

Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les principaux partenaires et le grand public connaissent et soutiennent la mission de l'ONUDI, à savoir réduire la pauvreté grâce au développement industriel durable, qui offre à tous les pays les mêmes chances de développer un secteur industriel prospère, de participer davantage au commerce international et de protéger leur environnement.	<ul style="list-style-type: none">• Amélioration de la visibilité auprès des États Membres et soutien plus important de ces derniers.• Réactions positives des principaux partenaires.• Reconnaissance accrue du développement industriel comme principal moyen de relever les défis de développement mondiaux.

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et de rapports figurant dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Meilleure connaissance de la manière dont l'ONUDI met à profit les compétences et l'expérience mondiales pour faire face à des défis de développement complexes avec des services intégrés à fort impact et un soutien plus important de son objectif de développement, de sa mission, de son mandat, de ses programmes et de ses activités.	<ul style="list-style-type: none">• Intensification des contacts de l'ONUDI avec le public, grâce à des reportages, des résultats d'enquêtes, au nombre de publications demandées, aux débats publics enregistrés et aux analyses de sites Web.• Utilisation accrue des services de communication de l'ONUDI sur le Web.• Réactions positives des groupes et personnalités influentes œuvrant en faveur du développement.

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et de rapports figurant dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

GRAND PROGRAMME E: SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME

Description générale

Ce grand programme fournit un appui opérationnel à la gestion de l'ONUDI et à l'exécution de ses programmes de coopération technique. Dans ce contexte, le grand programme comprend cinq programmes spécifiques: Gestion des ressources humaines; Services financiers; Achats et logistique; Gestion de l'information et de la communication; et Direction et gestion. Dans le cadre de ces derniers, le grand programme aura pour objet de formuler des politiques et procédures et de fournir des orientations stratégiques, un encadrement et des services d'appui à toutes les entités du Secrétariat dans chaque domaine relevant de sa compétence. En outre, il jouera un rôle d'appui dans la migration de l'ONUDI vers un nouveau progiciel de gestion intégré (PGI) et dans la mise en œuvre de normes comme les Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).

Le grand programme contribuera ainsi directement à la mise en œuvre des activités de coopération technique de l'ONUDI et d'autres services de développement, notamment en facilitant les achats de biens et de services pour les projets de coopération technique; en recrutant le personnel nécessaire (experts et consultants compris); et en mettant en place les services de gestion financière, de communication, de voyage, d'inventaire des stocks et de gestion des dossiers, services qui appuient tous directement ou indirectement l'exécution des activités de coopération technique et d'autres services de développement.

Objectif

Conformément à l'objectif de gestion de l'ONUDI, fournir un niveau suffisant de services à l'appui des activités de l'Organisation et promouvoir une gestion rationnelle du changement.

Ressources

Grand programme E: Services d'appui au programme

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2012-2013 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total		Budget	Budget	Total
				ordinaire	opérationnel	
41,00	98,25	139,25	Dépenses de personnel	20 784 560	4 223 900	25 008 460
			Consultants	204 012		204 012
			Voyages autorisés	209 915		209 915
			Dépenses de fonctionnement	1 054 140		1 054 140
			Technologies de l'information et de la communication	4 626 680		4 626 680
			Total, dépenses (montants bruts)	26 879 307	4 223 900	31 103 207
			Total, ressources (montants nets)	26 879 307	4 223 900	31 103 207

Par programme

Grand programme E: Services d'appui au programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	Total
	P	G			
E.1. Gestion des ressources humaines	11,00	22,25	6 666 942		6 666 942
E.2. Services financiers	10,00	32,00	7 156 065		7 156 065
E.3. Achats et logistique	8,00	25,00	7 790 920		7 790 920
E.4. Gestion de l'information et de la communication	10,00	14,00	8 021 980		8 021 980
E.5. Direction et gestion	2,00	5,00	1 467 300		1 467 300
E. Total, grand programme	41,00	98,25	31 103 207		31 103 207

Programme E.1: Gestion des ressources humaines

Description générale

Dans le contexte de la réduction du personnel d'appui et d'autres fonctionnaires, ce programme va continuer d'élaborer la politique de gestion des ressources humaines de l'ONUDI, d'appuyer les autres grands programmes pour qu'ils répondent aux exigences en matière de gestion des ressources humaines et de fournir tous les services réglementaires prévus dans le Statut et le Règlement du personnel de l'ONUDI et dans le Statut de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Outre les rapports avec les clients internes, les directeurs et les fonctionnaires, le programme maintient le dialogue et la collaboration requis au minimum avec d'autres organisations appliquant le régime commun des Nations Unies et continuera de servir d'interlocuteur officiel vis-à-vis de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), de la Caisse commune des pensions et des organismes d'assurance maladie.

Les éléments constitutifs du programme seront répartis entre groupes fonctionnels pour les questions liées à la planification et au développement des ressources humaines, ainsi qu'aux services au personnel et aux relations avec les employés. Pour la première série d'activités, il s'agira du recrutement et des affectations ainsi que de la planification des ressources humaines pour les catégories des services généraux, des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur; de l'analyse et de la classification des emplois; du développement et de la mise en œuvre de la politique de formation visant à améliorer et à mettre à jour les compétences techniques, fonctionnelles et en matière d'encadrement; de la gestion et de l'appui de nouveaux systèmes de gestion de la performance et de notation du personnel mis en place par l'Organisation et de la gestion des bases de données sur les ressources humaines de l'Organisation pour le suivi, la planification et l'établissement de rapports. Pour la seconde série d'activités, il s'agira de l'actualisation et de l'application des conditions d'emploi pour toutes les catégories de personnel conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel; de la gestion des dossiers du personnel de l'Organisation; de la fourniture de services de sécurité sociale complets au personnel actif et retraité, notamment l'assurance maladie, l'assurance en cas d'incapacité temporaire et l'assurance-vie; de l'administration interne de la justice, ainsi que du recrutement et de l'administration d'agents et de consultants engagés au titre de projets pour la mise en œuvre de programmes de coopération technique et la communication des informations correspondantes.

Pour l'exercice biennal 2012-2013, des améliorations continueront d'être apportées à la gestion des ressources humaines et dans un certain nombre de domaines, dont les suivants:

- a) Gestion des résultats axés sur des éléments de preuve, faisant appel aux principes de la gestion axée sur les résultats, aux valeurs et aux compétences requises par l'Organisation;

- b) Développement continu des programmes d'apprentissage s'appuyant sur la politique d'apprentissage expliquée ci-dessus;
- c) Communication et dialogue permanents et relations constructives entre le personnel et la direction; et
- d) Initiatives pour atteindre l'égalité des sexes dans toutes les catégories de personnel, et plus particulièrement dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur.

Suite à réduction importante des ressources qui lui sont consacrées par rapport à l'exercice biennal précédent, le programme, qui fournit essentiellement des services, se doit de réduire, reporter ou arrêter quelques-uns des services et produits prévus, par exemple reporter l'élaboration d'un certain nombre de politiques, réduire la présence physique et la participation directe des fonctionnaires aux sessions ou groupes de travail de la Commission de la fonction publique internationale et du Réseau des ressources humaines du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Il ne sera pas possible non plus de renforcer les services de conseil et de résolution informelle de conflits que le Conseiller du personnel de l'ONUDI offre au fonctionnaires, dans la mesure où ces services sont financés par les crédits ouverts pour les services de consultants du programme. La capacité de réagir à temps pour répondre aux demandes de services pourrait s'en ressentir.

Objectif

Doter l'ONUDI, en temps voulu, du personnel dûment qualifié et motivé dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat, tout en lui assurant les services de personnes qui possèdent les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, et en tenant dûment tenu compte de l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique large et équitable.

Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Personnel motivé et compétent recruté dans un souci de diversité géographique et dans le respect de la parité entre les sexes et des valeurs du personnel de l'ONUDI.	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement en temps opportun de personnel au Siège et dans les bureaux extérieurs. • Mise à jour des politiques de gestion des ressources humaines pour y intégrer les meilleures pratiques. • Prestation efficace et efficiente de services opérationnels continus dans le domaine des ressources humaines.

¹ Établis à partir des réactions des clients, des statistiques relatives au recrutement, des dossiers du Service des ressources humaines, des plans de formation et des rapports connexes figurant dans le Rapport annuel et d'autres documents destinés aux organes délibérants.

Ressources

Programme E.1: Gestion des ressources humaines

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2012-2013 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
			11,00	22,25	33,25	
			Dépenses de personnel	5 031 270	1 469 200	6 500 470
			Consultants	120 952		120 952
			Voyages autorisés	33 120		33 120
			Dépenses de fonctionnement	12 400		12 400
			Total, dépenses (montants bruts)	5 197 742	1 469 200	6 666 942
			Total, ressources (montants nets)	5 197 742	1 469 200	6 666 942

Programme E.2: Services financiers

Description générale

Ce programme appuie les activités de l'ONUDI en assurant la prestation de services financiers efficaces et efficaces, dont les suivants: budgétisation; contrôle financier; planification financière; gestion des ressources financières – y compris fonds extrabudgétaires; gestion des liquidités et des opérations de trésorerie; gestion des contributions; réception et décaissement de tous les fonds, y compris les états de paie au Siège et dans les bureaux extérieurs; gestion financière des activités de coopération technique; comptabilité et communication de l'information financière concernant les activités imputées au budget ordinaire et au budget opérationnel, ainsi que toutes les activités de coopération technique; définition des orientations relatives aux questions financières.

Le programme suit les meilleures pratiques de gestion financière reconnues à l'échelle internationale, notamment le contrôle interne transparent, efficace et rationnel de toutes les ressources financières dans les bureaux extérieurs et au Siège. Il prévoit la fourniture régulière aux différentes parties prenantes d'informations sur l'exécution du budget et sur la situation financière de l'Organisation, notamment des rapports financiers et des projections de la situation de trésorerie remis en temps opportun à la direction de l'Organisation pour faciliter la planification et la prise de décisions. Le programme comprend également la gestion et le contrôle de toutes les questions relatives aux contributions, y compris le fait de relancer les États Membres pour obtenir le versement des sommes dont ils sont redevables, afin de maintenir un niveau élevé de stabilité financière.

Dans le cadre des activités de coopération technique de l'ONUDI, le programme passe en revue les documents de programme et de projet, ainsi que les projets d'accord, dans le but de veiller à leur conformité avec le Règlement financier et les règles de gestion financière ainsi qu'avec les instructions et procédures financières de l'Organisation. Les procédures et contrôles financiers voulus seront mis en œuvre pour porter dans les comptes et suivre l'exécution financière des projets. Il est dûment tenu compte de l'évolution du système multilatéral de développement et de la structure mondiale de l'aide dans l'optique de trouver des modalités harmonisées de fonctionner au sein de ce nouvel environnement, dont l'exécution par les pays eux-mêmes chaque fois que possible et l'introduction de l'approche harmonisée aux transferts monétaires. De plus, des analyses et rapports sur les programmes et activités de coopération technique, notamment sur les prévisions d'exécution, seront réalisés pour aider la direction, les organes directeurs et les donateurs.

L'introduction des normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS), avec effet à compter du 1^{er} janvier 2010, conformément à la décision GC.12/Dec.14 de la Conférence générale, a

permis au programme d'établir des rapports financiers plus transparents à l'intention de la direction de l'ONUDI et des parties prenantes. L'Organisation ayant adopté les dispositions transitoires dont les organisations qui adoptent pour la première fois les normes IPSAS peuvent se prévaloir dans certains domaines, des efforts seront faits au cours de l'exercice biennal pour garantir leur plein respect dans les domaines où elles ont été adoptées. De plus, le programme assurera la migration du système financier vers le nouveau PGI.

Ce programme regroupe toutes les questions ayant trait au vérificateur externe. Il permet également d'assurer la liaison avec les États Membres, les organes directeurs et les autres partenaires stratégiques sur l'ensemble des questions pertinentes.

La base de ressources du programme a été considérablement réduite par rapport à l'exercice biennal précédent. Des gains d'efficacité sont attendus de la mise en œuvre de nouvelles opérations bancaires dans les bureaux extérieurs et de la simplification des processus qui en découlera. Toutefois, le programme devra réduire la présence physique des fonctionnaires aux réunions de consultation sur les normes IPSAS, et aucune formation spécialisée ne leur sera offerte.

Objectif

Veiller à l'intégrité, à la crédibilité et à la transparence financières de l'ONUDI.

Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Intégrité, crédibilité et transparence financières de l'ensemble des ressources financières de l'Organisation.	<ul style="list-style-type: none"> • Opinion du vérificateur externe sur la conformité des états financiers aux normes IPSAS émise sans réserve aucune. • Appui efficace à la mise en œuvre du PGI dans les domaines pertinents. • Respect des délais fixés pour la présentation du budget et des états financiers se rapportant à l'exercice biennal. • Notification en temps opportun des instruments financiers relatifs à la coopération technique. • Variation minimale à la baisse du taux d'intérêt moyen sur les investissements par rapport aux taux moyens du marché.

¹ Établis à partir des réactions des clients, des rapports du vérificateur externe, du registre de correspondance, du système de contrôle de l'exécution du budget, des décisions des organes directeurs et des rapports connexes figurant dans le Rapport annuel et d'autres documents destinés aux organes délibérants.

Ressources

Programme E.2: Services financiers

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2012-2013 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	10,00			32,00	42,00	
			Consultants	40 000		40 000
			Voyages autorisés	40 615		40 615
			Dépenses de fonctionnement	3 920		3 920
			Total, dépenses (montants bruts)	5 273 565	1 882 500	7 156 065
			Total, ressources (montants nets)	5 273 565	1 882 500	7 156 065

Programme E.3: Achats et logistique

Description générale

Ce programme a pour objet d'assurer tout un ensemble de services d'appui dont l'ONUDI a besoin pour ses activités de coopération technique et de forum mondial, au Siège et dans les bureaux extérieurs. Il s'agit notamment de l'achat, de manière efficace, transparente et économique, de biens et de services; de la gestion des stocks et des dossiers; des communications; des voyages, des visas, des transports et des expéditions; et des services d'archives et de l'enregistrement. Dans ce contexte, le programme garantit la transparence, la responsabilisation et l'efficacité du processus d'achat en renforçant la planification des achats, en rationalisant les procédures, en élargissant les procédures d'appel d'offres et en renforçant l'informatisation du processus, y compris grâce à l'introduction d'achats électroniques. Le programme assure également un niveau suffisant d'adaptation et de qualité des services d'appui général à toutes les activités de l'ONUDI. L'introduction des normes IPSAS et des procédures correspondantes facilitera l'efficacité du processus de gestion des biens, dont le contrôle et le suivi des inventaires; les dépenses de voyage seront réduites en coopération avec d'autres organisations des Nations Unies dans le cadre d'accords conjoints négociés avec les voyagistes et les compagnies aériennes; et les coûts des communications seront optimisés grâce à l'introduction de moyens modernes de télécommunication, mais aussi de mesures visant à renforcer l'efficacité des services conjoints de communication.

La souplesse opérationnelle du programme et sa capacité à réagir à temps aux demandes d'achats et de services d'appui généraux lorsque la charge de travail est lourde se trouvera ralentie par une réduction importante des ressources qui lui sont affectées par rapport à l'exercice biennal précédent; cette situation conduira à limiter l'usage des téléphones portables pour les communications et le renouvellement des biens d'équipement; les efforts en cours pour relever le professionnalisme des fonctionnaires s'en ressentiront et il faudra réduire leur présence physique et leur participation directe aux sessions ordinaires des réseaux du Comité de haut niveau sur la gestion et de ses groupes de travail financés par l'Organisation des Nations Unies.

Objectif

Assurer l'adaptation et la qualité en fournissant des services d'appui administratif directs, efficaces et d'un bon rapport coût/efficacité à toutes les activités de l'ONUDI.

Ressources

Programme E.3: Achats et logistique

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2012-2013 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	8,00			25,00	33,00	
			Consultants	31 960		31 960
			Voyages autorisés	36 060		36 060
			Dépenses de fonctionnement	873 460		873 460
			Technologies de l'information et de la communication	1 133 780		1 133 780
			Total, dépenses (montants bruts)	6 918 720	872 200	7 790 920
			Total, ressources (montants nets)	6 918 720	872 200	7 790 920

Élément de programme E.3.1: Achats

Description générale

Cet élément de programme porte sur les achats de matériel, de services et de travaux à l'appui des programmes de coopération technique et d'autres services de développement de l'ONUDI. Il englobe également les achats de matériel, de services et de travaux nécessaires pour l'entretien et la réparation des bâtiments du Centre international de Vienne (CIV), le fonctionnement des services de restauration et les travaux en cours, tels que le désamiantage du complexe du CIV. Les activités menées au titre de cet élément de programme visent également à fournir une assistance et à donner des orientations en ce qui concerne l'élaboration des spécifications techniques, les appels d'offre et les évaluations techniques et commerciales en vue des commandes. En outre, l'élément de programme prévoit des activités de formation régulières et le fonctionnement du centre d'assistance sur les achats.

Objectif

Assurer, de façon efficace, économique et opportune, la fourniture des biens et des services nécessaires aux activités de l'ONUDI.

Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Achat efficace, transparent et d'un bon rapport coût/efficacité des biens et services dont l'Organisation a besoin.	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des réclamations relatives au non-respect des conditions par les fournisseurs. • Introduction de processus et systèmes d'achat et de contrat inspirés du PGI. • Réactions positives de la part des clients.

¹ Établis à partir des procédures relatives aux achats, des réactions de clients, des rapports juridiques et des rapports d'audit, de la communication de statistiques, des systèmes de contrôle de l'exécution du budget et des rapports connexes figurant dans le Rapport annuel et d'autres documents destinés aux organes délibérants.

Élément de programme E.3.2: Services de logistique

Description générale

Cet élément de programme a pour objet de fournir des services de logistique directs, efficaces et d'un bon rapport coût/efficacité à toutes les activités de l'ONUDI, notamment des services en rapport avec la gestion des biens de l'Organisation au Siège, dans les bureaux extérieurs et sur les sites de projet, ainsi qu'avec les voyages officiels, les transports et l'expédition, les communications et la gestion des registres et archives.

En ce qui concerne la gestion de biens, cet élément de programme porte principalement sur la formulation et la mise en œuvre de politiques et de procédures améliorées dans le but de satisfaire de manière pérenne aux exigences des normes IPSAS et de parvenir à une efficacité et à un contrôle optimaux de la gestion des biens de l'ONUDI. Il s'agit également de la supervision et de la tenue des documents relatifs à la comptabilité des biens, à l'élaboration de normes et de contrôles pour le matériel, le mobilier et les fournitures de bureau consommables et non consommables et de leur diffusion dans les bureaux de l'ONUDI au Siège et dans les bureaux extérieurs. De plus, cet élément de programme administrera la réception, le stockage, la distribution et l'entretien du matériel de bureau, de la papeterie et de l'ameublement. L'efficacité du processus de gestion des biens, du suivi et du contrôle des inventaires continuera d'être facilitée.

Dans le cadre de la prestation de services ayant trait aux voyages autorisés, aux visas, aux transports, aux expéditions et à l'assurance, cet élément de programme va promouvoir une coopération étroite avec les services de voyage d'autres organisations internationales sises au CIV afin de parvenir à une réduction du coût des voyages dans le cadre d'accords conjoints négociés avec les voyagistes et les compagnies aériennes et d'accroître la qualité des services de voyage. Conjointement avec le PGI, l'élément de programme appuiera la modernisation de l'archivage et de l'enregistrement.

Objectif

Assurer l'adaptation et la qualité et fournir des services d'appui administratif directs, efficaces et d'un bon rapport coût/efficacité pour toutes les activités de l'ONUDI.

Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Services logistiques efficaces, transparents et d'un bon rapport coût/efficacité correspondant aux besoins de l'Organisation.	<ul style="list-style-type: none">• Réactions positives des clients.• Efficacité de la tenue de dossiers complets et à jour sur les stocks pour le Siège, les bureaux extérieurs et les projets de coopération technique.• Appui efficace à la mise en œuvre du PGI dans les domaines pertinents.

¹ Établis à partir des procédures relatives à la logistique, des réactions des clients et du suivi continu de la qualité.

Programme E.4: Gestion de l'information et de la communication

Description générale

Ce programme a pour objet de fournir de manière efficace et efficiente les services et l'appui dans le domaine de la technologie de l'information et de la communication (TIC) qu'il faut à l'ONUDI pour mettre en œuvre son programme de travail tel qu'il figure dans le cadre de programmation à moyen terme et de faciliter les efforts déployés par l'Organisation pour favoriser la décentralisation et accroître

sa présence sur le terrain conformément au Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle. Il s'agit donc d'imprimer une direction à la technologie de l'information et de la communication, mais aussi d'assurer l'élaboration de politiques, la gestion, l'infrastructure, les systèmes, la sécurité, les outils, les procédures, les services d'information commerciale et un niveau d'appui élevé.

La technologie de l'information et de la communication est un élément clef qui permet d'accroître l'efficacité opérationnelle en procédant à une remise à plat des processus et en introduisant de nouvelles mesures pour renforcer le processus de décentralisation et le rôle concret des bureaux extérieurs de l'ONUDI. À ce titre, le programme pour 2012-2013 visera principalement l'exécution du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle en jouant un rôle essentiel dans la mise en œuvre et la gestion centrale du nouveau PGI, la fourniture d'un appui aux besoins en matière de gestion en vue de l'adoption de nouveaux principes qui reposent sur la gestion axée sur les résultats et de systèmes de gestion de la performance fondés sur des faits objectifs, d'un appui aux bureaux extérieurs et d'une connectivité informatique intégrale au personnel et de programmes d'apprentissage. Il s'agira également d'appuyer la mise en œuvre du cadre de contrôle interne et la fonction de sensibilisation du public.

Le programme constituera également le site de l'interaction entre l'Organisation et le système des Nations Unies dans son ensemble en matière de TIC.

Une allocation très faible de personnel d'appui et d'autres fonctionnaires au programme aura pour conséquence, d'une part, la réduction des activités d'appui sur le terrain et des activités des points focaux des Nations Unies, d'autre part, une réduction considérable des services d'information et de diffusion de connaissances commerciales et de connaissances faisant l'objet d'un droit de propriété.

Objectif

Rendre l'ONUDI plus efficiente, grâce à l'utilisation prudente des TIC, et plus efficace, grâce à la gestion des connaissances.

Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Installations et services de TIC fiables, d'un bon rapport coût/efficacité, faciles à utiliser et en réseau, correspondant aux besoins de l'Organisation.	<ul style="list-style-type: none">• Réduction des réclamations et réactions positives des clients.• Appui efficace à la mise en œuvre du PGI.• Efficacité prouvée de tous les services correspondants.

¹ Établis à partir des réactions des clients, des statistiques du centre d'assistance et du suivi continu de la qualité.

Ressources

Programme E.4: Gestion de l'information et de la communication

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2012-2013 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
10,00	14,00	24,00	Dépenses de personnel	4 352 200	4 352 200
			Voyages autorisés	16 920	16 920
			Dépenses de fonctionnement	159 960	159 960
			Technologies de l'information et de la communication	3 492 900	3 492 900
			Total, dépenses (montants bruts)	8 021 980	8 021 980
			Total, ressources (montants nets)	8 021 980	8 021 980

Programme E.5: Direction et gestion

Description générale

Conformément à l'objectif de gestion de l'ONUDI, ce programme vise à identifier et à déterminer l'orientation et les objectifs stratégiques, à assurer la direction, la coordination et une gestion efficace et efficiente dans cinq grands domaines: ressources humaines, services financiers et budgets, gestion de l'information et de la communication, appui opérationnel et services communs – y compris gestion du Service des bâtiments et des services de restauration – pour le compte des organisations internationales sises au CIV. Il administre en outre le Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants.

Objectif

Fournir de manière efficace et efficiente des services à l'appui des activités de l'ONUDI, encourager une culture de responsabilisation et de transparence et promouvoir une gestion rationnelle du changement.

Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les activités de coopération technique et les autres services de développement de l'ONUDI reçoivent une aide suffisante de services d'appui et de sécurité efficaces et efficients.	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des réclamations et réactions positives des clients. • Appui efficace à la mise en œuvre du PGI. • Renforcement de la sécurité et de la sûreté. • Plus grande transparence des procédures et responsabilisation du personnel. • Efficacité et efficacité prouvées de tous les services correspondants.

¹ Établis à partir des réactions des clients, des statistiques sur les services, des états financiers et des procédures et instructions financières, des déclarations faites par les États Membres, des décisions des organes directeurs, des rapports d'audit, des rapports sur la sécurité, du suivi continu de la qualité et des rapports connexes figurant dans le Rapport annuel et d'autres documents destinés aux organes délibérants.

Ressources

Programme E.5: Direction et gestion

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2012-2013 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
2,00	5,00	7,00			
			Dépenses de personnel	1 368 600	1 368 600
			Consultants	11 100	11 100
			Voyages autorisés	83 200	83 200
			Dépenses de fonctionnement	4 400	4 400
			Total, dépenses (montants bruts)	1 467 300	1 467 300
			Total, ressources (montants nets)	1 467 300	1 467 300

GRAND PROGRAMME F: GESTION DES BÂTIMENTS

Programmes F.1 et F.2: Gestion commune des bâtiments et gestion conjointe des bâtiments

Description générale

Ce grand programme et les deux programmes qui le constituent – F.1 et F.2 – ont pour objet de gérer et d'administrer l'exploitation, la maintenance, la réparation et le remplacement des éléments du complexe du CIV (bâtiments, installations et équipements). Cette responsabilité découle du protocole d'accord concernant la répartition des services communs au CIV, dont sont signataires les organisations internationales sises au CIV – l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUUV), la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) et l'ONUDI. Ces services sont assurés par l'ONUDI pour le compte et avec la participation financière des organisations sises au CIV.

Les dépenses d'exploitation, d'entretien et de réparation des bâtiments et des installations regroupées au CIV continuent d'augmenter à mesure que le complexe, construit entre 1974 et 1979, vieillit. Conformément aux engagements pris à l'égard du Gouvernement autrichien, qui est le propriétaire des lieux, les travaux de réparation et d'entretien nécessaires sont effectués régulièrement afin d'assurer que le complexe est exploité de manière sûre et fiable.

Objectif

Assurer l'exploitation, l'entretien, la réparation et la modernisation sûrs, fiables et économiques du complexe du CIV et des installations et du matériel qui lui sont associés, conformément aux réglementations et normes de construction locales et à la licence d'exploitation du complexe.

Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Le complexe du CIV constitue un cadre de travail optimal, moderne et fondé sur une utilisation efficiente des ressources et offre des installations et des équipements de pointe.	<ul style="list-style-type: none">• Optimisation de l'exploitation, de l'administration et du rapport coût-efficacité.• Réduction des réclamations ayant trait à l'entretien et à la réparation des bâtiments, ainsi qu'au remplacement des installations et du matériel.• Exploitation et modernisation du complexe du CIV sûres, fiables et fondées sur une utilisation efficiente des ressources.

¹ Établis à partir des réactions des clients, des statistiques établies par la section des bâtiments, des rapports sur les projets et des rapports d'évaluation, des états financiers, des codes, règles et normes de construction et du suivi continu de la qualité.

Ressources

Grand programme F: Gestion des bâtiments

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2012-2013 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
9,00	125,00	134,00	Dépenses de personnel	18 570 100	18 570 100
			Consultants	187 000	187 000
			Voyages autorisés	20 300	20 300
			Dépenses de fonctionnement	42 788 900	42 788 900
			Total, dépenses (montants bruts)	61 566 300	61 566 300
			Recettes	(61 566 300)	(61 566 300)
			Total, ressources (montants nets)		

Programme F.1: Gestion commune des bâtiments

Programme F.1: Gestion commune des bâtiments

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2012-2013 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
9,00	122,00	131,00	Dépenses de personnel	18 155 200	18 155 200
			Consultants	187 000	187 000
			Voyages autorisés	20 300	20 300
			Dépenses de fonctionnement	41 303 400	41 303 400
			Total, dépenses (montants bruts)	59 665 900	59 665 900
			Recettes	(59 665 900)	(59 665 900)
			Total, ressources (montants nets)		

Programme F.1: Gestion commune des bâtiments

Prévisions pour 2012-2013 (après actualisation des coûts)	
	Budget ordinaire
Postes permanents	16 204 900
Assurance maladie après la cessation de service	172 600
Formation au titre de l'organisation des carrières	53 500
Personnel temporaire	702 100
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	1 016 100
Consultants (honoraires et frais de voyage)	187 000
Dépenses de représentation	6 000
Voyages en mission	20 300
Location et entretien des locaux	22 141 200
Éclairage, chauffage, énergie et eau	18 314 000
Location et entretien du mobilier, du matériel et des véhicules	137 000
Autres dépenses générales de fonctionnement	31 400
Imprimerie et reliure	2 000
Fournitures et accessoires	349 500
Biens d'équipement	328 300
Total, dépenses (montants bruts)	59 665 900
Contribution des autres organisations sises au CIV au fonctionnement du Service des bâtiments	(39 756 430)
Contribution de l'ONUDI au fonctionnement du Service des bâtiments	(7 350 570)
Autres contributions au fonctionnement du Service des bâtiments	(9 558 900)
Économies réalisées au titre des postes vacants	(3 000 000)
Total, recettes	(59 665 900)
Total, ressources (montants nets)	

Programme F.2: Gestion conjointe des bâtiments**Programme F.2: Gestion conjointe des bâtiments****Ressources nécessaires (en euros)**

Postes			Prévisions pour 2012-2013 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget	Budget	Total
			ordinaire	opérationnel	
0,00	3,00	3,00	Dépenses de personnel	414 900	414 900
			Dépenses de fonctionnement	1 485 500	1 485 500
			Total, dépenses (montants bruts)	1 900 400	1 900 400
			Recettes	(1 900 400)	(1 900 400)
			Total, ressources (montants nets)		

Programme F.2: Gestion conjointe des bâtiments

Prévisions pour 2012-2013 (après actualisation des coûts)	
	Budget ordinaire
Postes permanents	398 400
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	16 500
Location et entretien des locaux	1 369 000
Biens d'équipement	116 500
Total, dépenses (montants bruts)	1 900 400
Contribution des autres organisations sises au CIV au fonctionnement du Service des bâtiments	(1 159 090)
Contribution de l'ONUDI au fonctionnement du Service des bâtiments	(741 310)
Total, recettes	(1 900 400)
Total, ressources (montants nets)	

GRAND PROGRAMME G: COÛTS INDIRECTS

Programme G.1: Contribution aux services partagés et autres coûts indirects

Description générale

Ce programme regroupe les coûts indirects selon une méthode qui permet de comptabiliser ces dépenses de façon transparente et de suivre leur évolution dans le temps.

On entend par coûts indirects les postes de dépenses budgétaires qui ne peuvent être directement liés à un programme de fond ou service administratif de l'Organisation. Ces dépenses s'expliquent principalement par le fait que l'ONUDI est établie dans les locaux du CIV et qu'elle participe, par conséquent, à des services conjoints et communs avec les autres organisations sises à Vienne. Les contributions de l'ONUDI aux activités conjointes exécutées avec des organismes des Nations Unies et à l'assurance maladie après la cessation de service sont également couvertes au titre de ce programme.

La liste ci-après énumère les services partagés et indique la contribution de l'ONUDI aux dépenses totales:

- a) Assurance maladie après la cessation de service: en fonction du nombre de fonctionnaires retraités;
- b) Service médical commun (AIEA): 13,82 %;
- c) Service conjoint de formation linguistique (ONUV): en fonction du nombre de fonctionnaires qui suivent une formation;
- d) Gestion commune des bâtiments (contribution de l'ONUDI): 15,604 %;
- e) Remboursements au Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants: 15,604 %;
- f) Gestion conjointe des bâtiments (techniciens de conférence et dépenses de fonctionnement): 39 %;
- g) Services linguistiques et de documentation (ONUV): en fonction du volume de travail;
- h) Services de sécurité et de sûreté (ONUV): 15,604 %;
- i) Activités conjointes exécutées avec divers organismes des Nations Unies: 1,1 % en moyenne;
- j) Services conjoints de communication (ONUV): 27,3 %.

Les ressources demandées au titre de chacun de ces postes de dépenses sont présentées dans le tableau récapitulatif ci-dessous. Le montant total des prévisions de dépenses (aux taux de 2010-2011) au titre des contributions aux services communs et conjoints a baissé de 325 220 euros (1,5 %); les principaux éléments de ce montant sont récapitulés dans les paragraphes ci-dessous.

L'augmentation de 189 638 euros de la contribution de l'Organisation à l'assurance maladie après la cessation de service est estimée sur la base des dépenses réelles engagées en 2010 et du montant estimatif des dépenses supplémentaires liées aux départs obligatoires à la retraite en 2011, 2012 et 2013. La diminution de 31 920 euros au titre du Service médical commun s'explique principalement par la baisse du montant estimé des dépenses extraordinaires pour 2010-2011 relatives à l'achat d'un système d'information sur la gestion disponible dans le commerce pour le service médical du CIV.

L'augmentation de 48 700 euros au titre de la formation linguistique résulte de l'adoption d'une nouvelle politique en matière de soutien financier, le remboursement étant passé de 50 % à 100 % pour l'ensemble des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et de 0 % à 50 % pour l'allemand, ainsi que de l'introduction de formations linguistiques intensives et de la hausse des frais d'examen.

La diminution de 60 610 euros au titre des services communs de gestion des bâtiments est due à la baisse du montant estimatif général des dépenses du service et de la part de l'ONUDI, qui est passée de 15,71 % à 15,604 %. L'augmentation de 109 460 euros au titre des remboursements au Fonds pour gros travaux de réparation s'explique par le nombre accru de programmes proposés et, par conséquent, par la hausse des besoins de financement de 3 524 600 à 4 250 000 euros pour l'exercice biennal 2012-2013, hausse qui a été légèrement compensée par la baisse de la part des remboursements incombant à l'ONUDI de 15,71 % dans les prévisions budgétaires pour 2010-2011 à 15,604 % pour 2012-2013. La légère hausse de 1 160 euros au titre de la contribution de l'ONUDI aux services conjoints de gestion des bâtiments découle en grande partie d'une augmentation de la part de l'ONUDI de 35 % à 39 %, qui a en grande partie été compensée par une baisse des coûts généraux d'exploitation et de l'achat de biens d'équipement.

La baisse de 149 200 euros au titre des services linguistiques et de documentation s'explique par la réduction du volume des services requis ces dernières années, s'agissant notamment des services d'édition, de reproduction et de distribution, et par la réduction de la charge de travail due à la suppression d'une session du Conseil du développement industriel au cours de la première année de l'exercice biennal.

La diminution de 258 696 euros au titre des services de sécurité et de sûreté est due à la réduction du montant estimatif des dépenses extrabudgétaires relatives au matériel de sécurité pour 2010-2011 et à la baisse de la part de l'ONUDI de 15,71 % à 15,604 %.

L'augmentation de 25 598 euros au titre de la contribution aux activités conjointes exécutées avec divers organismes des Nations Unies résulte principalement de la hausse du taux de change du dollar des États-Unis face à l'euro de 0,683 à 0,756, quelque 144 300 euros ayant été compensés par la baisse réelle de 118 702 euros.

La réduction de 174 350 euros au titre des services conjoints de communication fournis par l'ONUV est essentiellement due à une baisse du volume des services requis et à une nouvelle baisse du volume des services de messagerie.

Objectifs, aboutissements et indicateurs de performance

L'objectif, les aboutissements et les indicateurs de performance des services communs et conjoints sont précisés dans les budgets-programmes des organisations concernées.

Les services communs et conjoints de gestion des bâtiments sont exposés en détail au titre du grand programme F – gestion des bâtiments.

Programme G.1: Contribution aux services partagés et autres coûts indirects**Ressources nécessaires (en euros)**

Postes			Prévisions pour 2012-2013 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux		Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	0,00	0,00				
			Dépenses de personnel	5 406 058		5 406 058
			Dépenses de fonctionnement	15 638 945		15 638 945
			Technologies de l'information et de la communication	618 000		618 000
			Total, dépenses (montants bruts)	21 663 003		21 663 003
			Total, ressources (montants nets)	21 663 003		21 663 003

Programme G.1: Contribution aux services partagés et autres coûts indirects

Prévisions pour 2012-2013 (après actualisation des coûts)	
	Budget ordinaire
Assurance maladie après la cessation de service	4 805 138
Service médical commun (AIEA)	534 020
Service commun de formation linguistique	66 900
Gestion commune des bâtiments (contribution de l'ONUDI)	7 350 570
Remboursements au Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants	663 180
Gestion conjointe des bâtiments (contribution de l'ONUDI)	741 300
Services linguistiques et de documentation	1 801 795
Services de sécurité et de sûreté (ONUV)	3 495 700
Activités conjointes exécutées avec divers organismes des Nations Unies	1 586 400
Services conjoints de communication (ONUV)	618 000
Total, dépenses (montants bruts)	21 663 003
Total, recettes	
Total, ressources (montants nets)	21 663 003

RESSOURCES SPÉCIALES POUR L'AFRIQUE

Description générale

Des programmes et projets régionaux et sous-régionaux sont élaborés et appuyés grâce aux ressources spéciales pour l'Afrique. Ils reposent, entre autres, sur le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (adopté par le Sommet des chefs d'État de l'Union africaine en janvier 2008) et sa stratégie de mise en œuvre adoptée ultérieurement par la Conférence des ministres africains de l'industrie en octobre 2008; la Déclaration ministérielle de la Conférence des PMA sur l'initiative "Aide pour le commerce: un plan d'action industriel pour les PMA" en novembre 2008; la Déclaration ministérielle de la Conférence des PMA sur "l'impact de la crise économique sur les capacités productives et les perspectives économiques des PMA: menaces et possibilités" en décembre 2009; et la déclaration de la Conférence de haut niveau pour le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique qui s'est tenue à Abuja (Nigéria) en mars 2010.

Ces ressources serviront principalement à financer l'élaboration de programmes régionaux ayant trait aux initiatives précitées et à mener d'autres activités, dont des évaluations des besoins et des missions d'information. Le solde servira à élaborer des projets à la demande expresse et spécifique des pays Membres; à fournir des services consultatifs en vue de l'élaboration de politiques nationales; à appuyer des activités de forum mondial et des réunions de groupes d'experts sur des questions intéressant l'Afrique; et à apporter un appui aux organes de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Les ressources serviront également à faciliter les travaux au titre de l'initiative Industrie, commerce et accès aux marchés, dans le cadre de laquelle l'ONUDI, en sa qualité de responsable de l'initiative, mènera plusieurs activités, telles que précisées dans le plan d'activité de cette initiative, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités de l'Union africaine et des communautés économiques régionales.

On veillera tout particulièrement à l'utilité, au rapport coût-efficacité et à la viabilité des services fournis aux pays africains, ainsi qu'à leur impact sur le développement. Fondés sur les objectifs et priorités précisés dans le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2010-2013 tel qu'ajusté, les services que l'on propose d'offrir porteront sur ce qui suit:

- a) Le renforcement des capacités productives et le développement industriel en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement convenus au plan international;
- b) La croissance économique durable, la création de possibilités d'emploi dans le secteur productif, la génération de revenus et les moyens propres à faciliter l'intégration sociale, notamment dans les situations de sortie de crise;
- c) Les politiques industrielles et la gestion de l'économie reposant sur l'aide au secteur privé, la diffusion de techniques respectueuses de l'environnement, la promotion des investissements et l'amélioration de l'accès aux marchés;
- d) La coopération régionale, sous-régionale et Sud-Sud destinée à favoriser l'expansion, la diversification et la modernisation des capacités productives des pays africains, en particulier les PMA et les pays sans littoral.

Dans le cadre de la priorité thématique relative à la réduction de la pauvreté grâce aux activités productives, l'ONUDI va mettre au point et mettre en œuvre, de manière spécifique mais sélective, des programmes pertinents s'appuyant sur les sept regroupements de programmes convenus dans le cadre de la Conférence des ministres africains de l'industrie, à savoir i) politiques industrielles et orientation des institutions, ii) mise à niveau des capacités de production et d'échange, iii) mobilisation de l'infrastructure et de l'énergie à des fins de développement industriel, iv) ressources humaines pour

l'industrie, v) innovations industrielles, recherche-développement et développement technologique, vi) financement et mobilisation des ressources, et vii) développement durable.

S'agissant de la priorité thématique sur le renforcement des capacités commerciales, l'ONUDI va mener un certain nombre d'actions. Il s'agira notamment i) d'apporter aux PMA un appui du côté de l'offre; et ii) d'appuyer les programmes dans les domaines de la mise à niveau et de la modernisation industrielles, du transfert de technologies, du développement de regroupements de PME, de la promotion des investissements, de la gestion de la qualité et de la traçabilité.

Pour ce qui est de la priorité thématique environnement et énergie, l'accent sera mis sur i) le renforcement de l'accès à moindre coût à l'énergie non polluante, et ce, grâce à la démonstration du potentiel que représentent les énergies renouvelables, et à l'accélération de l'électrification en milieu rural; ii) la promotion de l'efficacité énergétique, notamment dans les complexes industriels; iii) le renforcement des capacités et politiques nationales soutenant l'industrie écologique; iv) la mise en place d'une coopération Sud-Sud; et v) la mise en œuvre des programmes environnementaux sur les polluants organiques persistants et les grands écosystèmes marins.

Objectif

Améliorer l'efficacité des programmes menés par l'ONUDI en Afrique et renforcer la contribution de l'Organisation au développement de cette région.

Contribution à l'objectif de développement énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les politiques adoptées par les pouvoirs publics, les stratégies économiques et les programmes multilatéraux de coopération pour le développement favorisent des structures de développement industriel en Afrique à même de réduire la pauvreté et de promouvoir une mondialisation inclusive et la sauvegarde de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue et coopération multilatéraux efficaces dans les domaines ayant trait à l'industrialisation et à la croissance viables en Afrique. • Amélioration des résultats économiques, sociaux et environnementaux des secteurs industriels des pays africains.

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et de rapports figurant dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays dans le cadre des programmes C.1, C.2 et C.3

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les politiques et stratégies industrielles de l'Afrique s'appuient sur des bases empiriques et analytiques solides et favorisent un développement industriel novateur s'appuyant sur les connaissances.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des structures politiques et juridiques encadrant les activités industrielles. • Amélioration de l'action de sensibilisation et du dialogue politique entre le secteur privé et les décideurs sur les grandes orientations. • Contribution prouvée des activités de coopération de l'ONUDI à la création de connaissances mondiales dans le domaine du développement industriel viable.

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les gouvernements et les institutions des pays africains ont les moyens d'utiliser des outils analytiques et d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre des politiques et stratégies industrielles.	<ul style="list-style-type: none">• Recours accru aux méthodes et outils analytiques avancés dans le cadre du processus de prise de décisions.• Institutions d'appui et services liés au développement des entreprises apportant un soutien opérationnel et de longue durée à un nombre croissant d'entreprises.• Amélioration et mise à jour périodiques de la qualité et de la quantité des services.

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et de rapports figurant dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

PROGRAMME ORDINAIRE DE COOPÉRATION TECHNIQUE

Description générale

La présente section expose les activités qui seront menées au titre du Programme ordinaire de coopération technique et les ressources requises à cet effet. Comme le veut l'approche-programme, les montants demandés sont indiqués au titre de chacun des grands programmes pertinents dont relèvent les activités prévues.

L'objectif général de ce programme, tel que défini dans l'Acte constitutif de l'ONUDI (partie B de l'Annexe II), consiste à améliorer l'efficacité du programme de travail dans le domaine du développement industriel et à renforcer la contribution de l'Organisation au système de développement des Nations Unies dans son ensemble.

Conformément au cadre de programmation à moyen terme pour la période 2010-2013 tel qu'ajusté, la mise en œuvre du Programme aidera l'ONUDI à cibler ses activités sur ses trois priorités thématiques – atténuation de la pauvreté grâce à des activités productives, renforcement des capacités commerciales et environnement et énergie – ainsi que sur les activités transversales pertinentes.

Les projets qui seront exécutés au titre du Programme ordinaire de coopération technique comporteront en particulier:

- a) Des activités préparatoires, parmi lesquelles l'évaluation des besoins, afin que l'ONUDI puisse mettre au point des programmes ou des projets reposant sur les priorités thématiques et les besoins des pays bénéficiaires;
- b) Des activités en amont et analytiques, y compris des projets menés conjointement avec des établissements de recherche, pour contribuer à l'élaboration de programmes prioritaires et d'initiatives innovantes de l'ONUDI;
- c) Des activités de forum mondial directement en rapport avec la mise au point des programmes prioritaires, et ce, notamment, par la tenue de séminaires, ateliers et colloques;
- d) Une mise de fonds initiale/des crédits-relais pour les activités menées en vue de la cohérence au sein des Nations Unies, ainsi que des programmes intégrés et des programmes par pays;
- e) Une réponse aux besoins en matière de cofinancement pour les grands projets lorsque le cofinancement est une condition préalable à la participation de l'ONUDI;
- f) Des réponses adaptées aux demandes urgentes de services consultatifs immédiats en matière d'orientation et dans le domaine technique.

Le Programme ordinaire insistera en particulier sur les besoins des pays les moins avancés, qu'il aidera à concevoir des programmes de coopération technique et à mobiliser des ressources financières pour leur exécution. Il favorisera également la coopération industrielle internationale, en mettant particulièrement l'accent sur la coopération Sud-Sud et l'intégration des femmes au développement.

Objectif

Améliorer l'efficacité du programme de travail de l'ONUDI et renforcer la contribution de l'Organisation au système de développement des Nations Unies.

Contribution à l'objectif de développement énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les politiques adoptées par les pouvoirs publics, les stratégies économiques et les programmes multilatéraux de coopération pour le développement favorisent des structures de développement industriel à même de réduire la pauvreté et de promouvoir une mondialisation inclusive et la sauvegarde de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue et coopération multilatéraux efficaces dans les domaines ayant trait à l'industrialisation et à la croissance viables. • Amélioration des résultats économiques, sociaux et environnementaux des secteurs industriels des pays en développement.

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et de rapports figurant dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

Contribution à l'objectif de gestion énoncé dans la déclaration de mission de l'ONUDI

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Efficacité de l'élaboration des programmes et projets et des processus de mise en œuvre et de suivi, mobilisant l'ensemble des divisions fonctionnelles de l'Organisation.	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'efficacité et d'efficience des processus d'orientation stratégique et de coopération technique et des activités. • Niveau d'intégration des programmes. • Participation efficace aux processus qui existent à l'échelle du système.

¹ Établis à partir d'évaluations périodiques et de rapports figurant dans les documents destinés aux organes délibérants, notamment le Rapport annuel.

RECETTES ACCESSOIRES

Le montant des recettes accessoires pour l'exercice 2012-2013 est estimé à 2 211 900 euros au titre du budget ordinaire et à 73 700 euros au titre du budget opérationnel. On en trouvera le détail dans les paragraphes suivants.

A. Intérêts bancaires

Les prévisions de recettes à ce titre représentent les intérêts qui devraient être versés sur les soldes des comptes du Fonds général et du Fonds de roulement de l'Organisation, ainsi que du compte du budget opérationnel pour les dépenses d'appui. S'appuyant sur les prévisions données par les banques dans lesquelles l'ONUDI possède des dépôts à terme pour 2011, 2012 et 2013, on prévoit une somme de 2 127 900 euros au titre du budget ordinaire et de 73 700 euros au titre du budget opérationnel. Comme les provisions approuvées pour l'exercice biennal précédent, tout déficit qui s'afficherait en 2012-2013 imputable aux conditions défavorables des marchés financiers serait compensé par un retrait du compte spécial prévu pour les "Réserves en cas de fluctuation des taux de change", dans la mesure où cela serait nécessaire pour sauvegarder l'exécution des programmes.

B. Vente de publications

Par le biais de ses publications destinées à la vente, l'ONUDI s'efforce de faire connaître dans le monde entier le rôle central qu'elle joue au sein du système des Nations Unies pour toutes les questions liées au développement industriel durable. Une publication est en général mise en vente lorsqu'un service s'occupant de questions de fond considère qu'il a établi une étude présentant un intérêt suffisant pour pouvoir être vendue. Si l'étude a coûté cher en temps de travail (fonctionnaires et consultants), la vente est un moyen non seulement de diffuser les données ou renseignements recueillis, mais aussi de recouvrer une partie au moins des dépenses engagées.

Le Bureau de vente des publications assure la vente directe, la promotion et la diffusion des publications, rapports et vidéos de l'ONUDI, ainsi que de documents imprimés plus anciens présentés sous forme de CD-ROM. Il établit également un catalogue annuel des publications de l'Organisation et tient à jour un site Web sur lequel on peut commander directement ces publications grâce à un catalogue en ligne. Les publications sont également vendues par l'intermédiaire de différents distributeurs, notamment l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau de vente des publications est chargé des relations avec la Section des publications de l'ONU, à New York et à Genève, concernant la participation de l'ONUDI à des salons du livre et les accords avec des parties tierces pour la traduction des publications.

Fonds autorenouvelable pour les publications destinées à la vente

Un fonds autorenouvelable, alimenté par les recettes tirées de la vente des publications lors de l'exercice biennal, a été créé au cours de l'exercice 2000-2001. Il permet de planifier à plus long terme les activités de publication, y compris la promotion, la commercialisation, la traduction et l'impression de nouveaux tirages et la production de CD-ROM.

Au cours d'un exercice biennal, la moitié des recettes de ce fonds est comptabilisée comme recettes accessoires de façon à maintenir le niveau des ressources escomptées au titre de la contribution des États Membres à la vente des publications. Le Fonds finance les dépenses qui, selon les procédures en vigueur, viennent en déduction des recettes.

À moins que les ventes ne connaissent une forte augmentation, à la fin de l'exercice biennal, le solde du Fonds devrait être de 155 890 euros. Le tableau ci-après indique les opérations financières escomptées pour l'exercice biennal:

**Fonds autorenewable pour les publications destinées à la vente
– Prévisions de recettes (montants bruts et montants nets)**

(en euros aux coûts de 2010-2011)

	Prévisions révisées pour 2010-2011		Prévisions pour 2012-2013	
	Fonds autorenewable	Recettes accessoires	Fonds autorenewable	Recettes accessoires
Montant brut des ventes	81 860	81 860	84 000	84 000
Solde du Fonds à la fin de l'exercice biennal précédent	264 910		171 890	
Total	346 770	81 860	255 890	84 000
À déduire, dépenses imputées sur les recettes				
Frais de voyage	31 000		6 000	
Publicité et publications	11 330		10 000	
Impression			20 000	
Traduction			10 000	
Contributions, activités conjointes/communes	100 000			
Dépenses accessoires	3 550		4 000	
Consultants	29 000		40 000	
Équipement et matériel			10 000	
Total, dépenses	174 880	–	100 000	–
SOLDE DU FONDS RENOUEVELABLE POUR LES PUBLICATIONS (à la fin de l'exercice biennal)	171 890		155 890	
MONTANT NET DES RECETTES		81 860		84 000

Des fonds sont nécessaires pour couvrir les frais de voyage liés à la participation à des salons du livre et à l'organisation d'activités spéciales de promotion. Des ressources sont demandées pour la publicité dans des magazines et d'autres activités de promotion. Des ressources sont nécessaires pour la traduction et pour la réimpression de publications destinées à la vente, la production de CD-ROM, l'impression des publications prévues et la production (consultants, équipement et matériel) de publications statistiques électroniques, pour lesquelles les crédits ouverts au budget ordinaire sont insuffisants. D'autres services de consultants sont nécessaires pour procéder à la révision interne de certaines publications. Les dépenses accessoires concernent les frais d'expédition et de banque. En 2011, des contributions ont été faites à une publication conjointe de l'ONUDI et de la Banque mondiale sur des exemples d'industrialisation réussie en Afrique.

C. Autres rubriques

D'autres rubriques à l'origine de recettes accessoires durant les exercices biennaux précédents, mais pour lesquelles il n'est pas possible de présenter des estimations fiables, sont indiquées ci-après à titre d'information:

- a) Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs;
- b) Vente de matériel usagé;
- c) Gain net au change.

Toutes les recettes provenant de l'une de ces rubriques ou d'autres rubriques du poste "Recettes accessoires" durant l'exercice biennal seront comptabilisées au poste "Autres recettes" et figureront dans les rapports financiers.

Annexe A

Tableau 1. Budget ordinaire et budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme (en euros)

Programme	Budget approuvé 2010-2011 ^a	Accroissement des ressources 2012-2013 aux taux de 2010-2011	Ressources nécessaires pour 2012-2013 aux taux de 2010-2011	Actualisation des coûts aux taux de 2012-2013	Ressources nécessaires pour 2012-2013 aux taux de 2012-2013	Pourcentage du montant total du budget		
						2010-2011	2012-2013	
	1	2	3	4	5	6	7	
Dépenses								
A	ORGANES DIRECTEURS							
A.1	Réunions des organes directeurs	3 672 550	(430 810)	3 241 740	100 100	3 341 840	2,0 %	1,8 %
A.2	Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	1 749 600		1 749 600	42 000	1 791 600	0,9 %	1,0 %
Total partiel		5 422 150	(430 810)	4 991 340	142 100	5 133 440	2,9 %	2,7 %
B	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
B.1	Direction exécutive et gestion stratégique	7 726 400	(465 880)	7 260 520	69 040	7 329 560	4,2 %	3,9 %
B.2	Évaluation	1 527 000	192 100	1 719 100	39 700	1 758 800	0,8 %	0,9 %
B.3	Services juridiques	1 248 000	(1 200)	1 246 800	27 300	1 274 100	0,7 %	0,7 %
B.4	Contrôle interne	1 478 540	(40)	1 478 500	39 500	1 518 000	0,8 %	0,8 %
B.5	Éthique et responsabilisation	41 100	358 200	399 300	18 400	417 700	0,0 %	0,2 %
Total partiel		12 021 040	83 180	12 104 220	193 940	12 298 160	6,5 %	6,6 %
C	PRIORITÉS THÉMATIQUES							
C.1	Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	31 387 615	209 827	31 597 442	650 830	32 248 272	17,0 %	17,3 %
C.2	Renforcement des capacités commerciales	18 636 580	(1 129 849)	17 506 731	439 910	17 946 641	10,1 %	9,6 %
C.3	Énergie et environnement	29 814 657	3 688 831	33 503 488	848 749	34 352 237	16,1 %	18,4 %
C.4	Questions transversales	12 280 940	(7 685 809)	4 595 131	140 445	4 735 576	6,7 %	2,5 %
C.5	Appui aux opérations hors Siège	10 320 945	1 093 855	11 414 800	767 800	12 182 600	5,6 %	6,5 %
Total partiel		102 440 737	(3 823 145)	98 617 592	2 847 734	101 465 326	55,5 %	54,3 %
D	RECHERCHE STRATÉGIQUE, ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET CONTACTS AVEC L'EXTÉRIEUR							
D.1	Recherche stratégique et services consultatifs pour l'élaboration de politiques	6 005 270	2 948 530	8 953 800	210 150	9 163 950	3,3 %	4,9 %
D.2	Assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur	5 074 420	737 480	5 811 900	147 750	5 959 650	2,7 %	3,2 %
Total partiel		11 079 690	3 686 010	14 765 700	357 900	15 123 600	6,0 %	8,1 %
E	SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME							
E.1	Gestion des ressources humaines	6 886 610	(320 018)	6 566 592	100 350	6 666 942	3,7 %	3,6 %
E.2	Services financiers	7 497 320	(438 155)	7 059 165	96 900	7 156 065	4,1 %	3,8 %
E.3	Achats et logistique	8 665 290	(1 025 370)	7 639 920	151 000	7 790 920	4,7 %	4,2 %
E.4	Gestion de l'information et de la communication	8 218 900	(404 320)	7 814 580	207 400	8 021 980	4,5 %	4,3 %
E.5	Direction et gestion	1 322 600	119 400	1 442 000	25 300	1 467 300	0,7 %	0,8 %
Total partiel		32 590 720	(2 068 463)	30 522 257	580 950	31 103 207	17,7 %	16,7 %
G	COÛTS INDIRECTS							
G.1	Contribution aux services partagés et autres coûts indirects	21 072 228	(325 220)	20 747 008	915 995	21 663 003	11,4 %	11,6 %
Total partiel		21 072 228	(325 220)	20 747 008	915 995	21 663 003	11,4 %	11,6 %
TOTAL (dépenses) (à l'exclusion du grand programme F)		184 626 565	(2 878 448)	181 748 117	5 038 619	186 786 736	100,0 %	100,0 %
F	GESTION DES BÂTIMENTS							
F.1	Gestion commune des bâtiments	62 132 180	(5 475 380)	56 656 800	3 009 100	59 665 900	96,8 %	96,9 %
F.2	Gestion conjointe des bâtiments	2 028 600	(205 000)	1 823 600	76 800	1 900 400	3,2 %	3,1 %
TOTAL (dépenses) (grand programme F)		64 160 780	(5 680 380)	58 480 400	3 085 900	61 566 300	100,0 %	100,0 %

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

(suite page suivante)

Tableau 1 (suite)

Programme	Budget approuvé 2010-2011 ^a 1	Accroissement des ressources 2012-2013 aux taux de 2010-2011 2	Ressources nécessaires pour 2012-2013 aux taux de 2010-2011 3	Actualisation des coûts aux taux de 2012-2013 4	Ressources nécessaires pour 2012-2013 aux taux de 2012-2013 5	Pourcentage du montant total du budget 2010-2011 2012-2013 6 7	
Recettes							
A ORGANES DIRECTEURS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
B DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
C PRIORITÉS THÉMATIQUES							
C.1 Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	77 380	185 820	263 200	27 000	290 200	0,0 %	0,2 %
C.2 Renforcement des capacités commerciales	147 780	57 320	205 100	21 100	226 200	0,1 %	0,1 %
C.3 Énergie et environnement	164 440	138 760	303 200	31 000	334 200	0,1 %	0,2 %
C.4 Questions transversales	176 100	(122 000)	54 100	5 500	59 600	0,1 %	0,0 %
C.5 Appui aux opérations hors Siège	1 534 700	(154 700)	1 380 000	141 300	1 521 300	0,8 %	0,8 %
Total partiel	2 100 400	105 200	2 205 600	225 900	2 431 500	1,1 %	1,3 %
D RECHERCHE STRATÉGIQUE, ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET CONTACTS AVEC L'EXTÉRIEUR							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
E SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
G COÛTS INDIRECTS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
Recettes accessoires	3 729 300	(1 443 700)	2 285 600		2 285 600	64,0 %	48,5 %
TOTAL (recettes) (à l'exclusion du grand programme F)	5 829 700	(1 338 500)	4 491 200	225 900	4 717 100	65,1 %	49,8 %
F GESTION DES BÂTIMENTS							
F.1 Gestion commune des bâtiments	62 132 180	(5 475 380)	56 656 800	3 009 100	59 665 900	96,8 %	96,9 %
F.2 Gestion conjointe des bâtiments	2 028 600	(205 000)	1 823 600	76 800	1 900 400	3,2 %	3,1 %
TOTAL (recettes) (grand programme F)	64 160 780	(5 680 380)	58 480 400	3 085 900	61 566 300	100,0 %	100,0 %
TOTAL GÉNÉRAL, MONTANT NET	178 796 865	(1 539 948)	177 256 917	4 812 719	182 069 636		

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe A

Tableau 2. Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme (en euros)

Programme	Budget approuvé 2010-2011 ^a	Accroissement des ressources 2012-2013 aux taux de 2010-2011	Ressources nécessaires pour 2012-2013 aux taux de 2010-2011	Actualisation des coûts aux taux de 2012-2013	Ressources nécessaires pour 2012-2013 aux taux de 2012-2013	Pourcentage du montant total du budget		
	1	2	3	4	5	2010-2011	2012-2013	
Dépenses								
A	ORGANES DIRECTEURS							
A.1	Réunions des organes directeurs	3 590 250	(430 810)	3 159 440	96 900	3 256 340	2,2 %	2,1 %
A.2	Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	1 749 600		1 749 600	42 000	1 791 600	1,1 %	1,1 %
Total partiel		5 339 850	(430 810)	4 909 040	138 900	5 047 940	3,3 %	3,2 %
B	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
B.1	Direction exécutive et gestion stratégique	7 726 400	(465 880)	7 260 520	69 040	7 329 560	4,8 %	4,6 %
B.2	Évaluation	1 527 000	192 100	1 719 100	39 700	1 758 800	0,9 %	1,1 %
B.3	Services juridiques	977 600	(1 200)	976 400	23 700	1 000 100	0,6 %	0,6 %
B.4	Contrôle interne	1 478 540	(40)	1 478 500	39 500	1 518 000	0,9 %	1,0 %
B.5	Éthique et responsabilisation	41 100	358 200	399 300	18 400	417 700	0,0 %	0,3 %
Total partiel		11 750 640	83 180	11 833 820	190 340	12 024 160	7,3 %	7,6 %
C	PRIORITÉS THÉMATIQUES							
C.1	Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	26 042 715	(576 938)	25 465 777	360 560	25 826 337	16,1 %	16,4 %
C.2	Renforcement des capacités commerciales	14 966 700	(2 314 340)	12 652 360	230 080	12 882 440	9,2 %	8,2 %
C.3	Énergie et environnement	25 017 890	(550 895)	24 466 995	495 294	24 962 289	15,5 %	15,8 %
C.4	Questions transversales	9 372 370	(6 203 760)	3 168 610	61 450	3 230 060	5,8 %	2,0 %
C.5	Appui aux opérations hors Siège	9 623 945	1 052 855	10 676 800	771 400	11 448 200	5,9 %	7,3 %
Total partiel		85 023 620	(8 593 078)	76 430 542	1 918 784	78 349 326	52,5 %	49,6 %
D	RECHERCHE STRATÉGIQUE, ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET CONTACTS AVEC L'EXTÉRIEUR							
D.1	Recherche stratégique et services consultatifs pour l'élaboration de politiques	5 370 220	2 446 080	7 816 300	202 050	8 018 350	3,3 %	5,1 %
D.2	Assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur	4 856 410	889 190	5 745 600	147 650	5 893 250	3,0 %	3,7 %
Total partiel		10 226 630	3 335 270	13 561 900	349 700	13 911 600	6,3 %	8,8 %
E	SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME							
E.1	Gestion des ressources humaines	5 422 810	(320 018)	5 102 792	94 950	5 197 742	3,4 %	3,3 %
E.2	Services financiers	5 634 120	(438 155)	5 195 965	77 600	5 273 565	3,5 %	3,3 %
E.3	Achats et logistique	7 808 290	(1 025 370)	6 782 920	135 800	6 918 720	4,8 %	4,4 %
E.4	Gestion de l'information et de la communication	8 218 900	(404 320)	7 814 580	207 400	8 021 980	5,1 %	5,1 %
E.5	Direction et gestion	1 322 600	119 400	1 442 000	25 300	1 467 300	0,8 %	0,9 %
Total partiel		28 406 720	(2 068 463)	26 338 257	541 050	26 879 307	17,6 %	17,0 %
G	COÛTS INDIRECTS							
G.1	Contribution aux services partagés et autres coûts indirects	21 072 228	(325 220)	20 747 008	915 995	21 663 003	13,0 %	13,7 %
Total partiel		21 072 228	(325 220)	20 747 008	915 995	21 663 003	13,0 %	13,7 %
TOTAL (dépenses) (à l'exclusion du grand programme F)		161 819 688	(7 999 121)	153 820 567	4 054 769	157 875 336	100,0 %	100,0 %
F	GESTION DES BÂTIMENTS							
F.1	Gestion commune des bâtiments	62 132 180	(5 475 380)	56 656 800	3 009 100	59 665 900	96,8 %	96,9 %
F.2	Gestion conjointe des bâtiments	2 028 600	(205 000)	1 823 600	76 800	1 900 400	3,2 %	3,1 %
TOTAL (dépenses) (grand programme F)		64 160 780	(5 680 380)	58 480 400	3 085 900	61 566 300	100,0 %	100,0 %

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

(suite page suivante)

Tableau 2 (suite)

Programme	Budget	Accroissement	Ressources	Actualisation	Ressources	Pourcentage		
	approuvé 2010-2011 ^a	des ressources 2012-2013 aux taux de 2010-2011	nécessaires pour 2012-2013 aux taux de 2010-2011	des coûts aux taux de 2012-2013	nécessaires pour 2012-2013 aux taux de 2012-2013	2010-2011	2012-2013	
	1	2	3	4	5	6	7	
Recettes								
A	ORGANES DIRECTEURS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %	
B	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
Total partiel						0,0 %	0,0 %	
C	PRIORITÉS THÉMATIQUES							
C.1	Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	77 380	185 820	263 200	27 000	290 200	0,0 %	0,2 %
C.2	Renforcement des capacités commerciales	147 780	57 320	205 100	21 100	226 200	0,1 %	0,1 %
C.3	Énergie et environnement	164 440	138 760	303 200	31 000	334 200	0,1 %	0,2 %
C.4	Questions transversales	176 100	(122 000)	54 100	5 500	59 600	0,1 %	0,0 %
C.5	Appui aux opérations hors Siège	1 534 700	(154 700)	1 380 000	141 300	1 521 300	0,9 %	1,0 %
Total partiel	2 100 400	105 200	2 205 600	225 900	2 431 500	1,3 %	1,5 %	
D	RECHERCHE STRATÉGIQUE, ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET CONTACTS AVEC L'EXTÉRIEUR							
Total partiel						0,0 %	0,0 %	
E	SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME							
Total partiel						0,0 %	0,0 %	
G	COÛTS INDIRECTS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %	
Recettes accessoires	3 110 100	(898 200)	2 211 900		2 211 900	59,7 %	47,6 %	
TOTAL (recettes) (à l'exclusion du grand programme F)	5 210 500	(793 000)	4 417 500	225 900	4 643 400	61,0 %	49,2 %	
F	GESTION DES BÂTIMENTS							
F.1	Gestion commune des bâtiments	62 132 180	(5 475 380)	56 656 800	3 009 100	59 665 900	96,8 %	96,9 %
F.2	Gestion conjointe des bâtiments	2 028 600	(205 000)	1 823 600	76 800	1 900 400	3,2 %	3,1 %
TOTAL (recettes) (grand programme F)	64 160 780	(5 680 380)	58 480 400	3 085 900	61 566 300	100,0 %	100,0 %	
TOTAL GÉNÉRAL, MONTANT NET	156 609 188	(7 206 121)	149 403 067	3 828 869	153 231 936			

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe A

Tableau 3. Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme
(en euros)

Programme	Budget approuvé 2010-2011 ^a	Accroissement des ressources 2012-2013 aux taux de 2010-2011	Ressources nécessaires pour 2012-2013 aux taux de 2010-2011	Actualisation des coûts aux taux de 2012-2013	Ressources nécessaires pour 2012-2013 aux taux de 2012-2013	Pourcentage du montant total du budget	
	1	2	3	4	5	2010-2011	2012-2013
Dépenses							
A	ORGANES DIRECTEURS						
A.1	Réunions des organes directeurs	82 300	82 300	3 200	85 500	0,4 %	0,3%
	Total partiel	82 300	82 300	3 200	85 500	0,4 %	0,3%
B	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE						
B.3	Services juridiques	270 400	270 400	3 600	274 000	1,2 %	0,9 %
	Total partiel	270 400	270 400	3 600	274 000	1,2 %	0,9 %
C	PRIORITÉS THÉMATIQUES						
C.1	Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	5 344 900	786 765	6 131 665	290 270	23,4 %	22,2 %
C.2	Renforcement des capacités commerciales	3 669 880	1 184 491	4 854 371	209 830	16,1 %	17,5 %
C.3	Énergie et environnement	4 796 767	4 239 726	9 036 493	353 455	21,0 %	32,5 %
C.4	Questions transversales	2 908 570	(1 482 049)	1 426 521	78 995	12,8 %	5,2 %
C.5	Appui aux opérations hors Siège	697 000	41 000	738 000	(3 600)	3,1 %	2,5 %
	Total partiel	17 417 117	4 769 933	22 187 050	928 950	76,4 %	80,0 %
D	RECHERCHE STRATÉGIQUE, ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET CONTACTS AVEC L'EXTÉRIEUR						
D.1	Recherche stratégique et services consultatifs pour l'élaboration de politiques	635 050	502 450	1 137 500	8 100	2,8 %	4,0 %
D.2	Assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur	218 010	(151 710)	66 300	100	1,0 %	0,2 %
	Total partiel	853 060	350 740	1 203 800	8 200	3,7 %	4,2 %
E	SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME						
E.1	Gestion des ressources humaines	1 463 800		1 463 800	5 400	6,4 %	5,1%
E.2	Services financiers	1 863 200		1 863 200	19 300	8,2 %	6,5%
E.3	Achats et logistique	857 000		857 000	15 200	3,8 %	3,0%
	Total partiel	4 184 000		4 184 000	39 900	18,3 %	14,6 %
G	COÛTS INDIRECTS						
	Total partiel					0,0 %	0,0 %
TOTAL (dépenses)		22 806 877	5 120 673	27 927 550	983 850	100,0 %	100,0 %
(à l'exclusion du grand programme F)							
F	GESTION DES BÂTIMENTS						
TOTAL (dépenses) (grand programme F)							

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

(suite page suivante)

Tableau 3 (suite)

Programme	Budget approuvé 2010-2011 ^a	Accroissement des ressources 2012-2013 aux taux de 2010-2011	Ressources nécessaires pour 2012-2013 aux taux de 2010-2011	Actualisation des coûts aux taux de 2012-2013	Ressources nécessaires pour 2012-2013 aux taux de 2012-2013	Pourcentage du montant total du budget	
	1	2	3	4	5	2010-2011	2012-2013
Recettes							
A	ORGANES DIRECTEURS						
Total partiel						0,0 %	0,0 %
B	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE						
Total partiel						0,0 %	0,0 %
C	PRIORITÉS THÉMATIQUES						
Total partiel						0,0 %	0,0 %
D	RECHERCHE STRATÉGIQUE, ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET CONTACTS AVEC L'EXTÉRIEUR						
Total partiel						0,0 %	0,0 %
E	SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME						
Total partiel						0,0 %	0,0 %
G	COÛTS INDIRECTS						
Total partiel						0,0 %	0,0 %
Recettes accessoires	619 200	(545 500)	73 700		73 700	100,0 %	100,0 %
TOTAL (recettes) (à l'exclusion du grand programme F)	619 200	(545 500)	73 700		73 700	100,0 %	100,0 %
F GESTION DES BÂTIMENTS							
TOTAL (recettes) (grand programme F)							
TOTAL GÉNÉRAL, MONTANT NET	22 187 677	5 666 173	27 853 850	983 850	28 837 700		

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe B
Tableau 1. Budget ordinaire et opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2010-2011
(en euros)

Programme	Dépenses de personnel		Voyages autorisés		Dépenses de fonctionnement		Technologie de l'information et de la communication		Activités additionnelles au titre du PO et des RSA		Montant total des dépenses		Recettes		Montant net des ressources nécessaires	
	2010-2011 ^e	2012-2013	2010-2011 ^e	2012-2013	2010-2011 ^e	2012-2013	2010-2011 ^e	2012-2013	2010-2011 ^e	2012-2013	2010-2011 ^e	2012-2013	2010-2011 ^e	2012-2013	2010-2011 ^e	2012-2013
A																
A.1	118 700	124 400	9 700	9 500	3 544 150	3 107 840						3 672 550	3 241 740	3 672 550	3 241 740	
A.2	1 692 000	1 692 000			57 600	57 600						1 749 600	1 749 600	1 749 600	1 749 600	
Total partiel	1 810 700	1 816 400	9 700	9 500	3 601 750	3 165 440						5 422 150	4 991 340	5 422 150	4 991 340	
B																
B.1	6 497 800	5 992 920	707 800	728 400	424 700	409 400	96 100	129 800				7 726 400	7 260 520	7 726 400	7 260 520	
B.2	1 485 400	1 677 700	30 600	30 000	11 000	11 400						1 527 000	1 719 100	1 527 000	1 719 100	
B.3	1 221 800	1 221 600	12 300	12 300	13 900	12 900						1 248 000	1 246 800	1 248 000	1 246 800	
B.4	1 407 000	1 407 000	61 400	64 200	5 940	3 100	4 200	4 200				1 478 540	1 478 500	1 478 540	1 478 500	
B.5	41 100	378 300		20 000		1 000						41 100	399 300	41 100	399 300	
Total partiel	10 653 100	10 677 520	812 100	854 900	455 540	437 800	100 300	134 000				12 021 040	12 104 220	12 021 040	12 104 220	
C																
C.1	24 072 915	24 077 330	310 500	464 900	87 020	142 500			6 917 180	6 912 712		31 387 615	31 597 442	(77 380)	(263 200)	31 334 242
C.2	16 317 880	15 229 081	242 900	200 600	146 300	154 000	56 100	56 100	1 873 400	1 866 950		18 636 580	17 506 731	(147 780)	(205 100)	18 488 800
C.3	23 661 800	26 686 379	570 000	1 260 199	691 857	681 280			4 891 000	4 875 630		29 814 657	33 503 488	(164 440)	(303 200)	29 650 217
C.4	10 426 940	3 246 440	856 500	489 801	154 800	18 000			842 700	840 890		12 280 940	4 595 131	(176 100)	(54 100)	12 104 840
C.5	3 849 845	3 904 600			6 471 100	7 510 200						10 320 945	11 414 800	(1 534 700)	(1 380 000)	8 786 245
Total partiel	78 329 380	73 143 830	1 979 900	2 415 500	7 551 077	8 505 980	56 100	56 100	14 524 280	14 496 182		102 440 737	98 617 592	(2 100 400)	(2 205 600)	100 340 337
D																
D.1	5 283 170	8 185 900	174 300	543 400	138 500	215 500	5 100	9 000	404 200	404 200		6 005 270	8 953 800	6 005 270	8 953 800	
D.2	4 011 020	5 090 200	456 200	179 000	601 000	520 100	6 200	22 600				5 074 420	5 811 900	5 074 420	5 811 900	
Total partiel	9 294 190	13 276 100	630 500	722 400	739 500	735 600	11 300	31 600	404 200	404 200		11 079 690	14 765 700	11 079 690	14 765 700	
E																
E.1	6 768 950	6 523 172	81 900	31 420	35 760	12 000						6 886 610	6 566 592	6 886 610	6 566 592	
E.2	7 461 600	7 016 830	34 000	38 415	1 720	3 920						7 497 320	7 059 165	7 497 320	7 059 165	
E.3	6 214 450	5 686 120	44 800	34 260	1 278 640	828 260	1 127 400	1 091 280				8 665 290	7 639 920	8 665 290	7 639 920	
E.4	4 512 600	4 282 300	32 800	16 120	333 500	153 960	3 340 000	3 362 200				8 218 900	7 814 580	8 218 900	7 814 580	
E.5	1 237 300	1 358 900	78 900	78 900	6 400	4 200						1 322 600	1 442 000	1 322 600	1 442 000	
Total partiel	26 194 900	24 867 322	272 400	199 115	1 656 020	1 002 340	4 467 400	4 453 480				32 590 720	30 522 257	32 590 720	30 522 257	
G																
G.1	5 022 440	5 228 858			15 283 838	14 926 550	765 950	591 600				21 072 228	20 747 008	21 072 228	20 747 008	
Total partiel	5 022 440	5 228 858			15 283 838	14 926 550	765 950	591 600				21 072 228	20 747 008	(3 729 300)	(2 285 600)	178 796 865
Recettes accessoires																
TOTAL (à l'exclusion du grand programme F)	131 304 710	129 010 030	3 704 600	4 201 415	29 287 725	28 773 710	5 401 050	5 266 780	14 928 480	14 496 182		184 626 565	181 748 117	(3 729 300)	(4 491 200)	178 796 865
F																
F.1	18 076 100	17 850 500	17 300	19 300	44 038 780	38 787 000						62 132 180	56 656 800	(62 132 180)	(56 656 800)	
F.2	410 300	413 600			1 618 300	1 410 000						2 028 600	(1 823 600)	(2 028 600)	(1 823 600)	
TOTAL (grand programme F)	18 486 400	18 264 100	17 300	19 300	45 657 080	40 197 000						64 160 780	58 480 400	(64 160 780)	(58 480 400)	

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Abréviations: PO: programme ordinaire de coopération technique RSA: ressources spéciales pour l'Afrique

Annexe B
Tableau 2. Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2010-2011
(en euros)

Programme	Dépenses de personnel			Voyages autorisés			Dépenses de fonctionnement			Technologie de l'information et de la communication			Activités additionnelles au titre du PO et des RSA			Montant total des dépenses			Recettes			Montant net des ressources nécessaires		
	2010 - 2011 ¹	2012 - 2013	2010 - 2011 ¹	2010 - 2011 ¹	2012 - 2013	2010 - 2011 ¹	2010 - 2011 ¹	2012 - 2013	2010 - 2011 ¹	2012 - 2013	2010 - 2011 ¹	2012 - 2013	2010 - 2011 ¹	2012 - 2013	2010 - 2011 ¹	2012 - 2013	2010 - 2011 ¹	2012 - 2013	2010 - 2011 ¹	2012 - 2013	2010 - 2011 ¹	2012 - 2013		
A. ORGANES DIRECTEURS																								
A.1 Réunions des organes directeurs	118 700	124 400	9 700	9 500	3 025 540	3 461 850	3 025 540	3 025 540	96 100	129 800	6 912 712	6 912 712	6 912 712	6 912 712	26 042 715	25 465 777	(77 380)	(263 200)	25 965 335	25 202 577	3 590 250	3 159 440		
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	1 692 000	1 692 000	9 700	9 500	57 600	57 600	57 600	57 600	96 100	129 800	1 866 950	1 866 950	1 866 950	1 866 950	14 966 700	12 652 360	(147 780)	(205 100)	14 818 920	12 447 260	1 749 600	1 749 600		
Total partiel	1 810 700	1 816 400	9 700	9 500	3 083 140	3 519 450	3 083 140	3 083 140	192 200	259 600	8 779 662	8 779 662	8 779 662	8 779 662	41 009 410	39 118 137	(4 929 748)	(2 095 600)	38 019 712	37 022 517	5 339 850	4 909 040		
B. DIRECTION EXECUTIVE ET GESTION STRATEGIQUE																								
B.1 Direction exécutive et gestion stratégique	6 497 800	5 992 920	707 800	728 400	409 400	424 700	409 400	409 400	96 100	129 800	6 912 712	6 912 712	6 912 712	6 912 712	26 042 715	25 465 777	(77 380)	(263 200)	25 965 335	25 202 577	7 726 400	7 260 520		
B.2 Evaluation	1 485 400	1 677 700	30 600	30 000	11 000	11 000	11 000	11 000	96 100	129 800	1 866 950	1 866 950	1 866 950	1 866 950	14 966 700	12 652 360	(147 780)	(205 100)	14 818 920	12 447 260	1 527 000	1 719 100		
B.3 Services juridiques	951 400	951 200	12 300	13 900	12 900	13 900	12 900	12 900	4 200	4 200	4 875 630	4 875 630	4 875 630	4 875 630	25 017 890	24 466 995	(164 440)	(303 200)	24 853 450	24 163 795	977 600	976 400		
B.4 Contrôle interne	1 407 000	1 407 000	61 400	64 200	5 940	3 100	3 100	3 100	4 200	4 200	842 700	842 700	842 700	842 700	9 372 370	3 168 610	(176 100)	(54 100)	9 196 270	3 114 510	1 478 540	1 478 540		
B.5 Éthique et responsabilisation	41 100	378 300	378 300	20 000	1 000	455 540	437 800	437 800	100 300	134 000	14 496 182	14 496 182	14 496 182	14 496 182	85 023 620	76 430 542	(2 100 400)	(2 205 600)	82 923 220	74 224 942	41 100	399 300		
Total partiel	10 382 700	10 407 120	812 100	854 900	437 800	455 540	437 800	437 800	100 300	134 000	14 496 182	14 496 182	14 496 182	14 496 182	85 023 620	76 430 542	(2 100 400)	(2 205 600)	82 923 220	74 224 942	11 750 640	11 833 820		
C. PRIORITÉS THEMATIQUES																								
C.1 Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	18 728 015	18 358 565	310 500	52 000	87 020	142 500	142 500	142 500	56 100	56 100	6 912 712	6 912 712	6 912 712	6 912 712	26 042 715	25 465 777	(77 380)	(263 200)	25 965 335	25 202 577	25 965 335	25 202 577		
C.2 Renforcement des capacités commerciales	12 648 000	10 528 310	242 900	47 000	146 300	154 000	154 000	154 000	56 100	56 100	1 873 400	1 873 400	1 873 400	1 873 400	14 966 700	12 652 360	(147 780)	(205 100)	14 818 920	12 447 260	14 818 920	12 447 260		
C.3 Énergie et environnement	19 432 390	19 425 485	570 000	40 600	124 500	125 280	125 280	125 280	56 100	56 100	4 891 000	4 891 000	4 891 000	4 891 000	25 017 890	24 466 995	(164 440)	(303 200)	24 853 450	24 163 795	24 853 450	24 163 795		
C.4 Questions transversales	7 518 370	2 150 620	856 500	159 100	154 800	18 000	18 000	18 000	56 100	56 100	842 700	842 700	842 700	842 700	9 372 370	3 168 610	(176 100)	(54 100)	9 196 270	3 114 510	9 196 270	3 114 510		
C.5 Appui aux opérations hors Siège	3 152 845	3 166 600	3 166 600	6 471 100	7 510 200	6 983 720	7 949 980	7 949 980	56 100	56 100	14 524 280	14 524 280	14 524 280	14 524 280	85 023 620	76 430 542	(2 100 400)	(2 205 600)	82 923 220	74 224 942	8 089 245	9 296 800		
Total partiel	61 479 620	53 629 580	1 979 900	298 700	6 983 720	7 949 980	7 949 980	7 949 980	56 100	56 100	14 524 280	14 524 280	14 524 280	14 524 280	85 023 620	76 430 542	(2 100 400)	(2 205 600)	82 923 220	74 224 942	8 089 245	9 296 800		
D. RECHERCHE STRATEGIQUE, ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET CONTACTS AVEC L'EXTERIEUR																								
D.1 Recherche stratégique et services consultatifs pour l'élaboration de politiques	4 648 120	7 048 400	174 300	543 400	138 500	215 500	215 500	215 500	5 100	9 000	404 200	404 200	404 200	404 200	5 370 220	7 816 300			5 370 220	7 816 300	5 370 220	7 816 300		
D.2 Assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur	3 793 010	5 023 900	456 200	179 000	601 000	520 100	520 100	520 100	6 200	22 600	1 873 400	1 873 400	1 873 400	1 873 400	14 966 700	12 652 360	(147 780)	(205 100)	14 818 920	12 447 260	4 856 410	5 745 600		
Total partiel	8 441 130	12 072 300	630 500	722 400	739 500	735 600	735 600	735 600	11 300	31 600	404 200	404 200	404 200	404 200	10 226 630	13 561 900			10 226 630	13 561 900	4 856 410	5 745 600		
E. SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME																								
E.1 Gestion des ressources humaines	5 305 150	5 069 372	81 900	31 420	35 760	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	3 420 000	3 420 000	3 420 000	3 420 000	25 017 890	24 466 995	(164 440)	(303 200)	24 853 450	24 163 795	5 422 810	5 102 792		
E.2 Services financiers	5 598 400	5 153 630	34 000	38 415	1 720	3 920	3 920	3 920	1 127 400	1 091 280	5 153 630	5 153 630	5 153 630	5 153 630	25 017 890	24 466 995	(164 440)	(303 200)	24 853 450	24 163 795	5 634 120	5 195 965		
E.3 Achats et logistique	5 357 450	4 829 120	44 800	34 260	1 278 640	828 260	828 260	828 260	3 340 000	3 362 200	1 278 640	1 278 640	1 278 640	1 278 640	9 372 370	3 168 610	(176 100)	(54 100)	9 196 270	3 114 510	7 808 290	6 782 920		
E.4 Gestion de l'information et de la communication	4 512 600	4 282 300	32 800	16 120	333 500	153 960	153 960	153 960	3 340 000	3 362 200	8 218 900	8 218 900	8 218 900	8 218 900	8 218 900	7 814 580			8 218 900	7 814 580	8 218 900	7 814 580		
Total partiel	1 237 300	1 358 900	78 900	78 900	6 400	4 200	4 200	4 200	4 467 400	4 453 480	4 467 400	4 467 400	4 467 400	4 467 400	1 322 600	1 442 000			1 322 600	1 442 000	28 406 720	26 338 257		
Total	22 010 900	20 683 322	272 400	199 115	1 656 020	1 002 340	1 002 340	1 002 340	4 467 400	4 453 480	4 467 400	4 467 400	4 467 400	4 467 400	28 406 720	26 338 257			28 406 720	26 338 257	21 072 228	20 747 008		
G. COÛTS INDIRECTS																								
G.1 Contributions aux services partagés et autres coûts indirects	5 022 440	5 228 858																						
Total partiel	5 022 440	5 228 858																						
TOTAL	109 147 490	103 837 580	3 704 600	2 084 615	28 638 068	28 135 410	28 135 410	28 135 410	5 401 050	5 266 780	14 928 480	14 928 480	14 928 480	14 928 480	161 819 688	153 820 567	(3 110 100)	(2 211 900)	158 709 588	151 608 667	21 072 228	20 747 008		
(à l'exclusion du grand programme F)																								
F. GESTION DES BÂTIMENTS																								
F.1 Gestion commune des bâtiments	18 076 100	17 850 500	17 300	19 300	44 038 780	38 787 000	38 787 000	38 787 000	62 132 180	56 656 800	62 132 180	62 132 180	62 132 180	62 132 180	56 656 800	56 656 800	(6 479 380)	(5 479 380)	50 152 800	45 177 420	50 152 800	45 177 420		
F.2 Gestion conjointe des bâtiments	410 300	413 600	1 618 300	1 410 000	1 410 000	1 410 000	1 410 000	1 410 000	1 410 000	1 410 000	1 410 000	1 410 000	1 410 000	1 410 000	1 410 000	1 410 000			1 410 000	1 410 000	1 410 000	1 410 000		
TOTAL (grand programme F)	18 486 400	18 264 100	17 300	19 300	45 657 080	40 197 000	40 197 000	40 197 000	64 160 780	58 480 400	64 160 780	64 160 780	64 160 780	64 160 780	58 480 400	58 480 400	(6 479 380)	(5 479 380)	51 562 800	46 587 420	51 562 800	46 587 420		

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Abréviations: PO: programme ordinaire de coopération technique RSA: ressources spéciales pour l'Afrique

Annexe B
Tableau 3. Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2010-2011
(en euros)

Programme	Dépenses de personnel		Voyages autorisés		Dépenses de fonctionnement		Technologie de l'information et de la communication		Activités additionnelles au titre du PO et des RSA		Montant total des dépenses		Recettes		Montant net des ressources nécessaires	
	2010 - 2011 ¹	2012 - 2013	2010 - 2011 ¹	2012 - 2013	2010 - 2011 ¹	2012 - 2013	2010 - 2011 ¹	2012 - 2013	2010 - 2011 ¹	2012 - 2013	2010 - 2011 ¹	2012 - 2013	2010 - 2011 ¹	2012 - 2013	2010 - 2011 ¹	2012 - 2013
A	ORGANES DIRECTEURS															
A.1	Réunions des organes directeurs															
Total partiel	82 300		82 300		82 300		82 300		82 300		82 300		82 300		82 300	
B	DIRECTION EXECUTIVE ET GESTION STRATEGIQUE															
B.3	Services juridiques															
Total partiel	270 400		270 400		270 400		270 400		270 400		270 400		270 400		270 400	
C	PRIORITES THEMATIQUES															
C.1	Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives															
C.2	Renforcement des capacités commerciales															
C.3	Energie et environnement															
C.4	Questions transversales															
C.5	Appui aux opérations hors Siège															
Total partiel	16 849 760		19 514 250		2 116 800		567 357		556 000		17 417 117		22 187 050		17 417 117	
D	RECHERCHE STRATEGIQUE, ASSURANCE DE LA QUALITE ET CONTACTS AVEC L'EXTERIEUR															
D.1	Recherche stratégique et services consultatifs pour l'élaboration de politiques															
D.2	Assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur															
Total partiel	635 050		1 137 500		66 300		218 010		66 300		853 060		1 203 800		635 050	
E	SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME															
E.1	Gestion des ressources humaines															
E.2	Services financiers															
E.3	Achats et logistique															
Total partiel	1 463 800		1 463 800		1 863 200		857 000		857 000		4 184 000		4 184 000		1 463 800	
G	COUTS INDIRECTS															
Total partiel	22 157 220		25 172 450		2 116 800		649 657		638 300		22 806 877		27 927 550		22 157 220	
Recettes accessoires																
TOTAL	22 157 220		25 172 450		2 116 800		649 657		638 300		22 806 877		27 927 550		22 157 220	
(à l'exclusion du grand programme F)																
F	GESTION DES BATIMENTS															
TOTAL (grand programme F)																

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Abréviations: PO: programme ordinaire de coopération technique RSA: ressources spéciales pour l'Afrique

Annexe C
Postes par grand programme et programme

Programme	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			Agents des services généraux		
	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	1	2	3	4	5	6
A	ORGANES DIRECTEURS					
A.2	5,00		5,00	3,00		3,00
	Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures					
Total partiel	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
B	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE					
B.1	10,15		10,15	12,00		12,00
B.2	4,00		4,00	3,00		3,00
B.3	2,00	1,00	3,00	2,00		2,00
B.4	4,00		4,00	2,00		2,00
B.5	1,00		1,00			
	Éthique et responsabilisation					
Total partiel	21,15	1,00	22,15	19,00	0,00	19,00
C	PRIORITÉS THÉMATIQUES					
C.1	51,70	23,70	75,40	24,50	7,30	31,80
C.2	28,45	18,45	46,90	13,85	5,65	19,50
C.3	58,60	19,15	77,75	24,40	14,65	39,05
C.4	6,10	4,70	10,80	1,75	0,15	1,90
C.5				71,00	18,00	89,00
	Appui aux opérations hors Siège					
Total partiel	144,85	66,00	210,85	135,50	45,75	181,25
D	RECHERCHE STRATÉGIQUE, ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET CONTACTS AVEC L'EXTÉRIEUR					
D.1	16,50	2,00	18,50	12,50	4,50	17,00
	Recherche stratégique et services consultatifs pour l'élaboration de politiques					
D.2	13,50		13,50	8,50	0,50	9,00
	Assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur					
Total partiel	30,00	2,00	32,00	21,00	5,00	26,00
E	SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME					
E.1	10,00	1,00	11,00	13,25	9,00	22,25
E.2	8,00	2,00	10,00	22,00	10,00	32,00
E.3	6,00	2,00	8,00	23,00	2,00	25,00
E.4	10,00		10,00	14,00		14,00
	Gestion de l'information et de la communication					
E.5	2,00		2,00	5,00		5,00
	Direction et gestion					
Total partiel	36,00	5,00	41,00	77,25	21,00	98,25
G	COÛTS INDIRECTS					
Total partiel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL (à l'exclusion du grand programme F)	237,00	74,00	311,00	255,75	71,75	327,50
F	GESTION DES BÂTIMENTS					
F.1	9,00		9,00	122,00		122,00
	Gestion commune des bâtiments					
F.2				3,00		3,00
	Gestion conjointe des bâtiments					
TOTAL (grand programme F)	9,00	0,00	9,00	125,00	0,00	125,00